

# SCHEMA DE DEVELOPPEMENT CULTUREL 2008-2013

## PAYS CŒUR D'HERAULT



Juillet 2007 - octobre 2008

Schéma réalisé par Magali LEON-PHILIP, Chargée de Développement Culturel  
Pays Cœur d'Hérault - 18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT  
Tél. : 04 67 44 39 74 - mail : [culture@coeur-herault.fr](mailto:culture@coeur-herault.fr)  
Site Internet : [www.coeur-herault.fr](http://www.coeur-herault.fr)

Avec le soutien financier de :

*Le Pays Cœur d'Hérault a souhaité coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma de développement culturel. Le recrutement d'un chargé de mission sur une période de 9 mois a permis d'approfondir un pré-diagnostic précédemment réalisé et de dégager des objectifs et pistes d'actions qu'il serait souhaitable d'intégrer dans le projet culturel du Pays Cœur d'Hérault 2008-2013.*

*En s'appuyant sur l'ensemble des actions et des acteurs culturels du Pays et en prenant en compte les problématiques du territoire, il entendait faire de ce projet une déclinaison concrète et opérationnelle de la charte du Pays Cœur d'Hérault.*

*Ce document restitue la synthèse de l'ensemble de la démarche et notamment celle de la phase participative mise en œuvre pour définir le projet culturel de territoire.*

*Louis VILLARET,  
Président du Pays Cœur d'Hérault et du Comité de pilotage*

# Sommaire

<i>Préliminaires</i> .....	p.4
<b>1- Le territoire du Pays Cœur d'Hérault</b> .....	p.5
A) Composition géographique .....	p.5
B) Population .....	p.6
C) Activités économiques présentes sur le territoire .....	p.7
Synthèse diagnostic pays .....	p.7
<b>2- Les enjeux d'une politique culturelle pour le Pays Cœur d'Hérault</b> .....	p.8
<b>3- La méthodologie</b> .....	p.10
A) Les pré-requis relatifs à l'élaboration du Schéma de développement culturel .....	p.10
B) Calendrier de mise en œuvre et méthodologie .....	p.10
<b>I- ÉTAT DES LIEUX : LA CULTURE EN PAYS CŒUR D'HÉRAULT</b> .....	p.12
<i>Approche sectorielle</i> .....	p.13
<b>1- Livre et lecture</b> .....	p.14
A) Les différents acteurs .....	p.15
B) Les manifestations .....	p.19
C) L'implication des partenaires institutionnels .....	p.20
Synthèse Livre et lecture publique .....	p.21
<b>2- Musique et spectacle vivant</b> .....	p.22
A) Les acteurs .....	p.29
B) Éducation artistique et pratiques amateurs .....	p.30
C) Les résidences d'artistes .....	p.32
D) Les principales manifestations .....	p.33
E) Les publics .....	p.34
F) Les équipements .....	p.34
G) L'implication des partenaires institutionnels .....	p.35
Synthèse Musique et spectacle vivant .....	p.37
<b>3- Cinéma et audiovisuel</b> .....	p.38
A) Les acteurs .....	p.39
B) Les équipements et la diffusion .....	p.39
C) Les principales manifestations .....	p.42
D) Éducation à l'image .....	p.42
E) L'implication des partenaires institutionnels .....	p.43
Synthèse Cinéma / audiovisuel .....	p.44
<b>4- Arts plastiques</b> .....	p.45
A) Les acteurs .....	p.46

B) Éducation artistique et pratiques amateurs .....	p.47
C) Les manifestations et la diffusion de œuvres .....	p.47
D) Les lieux de création et d'exposition .....	p.48
E) L'implication des partenaires institutionnels .....	p.50
Synthèse Arts plastiques .....	p.51
<b>5- Patrimoine</b> .....	p.52
A) Les acteurs .....	p.54
B) Le patrimoine du Pays Cœur d'Hérault .....	p.56
C) Les actions de valorisation du patrimoine .....	p.61
D) L'implication des partenaires institutionnels .....	p.65
Synthèse Patrimoine .....	p.67
<i>Approche transversale</i> .....	p.68
<b>1- Langue et culture occitane</b> .....	p.69
A) Les acteurs .....	p.70
B) Enseignement et pratiques amateurs .....	p.71
C) Les manifestations .....	p.71
D) L'implication des partenaires institutionnels .....	p.73
Synthèse Langue et culture occitane .....	p.74
<b>2- Éducation populaire et pratiques amateurs</b> .....	p.75
A) Les principaux acteurs .....	p.75
B) Enseignement .....	p.76
C) Les principales manifestations .....	p.76
<b>3- Informatique et multimédia</b> .....	p.78
<b>4- Communication</b> .....	p.81
<b>5- Accessibilité</b> .....	p.82
<b>6- L'implication des collectivités locales</b> .....	p.83
A) Les communautés de communes et la compétence culturelle .....	p.83
B) Les communes .....	p.85
C) Les associations de gestion territoriale .....	p.87
D) La politique culturelle des collectivités partenaires .....	p.88
<b>II- ORIENTATIONS STRATÉGIQUES</b> .....	p.91
<b>1- Les axes de développement et mesures opérationnelles</b> .....	p.92
<b>2- Les fiches actions</b> .....	p.95
<b>3- Tableau opérationnel (synthèse)</b> .....	p.131
<i>Annexes</i> .....	p.133
<i>Remerciements</i> .....	p.140

# préliminaires

Remarque : le diagnostic du territoire réalisé pour l'élaboration de la Charte de Pays en 2002-2003, et actualisé lors de la préparation de la candidature au programme Leader en 2007, décrit précisément le territoire du Pays. Il s'agit ici d'en rappeler les principaux traits qui peuvent avoir une incidence sur l'analyse de l'existant culturel.



## A) Composition géographique

Le Pays Cœur d'Hérault s'étend sur près de 1300km<sup>2</sup>, soit 21% du département de l'Hérault.

Il est constitué de 77 communes, dont 2 communes hors intercommunalités et 75 communes réparties au sein de 4 communautés de communes :

- la communauté de communes "Vallée de l'Hérault" (28 communes - 30069 habitants),
- la communauté de communes "Clermontois" (19 communes - 19846 habitants),
- la communauté de communes "Lodévois - Larzac" (17 communes - 3269 habitants),
- la communauté de communes "Lodévois" (11 communes - 9010 habitants).

La situation du territoire, au cœur du département de l'Hérault, entre les 2 principaux pôles urbains de Montpellier et Béziers, lui donne une dimension particulière : une position charnière stratégique, un espace de centralité situé au croisement de deux axes structurants, l'A75 et l'A750, autoroutes gratuites.

Au sein du département de l'Hérault et de la région Languedoc-Roussillon, cet espace se présente donc comme un territoire de convergence et d'équilibre :

- entre plaine hyper-active et montagne sèche méditerranéenne relativement sous-développée ;
- entre est dominant et moderne, sous l'influence de Montpellier, et ouest plus fragile et traditionnel.

Le territoire Cœur d'Hérault présente une très grande variété de milieux, différents selon l'altitude ; celle-ci est en effet très contrastée, comprise entre 40 mètres dans la vallée de l'Hérault (à Paulhan) et 879 mètres au pic de l'Aramont dans le Larzac. Le relief très marqué associé aux contrastes climatiques est à l'origine de cette diversité biogéographique.

Les zones de montagnes : situées au Nord du territoire, à plus de 600 mètres d'altitude. C'est la région du Larzac, vaste plateau calcaire et aride délimité par des canyons (Pas de l'Escalette, cirque de Navacelles, cirque de l'Infernet). Le massif du Larzac se prolonge loin vers le Sud-Est, jusqu'aux gorges de l'Hérault vers St-Guilhem le Désert. Au Nord-Ouest, le plateau de l'Escandorgue, plus boisé, domine la vallée de la Lergue. La dorsale d'Aumelas forme, à l'extrémité Est du territoire, un important massif de garrigues d'altitude moyenne (349 mètres au point culminant) ; cet ensemble matérialise nettement la frontière entre le "Cœur d'Hérault" et la plaine montpelliéraine.

Le piémont : entre 100 et 600 mètres d'altitude, s'étend au pied des causses sur une grande partie centrale du territoire, de part et d'autre des vallées de l'Hérault et de la Lergue. Il s'agit d'un ensemble constitué de terrasses et de plaines viticoles.

Les territoires de vallées : principalement représentés par les vallées de l'Hérault, au centre du territoire, de la Lergue à l'Ouest et de la Boyne au Sud.

La plaine : située à moins de 100 mètres d'altitude s'ouvre vers le Sud ; elle constitue un vaste terroir viticole associé à la vallée de l'Hérault, entre Aniane et Paulhan. Le fleuve Hérault représente un des éléments géographiques les plus marquants du territoire Cœur d'Hérault.

## B) Population

Les 77 communes comptaient 55 397 habitants en 1999 et 68 000 habitants estimés en 2007 (soit + 23% en 8 ans).

La densité moyenne est de 43 habitants au km<sup>2</sup>, très faible en comparaison de celle du département (147 hab. / km<sup>2</sup>). Le territoire est en effet essentiellement composé de communes rurales (moins de 2 000 habitants au sens de l'INSEE) ; seules huit communes ont plus de 2 000 habitants. La répartition géographique de la population met en évidence une grande disparité entre une partie Nord et Ouest peu peuplée et une partie Sud et Est plus urbaine où se localisent les principaux

bourgs-centres et les communes de ceinture d'agglomération. La densité de population moyenne est de 50 habitants/km<sup>2</sup>, soit très nettement inférieure à celle du département qui atteint 147 habitants/km<sup>2</sup>. Les deux communes les plus peuplées sont Clermont l'Hérault (8100 habitants en 2006) et Lodève (7400 habitants).

La population est à la hausse sur l'ensemble du Pays depuis 1999, croissance démographique due au phénomène d'héliotropisme que connaît le Languedoc-Roussillon depuis les années 1970, et d'une situation géographique à proximité de l'agglomération montpelliéraine.

Cette tendance est conforme à celle du département mais se dénote aujourd'hui par son rythme plus soutenu. Les taux de croissance les plus forts oscillent entre +2 et +3% par an depuis 1999 sur les bassins de Clermont l'Hérault et Gignac qui constituent 80% de la population du pays en 2007 (données démographiques estimées). Au nord, le Lodévois et le Larzac méridional ne représentent que 20% de la population du Pays. Après une longue phase de décroissance, cette partie du territoire connaît un regain de vitalité démographique avec plus de 1% de croissance annuelle depuis 1999. 93% de la population du Pays Cœur d'Hérault se répartit sur 45% du territoire.

L'apport de population nouvelle concerne principalement une population d'âge intermédiaire et de retraités. Cependant, à l'inverse de la tendance générale observée en France, la population du Pays ne vieillit pas. L'augmentation de la tranche d'âge des jeunes de moins de 20 ans permet juste de compenser les migrations de retraite (nouveaux arrivants de plus de 65 ans).

**Sociologiquement, ce territoire est donc en pleine évolution : « rurbains » (résidents sur le territoire mais travaillant à la ville), néo-ruraux (nouveaux résidents travaillant sur le territoire, bien souvent comme entrepreneurs) et nouveaux résidents étrangers cohabitent avec les « autochtones » qui vivent en Cœur d'Hérault depuis plusieurs générations.**

## C) Activités économiques présentes sur le territoire

De tradition agricole (toujours présente), et industrielle (quasiment disparue), l'économie du pays est dominée par le secteur tertiaire (activités de services de l'économie résidentielle).

Les activités économiques qui permettent de capter des revenus de l'extérieur du territoire sont pour l'essentiel liées, d'une part à l'activité agricole, elle-même dominée par la viticulture (environ 100 millions d'€/an de CA), et d'autre part au tourisme. Il existe aussi une captation de flux grâce aux activités liées à l'économie de transit grâce à l'A75 (aire commerciale et de services du Caylar). Au-delà de problèmes structurels ou conjoncturels propres à ces activités, la viticulture et le tourisme recèlent de réels potentiels, qui moyennant des plans de développement, notamment basés sur la qualité commerciale, ne demandent qu'à s'exprimer. La viticulture et le tourisme sont pour le pays des atouts du présent mais aussi d'avenir.

D'autres secteurs d'activités sont bien portants comme l'artisanat de service, le BTP, et le commerce. Le secteur des services aux personnes, et notamment dans le domaine sanitaire et médico-social, est un bon pourvoyeur d'emplois localement. Ces activités sont entraînées par l'accroissement démographique général du territoire qui résulte de plus en plus fortement de l'arrivée de résidents exerçant une profession en dehors du territoire, généralement sur l'agglomération montpelliéraine.

## Synthèse diagnostic Pays

Ressources	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>- Bonne situation géographique : le Pays est situé au centre du département, entre Montpellier et Béziers, les deux principaux pôles urbains.</li><li>- Forte croissance du territoire dûe à la proximité de l'agglomération montpelliéraine.</li><li>- Bonne accessibilité : le territoire est structuré par l'A75 et l'A750 qui offrent d'importantes potentialités.</li><li>- Richesse des paysages et des ressources patrimoniales : grande diversité géographique due à la différence d'altitude entre plaine (40m) et Larzac (879m).</li><li>- 3 bourgs-centres équilibrent géographiquement le territoire : Clermont l'Hérault, Lodève et Gignac.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Déséquilibre sud/nord (plaine/montagne) et est/ouest (l'est plus moderne sous l'influence de Montpellier et l'ouest plus fragile et traditionnel).</li><li>- L'évolution doit être bien maîtrisée sous peine de créer de nouvelles dépendances fonctionnelles (villages-dortoirs) ou de banaliser les sites naturels et périurbains traversés.</li><li>- Le développement est marqué par une coupure entre la population des bourgs anciens et celle des nouveaux arrivants. Ces populations ne se mélangent pas.</li><li>- Taux de chômage supérieur à 19% (plus élevé que le taux moyen dans le département de l'Hérault), avec un nombre de bénéficiaires du RMI en hausse. 22% des actifs migrants travaillent sur Montpellier et son agglomération (chiffre de 1999 qui s'est probablement accentué depuis).</li></ul>

## 2 - LES ENJEUX D'UNE POLITIQUE CULTURELLE POUR LE PAYS CŒUR D'HÉRAULT

La démarche de création du Pays Cœur d'Hérault, développée depuis 2001, s'est voulue participative, ce qui a abouti en octobre 2002 à la création d'un conseil de développement regroupant les représentants associatifs et socio-économiques. Cette entité de concertation a contribué à l'élaboration de la Charte de Pays en 2002-2003. Elle a été adoptée en 2003-2004 et ses 4 axes stratégiques sont :

**Axe 1 - Des acteurs du territoire unis :** fondement de la raison d'être du Pays. Il s'agit de structurer l'organisation des acteurs locaux à l'échelle du Pays pour faciliter leur mise en relation, définir les missions et périmètres d'intervention pertinents des différents acteurs du territoire, et se concerter avec les territoires voisins, construire des partenariats externes.

**Axe 2 - Un développement urbain harmonieux :** sous la poussée de l'accroissement démographique et de l'étalement spatial périurbain de Montpellier, la mise en place d'une politique d'urbanisme visant à concilier qualité de vie et développement ne saurait être conçue autrement qu'à l'échelle du Pays.

**Axe 3 - Un cadre de vie humain et une forte solidarité :** considérer la personne, animer le cadre de vie et préserver sa qualité pour satisfaire les besoins essentiels des individus et conserver un lien social facteur d'intégration et de cohésion.

**Axe 4 - Des emplois et des richesses créées localement :** valoriser les ressources locales, se positionner sur de nouveaux créneaux et appuyer les innovations pour générer un développement dynamique, ancré localement et en capacité d'évolution.

La qualité de vie est une des volontés affichées dans la Charte de développement durable du Pays Cœur d'Hérault 2003-2013, elle est une condition indispensable au développement de la cohésion sociale. Pour atteindre cet objectif, la culture est affirmée comme un élément majeur et transversal.

Le schéma de développement culturel du Pays, en tant que déclinaison de la Charte sur la thématique culturelle, est donc en cohérence avec le projet de territoire.

Il permettra de plus de définir un cadre d'orientation et des priorités pour les projets culturels à intégrer dans le contrat de Pays, celui-ci en intégrant plusieurs depuis la signature du premier contrat en 2005, sans réel schéma de référence.

Par rapport au diagnostic précédemment décrit, la culture est un atout important pour gommer les faiblesses du territoire. Le projet culturel doit apporter à ce territoire une plus-value identitaire, sociale et économique.

### Un enjeu social

La proximité de Montpellier influence le Pays, elle est à l'origine d'un bon nombre de nouveaux arrivants et propose une offre culturelle très variée et des équipements de qualité.

L'offre culturelle de proximité revêt donc un rôle important, conférant une véritable identité au Pays et participant à l'intégration des nouveaux habitants dans le tissu social. Cet afflux d'une nouvelle population peut être un atout majeur pouvant dynamiser l'initiative locale, c'est également un enjeu en terme de public. Habitué à une offre de qualité, ce public a de nouvelles exigences culturelles auxquelles le territoire devra répondre. Cet apport de nouveaux habitants oblige les collectivités à être attentives à de multiples besoins en matière de services à la population, dont la culture fait partie.

Il faut souligner le rôle positif des associations dans la dynamique sociale : création de liens, relations intergénérationnelles... De nombreux bénévoles s'y investissent. Les associations travaillant autour du patrimoine et de la mémoire sont d'autant plus vectrices de cohésion sociale qu'ils permettent aux habitants de se retrouver autour de sujets consacrés à l'identité, à l'histoire ayant façonné le territoire.

### Un enjeu identitaire

Comme développé précédemment, le territoire est aujourd'hui marqué par de profondes mutations (achèvement d'une nouvelle grande voie de communication moderne (A75), mouvement de



« péri-urbanisation ») qui nécessite un maintien de son identité et de ses valeurs.

En 2007, la mission Tourisme du Pays Cœur d'Hérault a initié une démarche de positionnement identitaire. Celle-ci a révélé une stratégie de positionnement autour du concept de la « rencontre » où la culture aura un rôle important à jouer, notamment pour le développement touristique du territoire.

### Un enjeu économique

Il concerne bien sûr l'emploi des acteurs culturels (artistes, techniciens, administrateurs, bibliothécaires, professeurs...), l'impact direct sur l'économie locale par le partenariat avec les entreprises lors de la création culturelle, mais aussi les retombées indirectes peu faciles à mesurer mais souvent réelles (l'activité culturelle jouant sur la notoriété du territoire).

Un territoire dynamique où l'offre culturelle est cohérente peut ainsi fortement influencer le choix des populations à venir habiter le pays (critère parmi les 3 préoccupations centrales pour les candidats à l'installation, derrière l'offre éducative et l'offre de services de santé). Il en est de même pour les entreprises cherchant à s'implanter.

Enfin, les impacts sur l'économie touristique sont non négligeables, les manifestations culturelles pouvant avoir un effet sur l'économie du tourisme en participant à l'offre d'activité. Certaines d'entre elles peuvent même être un motif de déplacement (notamment pour les festivals).

Une étude sur les retombées économiques de la culture et du patrimoine permettrait d'en connaître précisément la nature.

### Les objectifs d'une politique culturelle pour le Pays Cœur d'Hérault

- En adéquation avec la charte du Pays, renforcer la cohésion sociale et contribuer au développement économique.
- Définir un cadre d'orientation et des priorités en matière de développement culturel à l'échelle du territoire.
- Etablir ce qu'il faudrait pour ce territoire en termes de structuration, de diffusion et d'équipements → développer une offre culturelle de

qualité, pour tous, sur tout le territoire et tout au long de l'année.

### Le rôle du Pays, un « facilitateur »

La structure de pays a pour vocation la **coordination**, l'**animation** et l'**étude**. Son action s'inscrit dans la complémentarité. Elle joue un rôle de coordination de la réflexion et d'élaboration de propositions d'orientations ou d'actions.

N'ayant pas vocation à réaliser directement les actions pouvant être programmées en conformité avec la Charte ou à se substituer à un quelconque opérateur, les collectivités restent les maîtres d'ouvrage des actions.

A travers ce schéma de développement culturel, le rôle du Pays est de :

- Auditer les attentes et les coopérer pour faire remonter et créer une meilleure répartition de l'offre.
- Appuyer les projets portés par des acteurs locaux.
- Encourager les partenaires institutionnels et accompagner les démarches.

**Ce positionnement légitime donc la démarche de définition du projet et pose entièrement la question de la mise en œuvre des actions qui en découleront.**

*L'élaboration d'un projet culturel à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault s'est construite à partir d'une véritable démarche d'écoute du territoire et de ses acteurs.*

*Elle a débuté par la connaissance des acteurs culturels du territoire au travers d'un inventaire le plus fin possible (professionnels, associatifs, institutionnels...).*

*Dans un deuxième temps, la parole a été donnée à ces acteurs culturels, en entretiens individuels ou en réunions thématiques.*

*Les objectifs étaient la connaissance respective de ces acteurs, l'expression de leurs projets ainsi que celle de leurs attentes par rapport à ce projet culturel. Étendue sur plusieurs mois, cette concertation a fait l'objet de comptes-rendus et d'une synthèse générale.*

### A) Les pré-requis relatifs à l'élaboration du Schéma de développement culturel

#### 2004-2005 : Réalisation d'un pré-diagnostic culturel

L'enjeu principal de ce travail était de vérifier l'implication des acteurs et leur capacité à s'unir à travers une coordination, afin de développer la mutualisation de moyens et la coopération entre acteurs. L'enjeu secondaire était de montrer aux partenaires institutionnels la capacité du territoire à mobiliser les acteurs autour d'un projet culturel garant d'une cohérence et d'un développement durable et démocratique.

Cette mission, sous forme de stage, a donné lieu à la réalisation d'un rapport qui s'est appuyé sur :

- une étude réalisée par l'Agence Culturelle du Conseil Général de l'Hérault en 2003 : concernant plus spécifiquement le Lodévois-Larzac (cantons de Lodève et du Caylar), ce diagnostic recense les structures intercommunales en matière de culture et de jeunesse, les associations culturelles, les actions communales et les lieux.
- Un inventaire des lieux de création et des diffusions, des manifestations culturelles et des attentes des acteurs du territoire.
- Un forum organisé à Aniane (90 présents) qui avait permis de recueillir l'avis des participants au travers de différents ateliers

thématiques (musique, théâtre, danse, arts plastiques, écriture) et de la problématique suivante : « Comment la coordination par le biais de la mutualisation et de la coopération peut permettre le développement de la formation, de la création, la diffusion culturelle ? ».

Le forum culturel réalisé en 2005 a notamment pointé la nécessité de mutualiser l'information et de recruter un coordinateur culturel à l'échelle du Pays.

**2006** : Parution de l'**Agenda Culturel** du Pays Cœur d'Hérault, publication trimestrielle recensant les manifestations du territoire.

**2007** : **Création de la mission de développement culturel et patrimonial** (recrutement d'un chargé de mission à temps complet).

### B) Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

#### Phase 1 - Mise à jour de l'étude réalisée en 2005 et élaboration d'un diagnostic (juillet 07 - mars 08)

- **Collecte et études documentaires** : compilation des rapports et études existants sur le territoire, notamment le travail de la charte Lodévois-Larzac, en train d'établir son projet culturel au début de la présente étude.
- **Mise à jour du listing des acteurs culturels et création d'une véritable base de données** : à partir d'un listing réalisé en 2005, des études documentaires, des contacts avec les mairies et communautés de communes, des questionnaires ont permis de recenser plus de 450 acteurs culturels présents sur le Pays Cœur d'Hérault (associations, professionnels et structures). La base de données Excel qui en résulte a été la plus exhaustive possible mais elle sera amenée à être mise à jour et complétée.
- **Entretiens individuels** avec une trentaine de personnes ressources (élus, techniciens, associatifs, particuliers) : ces entretiens avaient pour but de mieux connaître les actions de chacun et de recueillir leurs attentes par rapport au schéma de développement culturel du Pays.
- **Envoi d'un questionnaire** aux acteurs du territoire recensés, qui

avait pour objectif de mieux connaître les différentes structures (renseignements administratifs, économiques, partenariats, actions, ressources matérielles et humaines...) et de recueillir les attentes par rapport au projet culturel du Pays : 300 questionnaires envoyés / 80 reçus.

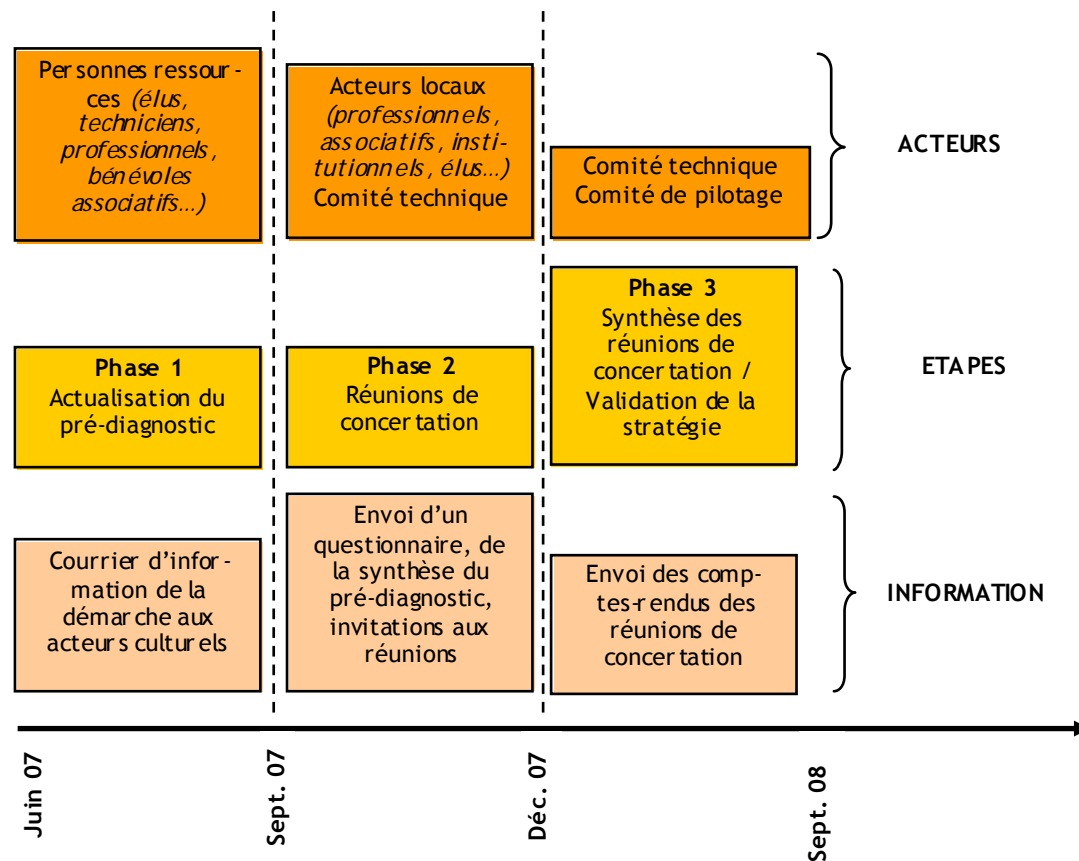
**Phase 2 - Réunions de concertation menées avec les acteurs, permettant la mise à jour du pré-diagnostic et la définition de la stratégie (septembre-novembre 07)**

- L'ensemble des acteurs culturels du territoire recensés ont été conviés à participer à **7 réunions thématiques** : langue et culture occitanes, cinéma/Image, patrimoine, musique, spectacle vivant, arts plastiques, livre. L'objectif principal de cette première série de réunions était de **compléter et valider la synthèse du diagnostic**.
- Une **deuxième série de réunions thématiques**, réunissant sensiblement les mêmes participants que lors de la première série, avait pour objectif de proposer, à partir de l'état des lieux précédemment validé, des **objectifs et pistes d'actions** qu'il serait souhaitable d'intégrer dans le projet culturel du Pays Cœur d'Hérault 2008-2013.

Au total, ces réunions de concertation ont réuni environ **140 participants** en différents points du Pays.  
**5 comités techniques** ont suivi et orienté l'avancée de la démarche.

**Phase 3 - Synthèse des réunions de concertation et validation de la stratégie (décembre 07-septembre 08)**

- Rédaction des **comptes-rendus des réunions de concertation** et envoi aux participants (les comptes-rendus sont également disponibles en téléchargement sur le site Internet du Pays).
- Validation des **axes** (objectifs stratégiques) et **mesures opérationnelles** par le comité de pilotage (juin 2008)
- Validation du **plan d'actions** par le comité de pilotage (septembre 2008).



- Organisation de la démarche d'élaboration du schéma

# I - État des lieux :

## La culture en Pays Cœur d'Hérault

Cette partie du rapport est le résultat d'un inventaire le plus exhaustif possible de l'ensemble des acteurs et actions culturelles présents sur le territoire.

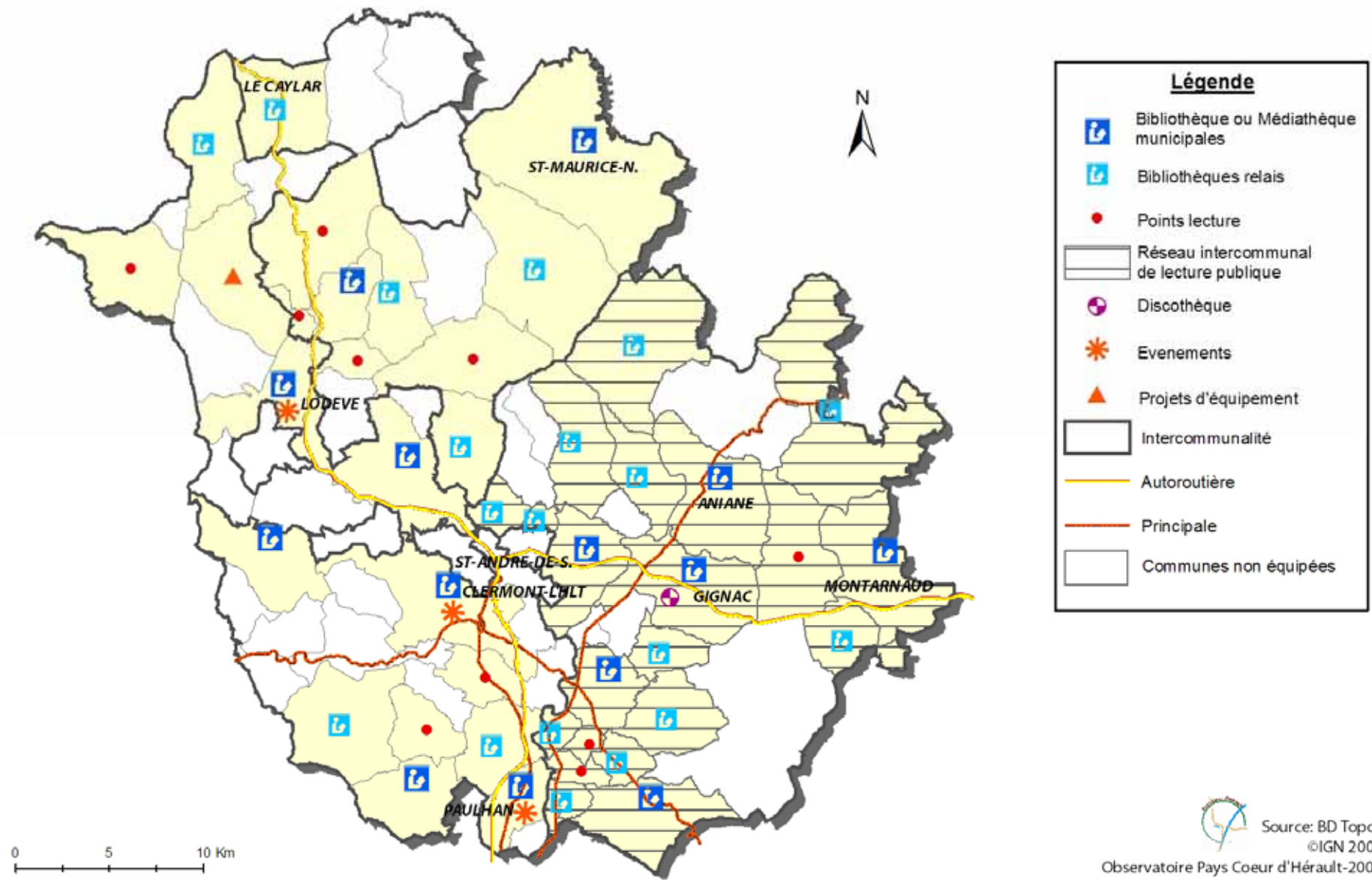
Malgré la volonté de rendre ce travail le plus complet possible et compte tenu de la richesse culturelle du territoire en perpétuel mouvement, il se peut que des acteurs ou projets ne soient pas cités : cela ne doit surtout conduire à aucune conclusion négative sur leur contenu ou leur intérêt.

Une base de données a été constituée et devra être mise à jour régulièrement.

*Avertissement : les commentaires ont pour objectifs d'identifier les ressources et les faiblesses du territoire dans la perspective d'un projet pertinent. Aucun de ces commentaires ne doit donc être considéré comme un jugement de valeur portant sur la qualité des actions ou des politiques locales.*

# Approche sectorielle

# 1 - LIVRE ET LECTURE PUBLIQUE



## A) Les différents acteurs

### Les bibliothèques

Classification réalisée selon la typologie des établissements réalisée par la Direction du Livre et de la Lecture (les critères quantitatifs s'entendent comme des minimas) :

Catégories DLL	Médiathèques municipales	Bibliothèques municipales	Bibliothèques relais	Points lecture
Crédits d'acquisition	1€/hb Au moins un autre support que les imprimés : CD audio, CD rom, DVD rom	1€/hb	0,50€/hb	Moins de deux critères des bibliothèques relais sont respectés
Horaires d'ouverture	8h/semaine	8h/semaine	6h/semaine	
Personnel	1 salarié qualifié	1 salarié qualifié	Bénévole qualifié ou emploi non spécifique affecté quelques heures par semaine	
Local	0,07m <sup>2</sup> /hb 50m <sup>2</sup> avec accès internet pour le public	0,07m <sup>2</sup> /hb 50m <sup>2</sup>	20m <sup>2</sup>	
Gestion	Service public géré directement par la commune ou en gestion associative par convention avec la commune	Service public géré directement par la commune ou en gestion associative par convention avec la commune	Service public géré directement par la commune ou en gestion associative par convention avec la commune	

## Classification des établissements du Cœur d'Hérault :

Type d'établissement	Médiathèques ou bibliothèques municipales	Bibliothèques relais	Points lecture
Communes	Aniane Clermont l'Hérault Fontès Gignac Le Bosc Le Pouget Lodève Montarnaud Octon Paulhan Soubès St André de Sangonis St Maurice Navacelles St Pargoire	Argelliers Aspiran Cabrières Campagnan Jonquières La Vacquerie Le Caylar Les Rives Montpeyroux Plaissan St Bauzille de la Sylve St Etienne de Gourgas St Guilhem le Désert St Guiraud St Jean de Fos St Jean de la Blaquièrre St Paul et Valmale Tressan Vendémian	Bélarga Fozières La Boissière Nébian Pégairolles de l'Escalette Péret Pujols Puilacher Roqueredonde St Privat
<b>TOTAL (43)</b>	14	19	10

\* Les établissements en vert font partie du réseau intercommunal de lecture publique de la Vallée de l'Hérault

Sur les 77 communes composant le Pays, on trouve **43 bibliothèques** :

- 14 médiathèques et bibliothèques municipales
- 19 bibliothèques relais
- 10 points lecture

La population bénéficiant d'une structure de lecture publique est environ de 85,5%, ce qui est satisfaisant par rapport aux moyennes nationales (71,8% tous départements confondus). Toutefois, ces chiffres sont à prendre avec beaucoup de précaution car il existe une forte disparité dans la qualité des équipements et services, soumis en partie aux capacités d'investissement des communes. Une bibliothèque relais est également en projet sur Lauroux (fin 2007-début 2008).



### Le secteur du Clermontais

Il est à regretter que la bibliothèque de Clermont l'Hérault apparaît aujourd'hui comme sous-équipée par rapport à la population et au rayonnement de la commune, d'autant plus depuis le conventionnement du théâtre de Clermont l'Hérault pour les écritures poétiques et scéniques (cf p. 18). Des propositions techniques pour la mise en réseau des bibliothèques du Clermontais ont été présentées aux élus par la Direction Départementale du Livre et de la Lecture (DDL) en 2005. Cette dernière a réalisé un diagnostic qui nous permettrait de compléter le présent état des lieux.

### Le secteur du Lodévois / Larzac

En 2007, la DDL a réalisé un état des lieux sur le périmètre de la Charte Lodévois-Larzac : compte tenu de la faible densité démographique et des projets d'ouverture, la couverture du territoire de la Charte est globalement satisfaisante. Toutefois, les conditions de fonctionnement de ces équipements et l'offre documentaire sont insuffisantes :

- amplitude horaire d'ouverture au public dans les bibliothèques relais trop restreinte.
- Professionnalisation et qualification des équipes en place insuffisantes, malgré le dynamisme des bénévoles et salariés.
- Offre documentaire insuffisante : certaines communes ne fonctionnent qu'avec un fonds prêté par la DDL, collections insuffisants pour la jeunesse, absence de documents sonores et multimédia, absence de périodiques.
- Taux d'informatisation très faible.
- Animations très limitées.

Les taux d'inscrits proches de la moyenne nationale laissent penser que des améliorations significatives favoriseraient une fréquentation accrue et la conquête de nouveaux publics : les jeunes et personnes isolées en particulier.

La DDL a préconisé une mise en réseau de la lecture publique à une échelle intercommunale qui se concrétiserait par le recrutement d'un bibliothécaire coordinateur, la mise en place d'un réseau informatique, l'acquisition de nouvelles collections et la circulation des collections.

### Le secteur de la Vallée de l'Hérault : un réseau intercommunal de lecture publique

Sur les 43 établissements de lecture publique du Pays Cœur d'Hérault 21 sont situés sur le territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (CCVH), soit plus de la moitié. Ce chiffre est légèrement supérieur si l'on fait le parallèle avec le nombre d'habitants.

En 2005, la communauté de communes Vallée de l'Hérault a réalisé une étude pour définir les conditions de mise en œuvre d'une politique de mise en réseau. Adoptées en 2006, les compétences transférées concernent la gestion des collections, l'informatisation du réseau et la programmation d'animations culturelles. Les communes conservent la gestion de leurs personnels, de leurs locaux et de leurs mobiliers.

Le schéma de développement du réseau s'appuie sur une double orientation : la création d'un service de coordination intercommunal de la lecture publique et le développement d'équipements de lecture publique dans toutes les communes. Un bibliothécaire coordinateur a été recruté en octobre 2006 pour mettre en œuvre ce projet en concertation avec les bibliothèques du territoire. L'objectif de ce réseau est avant tout de proposer à l'ensemble de la population un accès aux mêmes ressources documentaires. Le réseau intercommunal de la Vallée de l'Hérault fait partie des 4 réseaux existants dans le département de l'Hérault.

Un état des lieux des 21 bibliothèques du réseau a permis d'établir un diagnostic de la lecture publique sur la Vallée de l'Hérault :

- 4 bibliothèques municipales, 13 bibliothèques relais et 4 points lecture
- 14 salariés sur 7 établissements, les autres sont animés par 92 bénévoles (soit 85% de bénévoles).
- 5 bibliothèques informatisées : Gignac, Montarnaud, Le Pouget, St André de Sangonis et Tressan.
- 4874 lecteurs inscrits, soit 18,5% de la population desservie.
- Les enfants (moins de 14 ans) représentent 35% des publics (hors accueil de classes) tandis que la part des adultes est de 55%. Les adolescents (entre 14 et 18 ans) ne représentent qu'une part très limitée des publics.

### Les actions du réseau

► Appui personnalisé et assistance aux équipes en place (personnel communal et bénévole).

► **Gestion des acquisitions** : le budget global d'acquisition est augmenté à 3 euros par habitant et par an (soit près du double de la moyenne nationale). 2 euros sont pris en charge par la CCVH et 1 euro par la commune. Un tiers du budget d'acquisition est consacré aux documents sonores, vidéos et multimédias, afin de diversifier l'offre documentaire. Pour certaines bibliothèques, c'est la première fois qu'elles ont un budget d'acquisition.

► **Informatisation des bibliothèques** : un logiciel documentaire permettra à terme de connecter chaque établissement de lecture publique au même système informatique et d'accéder à l'ensemble des ressources documentaires disponibles sur le territoire à travers un catalogue collectif. Cette action suppose évidemment au préalable l'équipement en informatique ainsi que l'accès Internet dans chaque établissement. Le réseau intercommunal de lecture publique devrait être entièrement informatisé au cours de l'année 2009. Des formations pour les personnels des bibliothèques ont été programmées fin 2007.

► **Harmonisation des conditions de prêt** : tarifs d'inscription uniques et des règles de prêt communes seront adoptés pour proposer des cartes uniques de lecteurs offrant accès à toutes les bibliothèques informatisées.

► **Aménagement de nouvelles bibliothèques** : les communes sont soutenues dans la conduite de projets ou d'extension de bibliothèques. A terme, l'objectif est que chacune des 28 communes disposera d'un équipement de lecture publique : un local, des collections et un accès Internet public.

Par ailleurs, le service de coordination du réseau de lecture publique a été renforcé par le recrutement d'une animatrice au début de l'année 2008, pour pouvoir mettre en œuvre une **politique d'animation** au sein même des bibliothèques. Une réelle politique culturelle autour du livre et une programmation annuelle seront prochainement mis en place.

### Le Théâtre de Clermont l'Hérault, scène conventionnée pour les écritures poétiques et scéniques

*Les scènes conventionnées sont un réseau national de lieux de spectacles, elles sont soutenues par l'Etat et par les collectivités, sur une dimension particulière de leur activité.*

En 2007, l'association Champ de Lire, structure qui promeut la lecture à voix haute comme forme de théâtre simple et développe un travail autour de la poésie, fusionne avec le théâtre de Clermont l'Hérault. Le regroupement des deux structures a donné naissance à la création d'une scène conventionnée pour les écritures poétiques et scéniques. Cette convention unique en France est accordée pour 4 ans et les principales missions développées dans ce cadre relèvent de la diffusion, de la formation, de l'accueil d'artistes en résidence et de la mise en place d'actions régionales en direction des scolaires (lycées et collèges), en lien avec la poésie.

**Ce conventionnement est d'autant plus intéressant qu'il permet de lier lecture publique et spectacle vivant.**

### Associations autour du livre

Une dizaine d'associations mènent des actions dans le domaine de la lecture et de l'écriture. Elles organisent le plus souvent des expositions, des lectures publiques, des cycles de sensibilisation à la lecture, des spectacles, des rencontres littéraires, souvent en partenariat avec les bibliothèques. Deux d'entre elles s'occupent plus particulièrement de l'animation des bibliothèques, à Gignac et à Paulhan. Plusieurs associations éditent également des ouvrages ou des publications, notamment dans le domaine de l'archéologie.

*A noter* : le travail des associations d'éducation populaire qui organisent souvent des ateliers d'écritures. L'Atelier de Pédagogie Personnalisée (APP) de Lodève, par le biais de leur Tiers-lieu culturel, propose également des cycles de lecture avec accueil d'auteurs (résidence de Patrick Laupin en 2008). Elle participe depuis 2005 au festival des Voix de la Méditerranée.

### Les maisons d'édition

8 éditeurs professionnels sont présents sur le territoire. La majeure partie de ces maisons d'éditions travaille dans des domaines éditoriaux relevant des (livres artistiques), de la poésie, des beaux livres (notamment sur le patrimoine) et du régionalisme (promotion d'écrivains régionaux, auteurs occitans...). Le Village des Arts et Métiers d'Octon, ancien village du livre, abrite 3 ateliers d'artistes occupés par des graveurs et éditeurs (éditions Verdigris et Grèges, atelier de gravure Eaux Fortes et Cie).

En outre, les éditions Dolmens ont une importance non négligeable pour le Pays (théâtre, poésie), bien qu'installées à la périphérie de son périmètre (à Pézenas).

### Les auteurs

La création autour du livre est représentée par le travail d'une quinzaine d'auteurs. Elle est souvent liée à la culture locale et au patrimoine, et véhicule en cela l'identité du territoire et au-delà, par l'intermédiaire du livre.

La création se réalise également à partir du travail de résidences d'auteurs. Une structure matérielle pérenne qui reçoit des auteurs toute l'année n'existant pas sur le territoire, la résidence d'auteur prend souvent des formes plus légères. Par exemple, l'APP du Lodévois finance l'accueil de l'artiste (hébergement, restauration). Celui-ci consacre la moitié de son temps au public et l'autre moitié à son travail d'écriture.

## B) Les manifestations

### Les actions régulières

Les bibliothèques constituent le cœur de la vie culturelle dans la plupart des communes. Aussi, les animations de proximité destinées aux habitants sont très fréquentes :

- accueil d'auteurs
- travail auprès des tous petits (heure du conte, bébés lecteurs...)
- expositions
- ateliers d'écriture
- lectures
- accueil de scolaires (actions de sensibilisation autour du livre)
- participation aux manifestations nationales telles que « Lire en Fête ».

Le conte est un domaine bien développé en termes d'animations, permettant d'intéresser les plus jeunes à la lecture orale et tissant des passerelles avec le spectacle vivant.

On peut regretter un manque de partenariat entre bibliothèques ou avec d'autres associations qui permettraient de favoriser ponctuellement des projets de plus grande ampleur.

### Les principaux événements

#### **Les Voix de la Méditerranée (Lodève)**

Présentation : Le festival des Voix de la Méditerranée à Lodève constitue un événement phare autour de la poésie, sur le territoire et au-delà. Il accueille au cœur de l'été une centaine de poètes et d'artistes venus de toute la Méditerranée pour des lectures, spectacles et concerts. Parallèlement, le Marché de la Poésie et du Livre méditerranéen favorise la diffusion des ouvrages et la découverte d'éditeurs. Une trentaine de sites lodévois sont investis pour l'occasion, et permettent la découverte du patrimoine local : cours d'hôtels particuliers, places ombragées, ruelles, berges au pied des ponts médiévaux, jardins, four à pain, lavoir, cloître...

A l'occasion de sa 10ème édition en juillet 2007, le festival Voix de la Méditerranée a reçu le patronage de l'UNESCO. Plus de 45.000 festivaliers ont assisté aux différents rendez-vous proposés sur 10 jours.

De nombreuses associations et acteurs culturels du territoire participent à cette manifestation.

Structure porteuse : Ville de Lodève

Date : une dizaine de jours en juillet.

#### **Poem Express (Cœur d'Hérault)**

Présentation : festival international de poésie et d'arts plastiques qui existe depuis 15 ans dans le monde et 5 ans en France. Ce programme de sensibilisation à la poésie place la jeunesse au cœur du projet. Les enfants et jeunes de 6 à 14 ans participent à cette manifestation en écrivant un poème ou une « parole » qu'ils mettent en affiche et où le texte et l'image sont mis en relation. Tous les moyens plastiques peuvent être utilisés et le texte peut être écrit en toute langue. Les poèmes-affiches qui en résultent donnent lieu à des expositions dans différentes bibliothèques du territoire, ainsi qu'une de dimension internationale au domaine de Restinclières (près de Montpellier), au mois de juin. Poem Express permet de mettre en place des ateliers artistiques autour de la poésie, l'écriture, les arts plastiques, la poésie-danse, la poésie en musique... En 2007, 31 groupes du Cœur d'Hérault ont participé à Poem Express, soit 775 enfants.

Structure porteuse : Théâtre de Clermont l'Hérault.

Date : de mars à juin.

### **La Circulade du Livre (Paulhan)**

**Présentation** : manifestation proposée dans le cadre de l'évènement national « Lire en Fête ». Depuis 2005, ce salon accueille des exposants régionaux, professionnels du livre et de ses dérivés (bouquinistes, libraires, calligraphes, fabricants de papier...). Associations locales du patrimoine, illustrateurs et écrivains participent également à la manifestation.

**Structure porteuse** : association Lou Récantou (Paulhan), en collaboration avec la bibliothèque de Paulhan.

**Date** : 1 jour au mois d'octobre.

### **Artpage - rencontre biennale du livre d'artistes et de l'estampe (Octon)**

**Présentation** : autrefois organisée à Nébian, la manifestation a lieu au village des Arts et Métiers d'Octon depuis 2007. Ce salon réunit une vingtaine d'exposants venus de toute la France. Il est conçu comme un lieu de rencontre entre éditeurs, artistes, public, collectionneur et professionnels du livre. 6<sup>ème</sup> édition en 2007.

**Structure porteuse** : collaboration de l'association Tempo-artz (Nébian) avec l'association PARC à Octon.

**Date** : 3 jours fin avril.

## **C) L'implication des partenaires institutionnels**

### **Le Conseil Général de l'Hérault**

Le Département est compétent depuis les lois de décentralisation en matière de soutien à la lecture publique : c'est une mission obligatoire qu'il doit satisfaire, au même titre que les archives. La Direction Départementale du Livre et de la Lecture (DDL) assure ainsi différentes rôles :

- **Créer des bibliothèques et des médiathèques** : aide au financement des travaux d'équipements, à l'informatisation et à l'aménagement mobilier. Les bibliothèques d'Adissan, Le Caylar, Le Pouget ou Fontès ont par exemple bénéficié de subventions de la DDL pour l'année 2006 pour des travaux, de l'informatisation ou de l'achat de mobilier.
- **Offrir une documentation de qualité** : prêts aux bibliothèques et mé-

diathèques du réseau (livres, CD, DVD), bibliobus.

- **Animer les bibliothèques** : expositions, valises documentaires thématiques, animations culturelles grand public et scolaires.

- **Former les bibliothécaires salariés et bénévoles gratuitement** : formation initiale, formations thématiques, formations spécialisées, organisation de rencontres et comités rassemblant des professionnels.

- **Assurer la médiation auprès des publics** : ateliers de lecture et d'écriture dans les collèges, cycles de conférences, mise en œuvre de différents programmes (publics empêchés, lutte contre l'illettrisme, etc.). Toutes les communes du territoire qui gèrent une bibliothèque ont signé une convention d'adhésion au réseau départemental de la lecture publique, laquelle vient formaliser les engagements respectifs de la DDL et de la commune pour atteindre les meilleures conditions de fonctionnement de l'équipement et offrir aux habitants un service de qualité.

La médiathèque de Lodève était jusqu'au mois de mai 2008 la seule commune du territoire à ne pas faire partie du réseau de la DDL. Elle était alors considérée comme une « bibliothèque partenaire » : la DDL n'assurait pas la desserte par bibliobus mais d'autres collaborations étaient mises en place, autour d'actions visant des publics ciblés notamment. Le nouveau conseil municipal élu en mars 2008 a décidé d'adhérer au réseau départemental de lecture publique.

La DDL, dans son nouveau Plan départemental de développement de la lecture publique, entend porter une attention toute particulière à la mise en place de réseaux intercommunaux.

### **La Région Languedoc-Roussillon**

La promotion et le développement du livre est un axe fort de l'action culturelle de la région Languedoc-Roussillon. Ainsi, elle met en place un programme d'aides aux bibliothèques et médiathèques, notamment par la création d'un Fonds régional d'acquisition, facilitant ainsi le développement du patrimoine écrit et graphique et la restauration des fonds existants. Le soutien de la Région va également à la création (bourses d'auteurs), à la diffusion (aide à l'édition régionale), à l'animation et à l'économie du livre (aides aux libraires en particulier).

L'accompagnement de la mise en réseau de la CCVH, particulièrement pour l'informatisation des bibliothèques, le conventionnement avec le théâtre de Clermont l'Hérault « Ecritures poétiques et scéniques » ou le soutien à la manifestation « les Voix de la Méditerranée » à Lodève sont

des exemples d'application de cette politique sur le territoire.

Par ailleurs, la Région apporte son soutien à 4 associations régionales œuvrant dans le domaine du livre :

► **L'association régionale "Autour des auteurs" (ADA)** défend les intérêts des auteurs, contribue au rayonnement de leur travail et propose des animations.

► **L'association LibeLR** est une association professionnelle au service de la librairie indépendante.

► **L'agence de Coopération pour le Livre en Languedoc-Roussillon (C2LR)** est une structure associative née en 1986. Elle regroupe près de 300 bibliothèques, archives et centres de documentation de la région et bénéficie du soutien du Ministère de la culture. Ses principales missions relèvent de l'accompagnement des mutations des bibliothèques et, pour ce faire, la C2LR met en œuvre chaque année un programme de formation, d'animation du réseau documentaire régional, d'information de la vie du livre et de valorisation du travail réalisé dans les différents établissements du Languedoc-Roussillon.

► **L'association pour le développement de l'édition en Région (ADER)** est un collectif d'éditeurs indépendants. Elle regroupe trente-trois maisons qui ensemble couvrent la plupart des domaines éditoriaux et dont les publications participent au maintien de la diversité culturelle. Depuis fin 2007, sous l'impulsion de ces 4 associations et de la Région, avec le soutien de l'Etat, une nouvelle structure a vu le jour : **Languedoc-Roussillon Livre et Lecture**. Elle est née de la volonté commune de tous les partenaires de créer une interprofession du Livre, mutualisant les moyens de tous ses acteurs. Centre de ressources, de communication et de promotion pour l'ensemble de la chaîne du Livre, l'association accompagnera également les professionnels, notamment dans les domaines de la formation et de l'assistance juridique et mettra en œuvre les chantiers interprofessionnels ou spécifiques à une profession du Livre en pleine mutation actuellement.

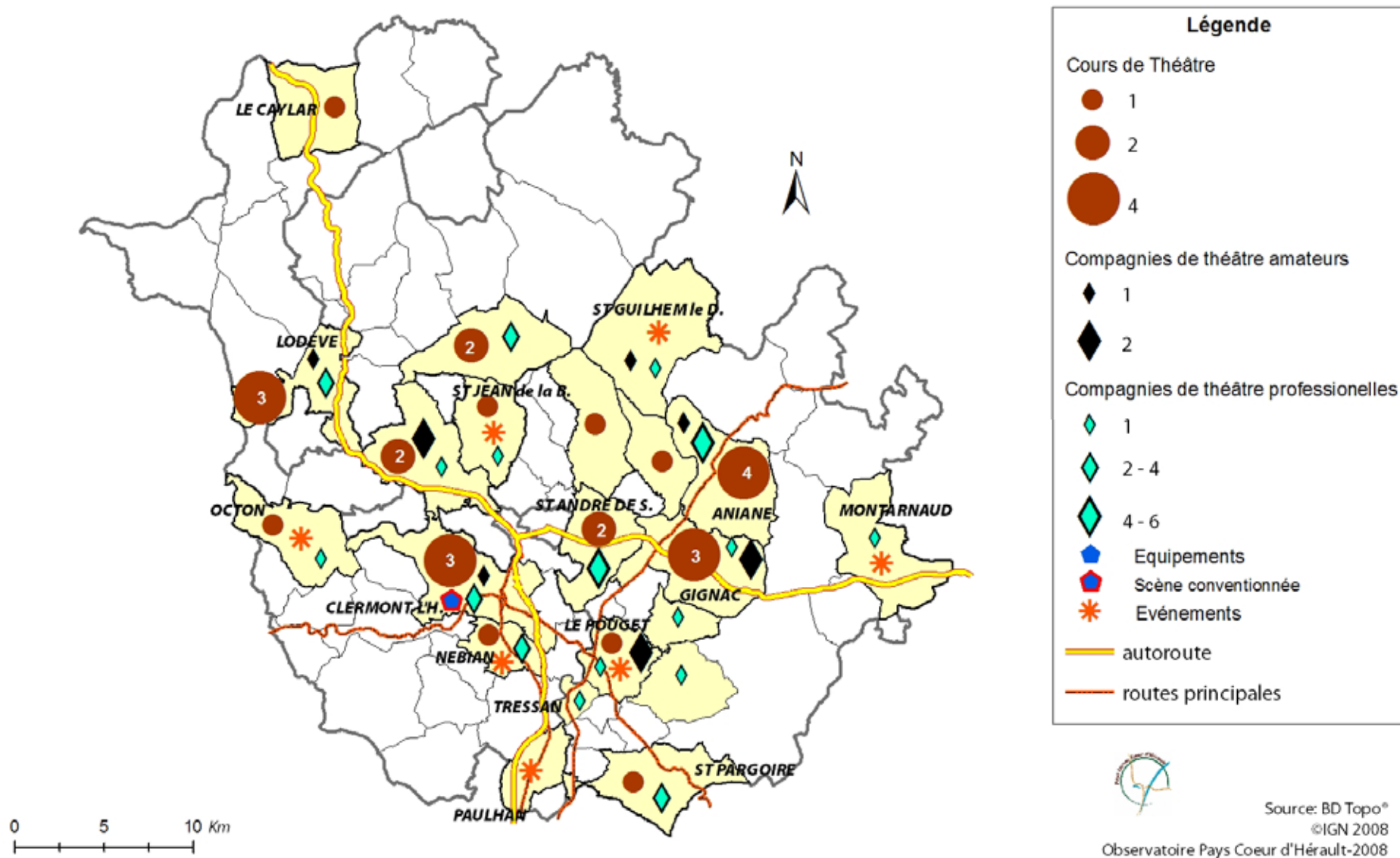
Une action forte dans le domaine du patrimoine écrit du Languedoc-Roussillon sera par ailleurs déléguée à la nouvelle structure. Elle sera signataire, au côté de la Région, de la Direction régionale de l'action culturelle (DRAC) du Languedoc-Roussillon et de la Bibliothèque municipale à vocation régionale de Montpellier, de la convention avec la Bibliothèque nationale de France créant le Pôle associé Région Languedoc-

Roussillon. Ce pôle assurera la numérisation de la presse ancienne régionale et locale du Languedoc-Roussillon.

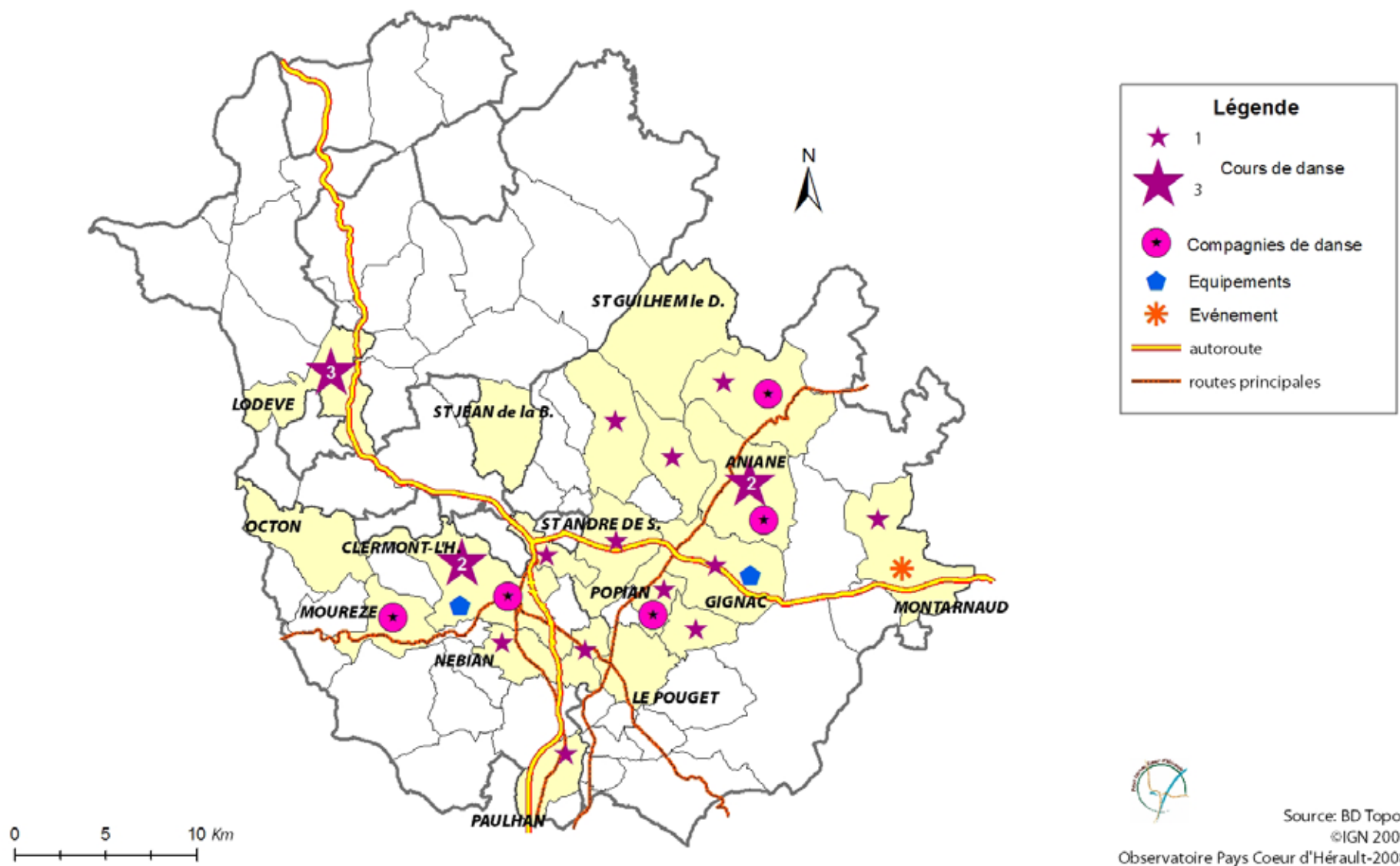
## Synthèse Livre et Lecture publique

Ressources	Faiblesses
Une bonne couverture du territoire en termes d'équipements	Importante disparité dans la qualité des équipements et des services (horaires d'ouverture, niveau de professionnalisation, informatisation, budget d'acquisition, animations, etc.)
Une mise en réseau intercommunal structurante sur la Vallée de l'Hérault	Bibliothèque de Clermont l'Hérault, pas à la hauteur de la commune
Une importante mobilisation bénévole	Peu de partenariats entre les bibliothèques
Des actions régulières et plusieurs événements de qualité « Festival des Voix de la Méditerranée » + conventionnement théâtre	
Forte implication du département et de la Région	

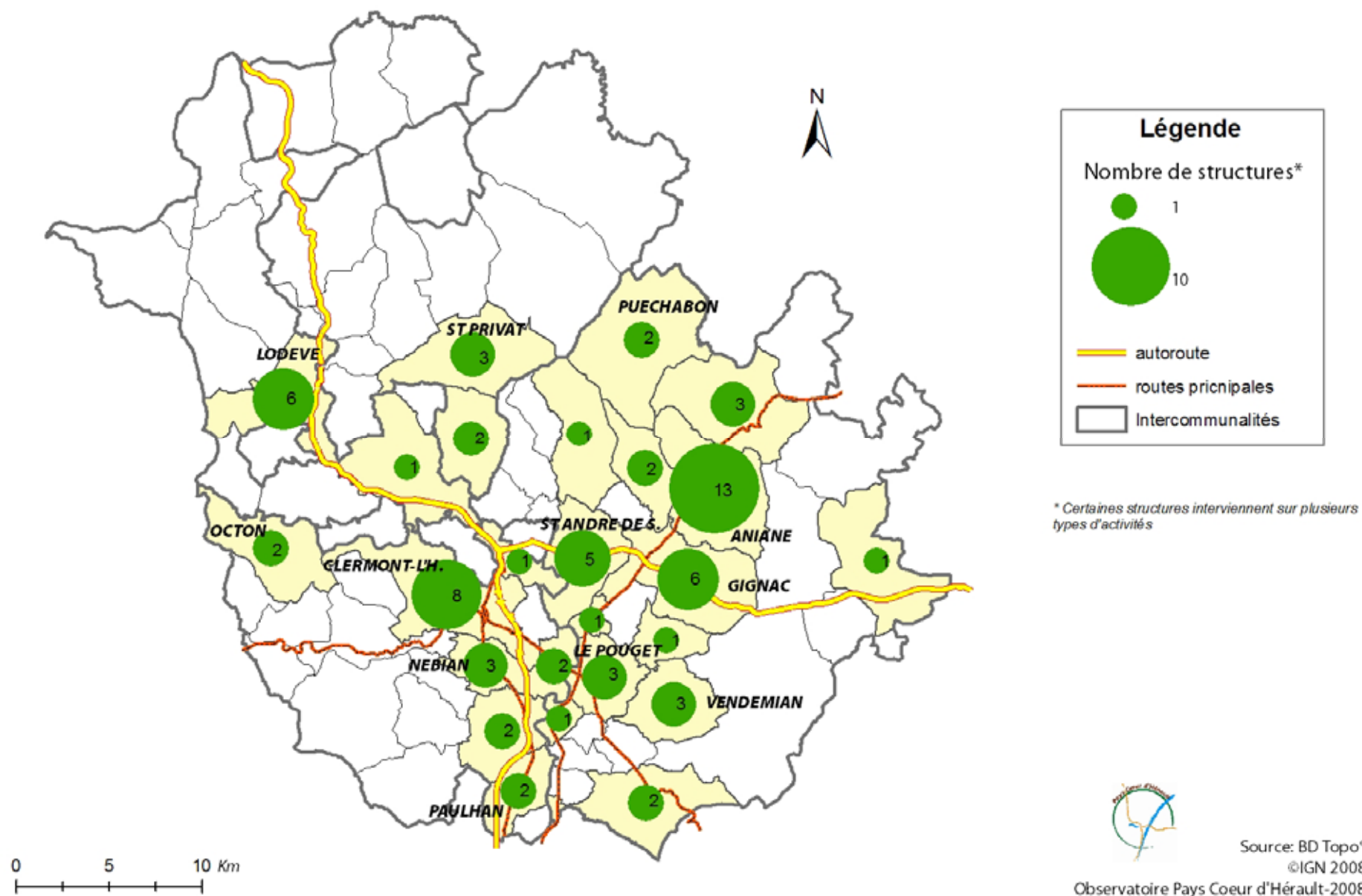
# Carte théâtre



# Carte danse

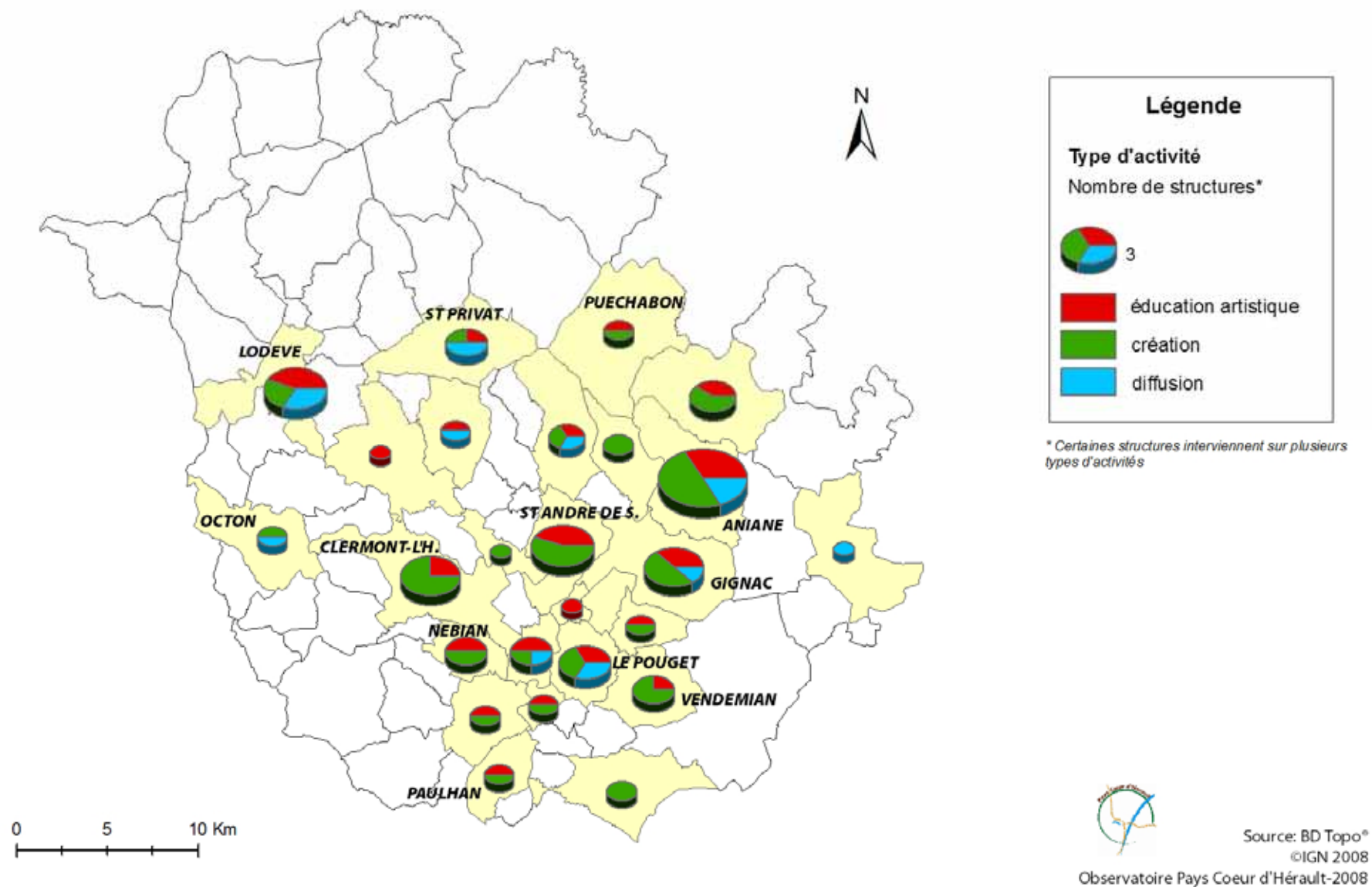


# Les acteurs culturels - Thème Spectacle vivant

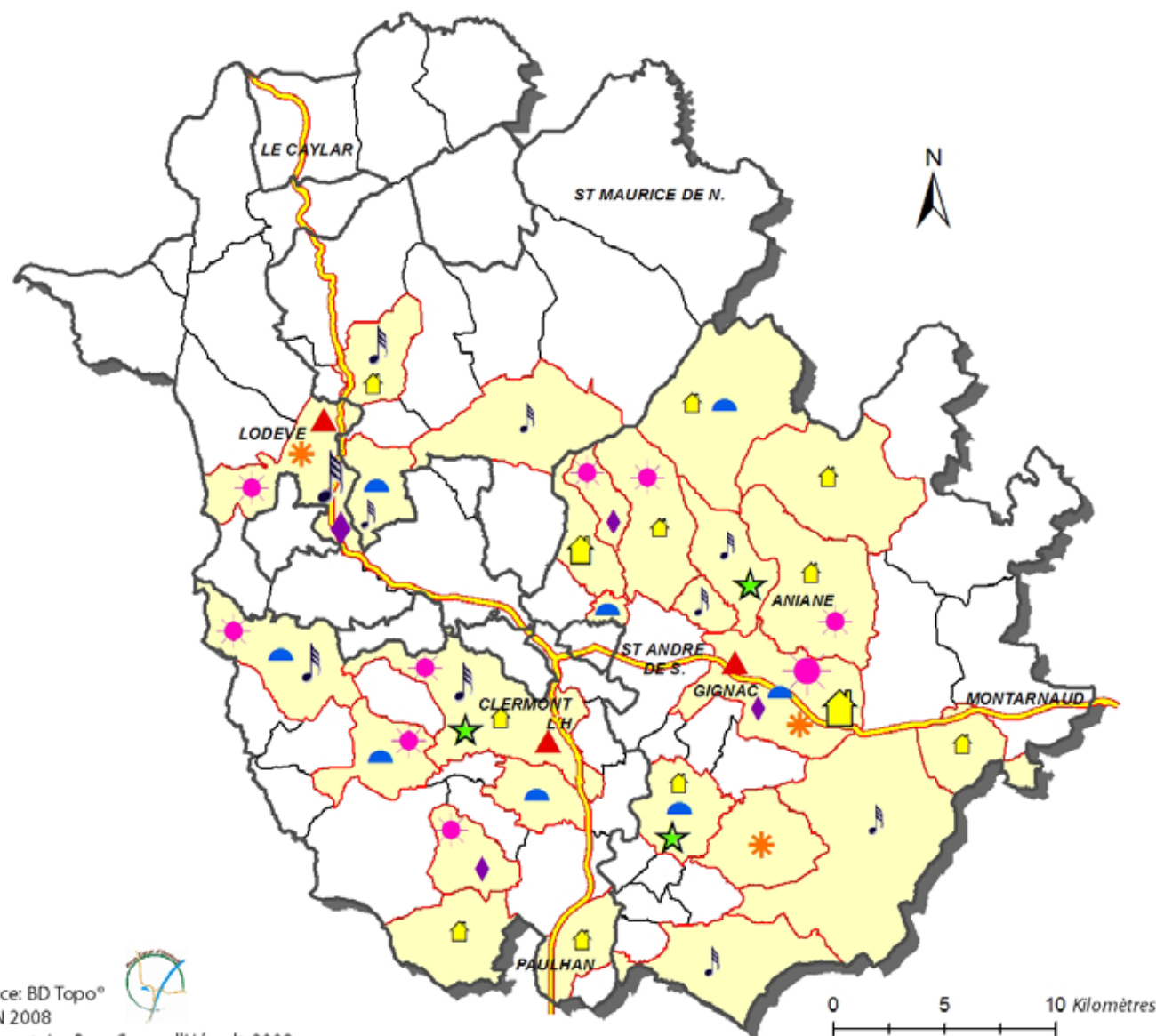




## Les acteurs culturels - Thème Spectacle vivant



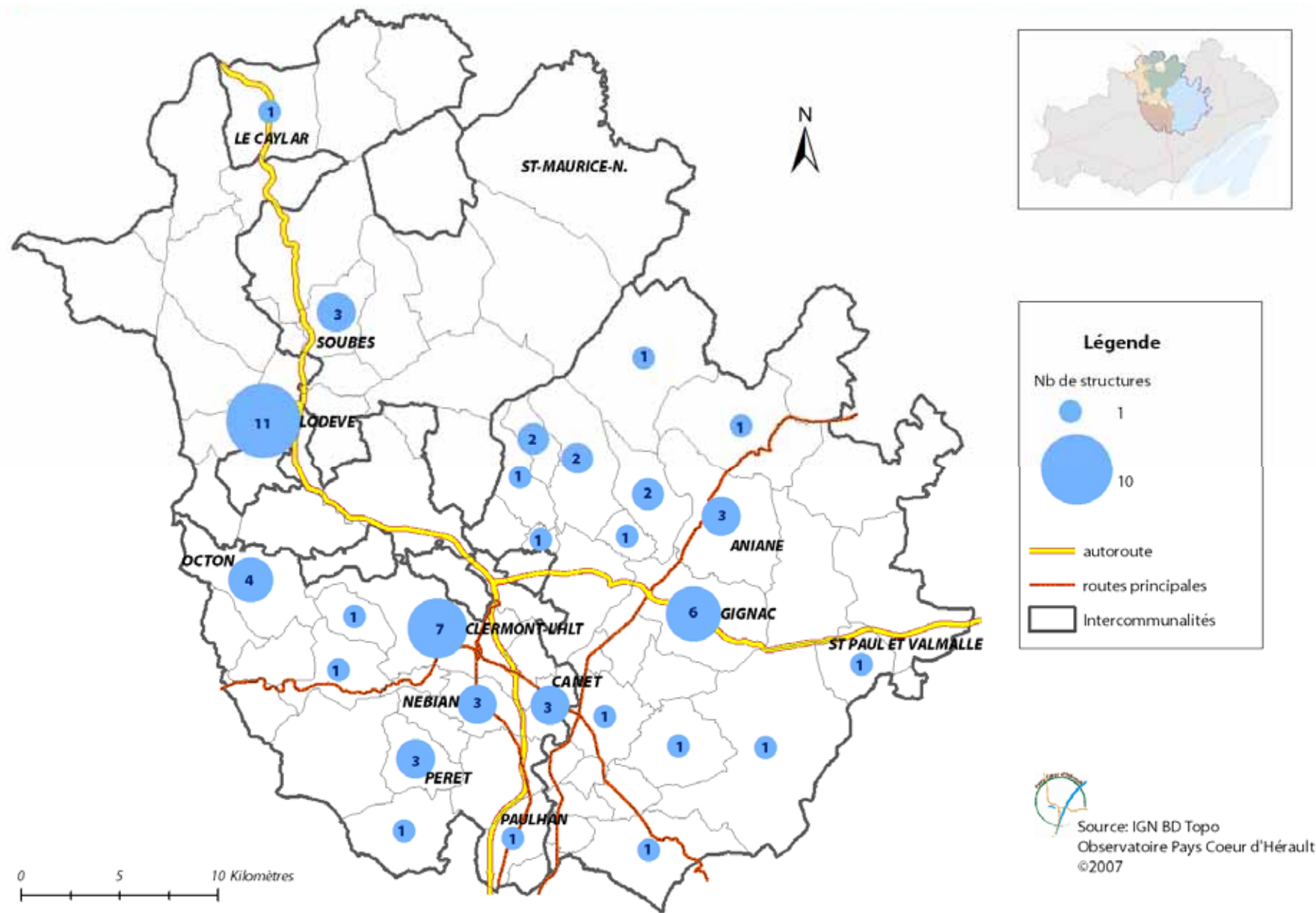
# Carte Musique



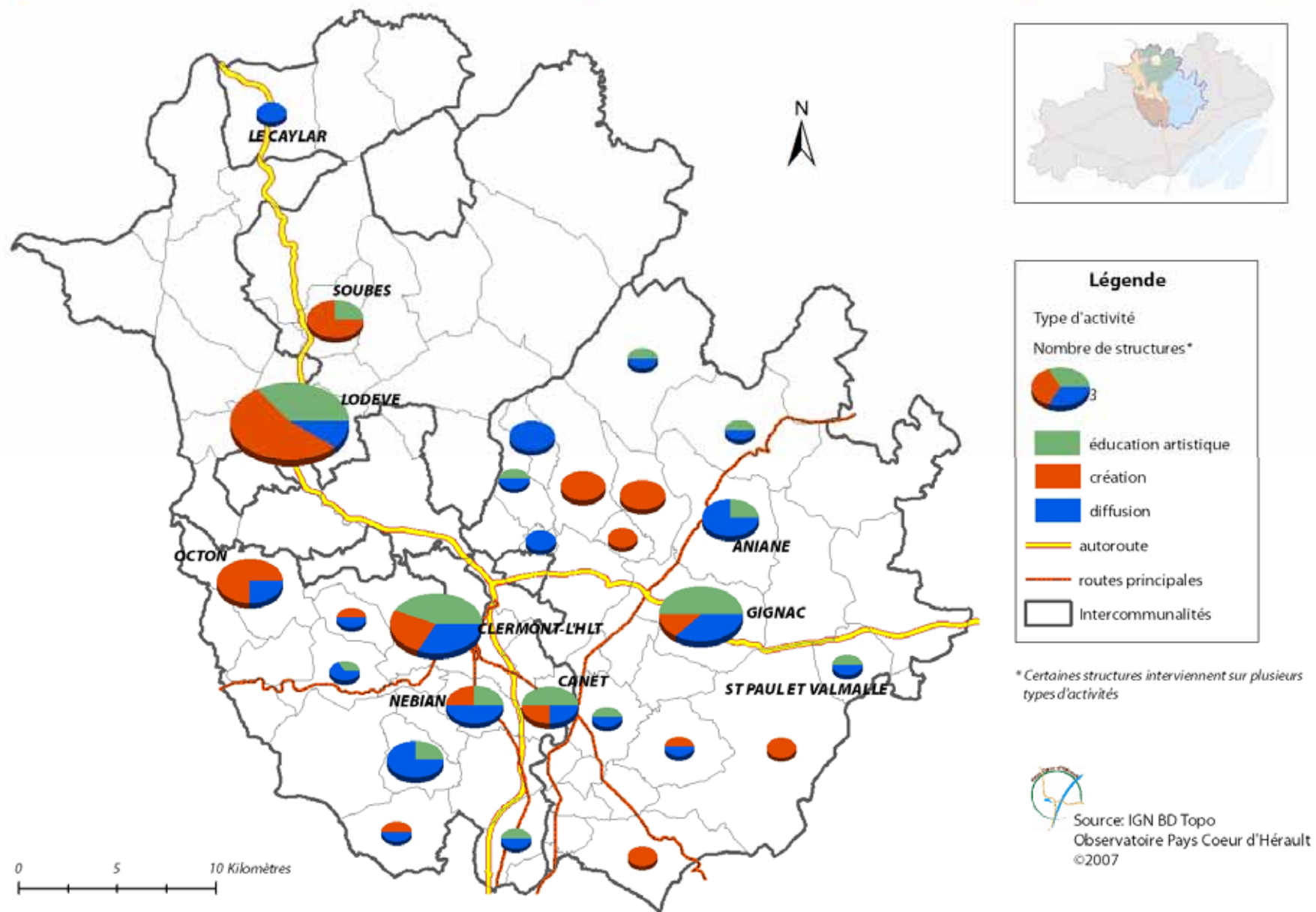
LEGENDE	
	Ecoles de musique
Chorales	
	1
	2
	3
Groupes ou Musiciens	
	1
	3
	6
	Cours ou Ateliers
Associations de diffusion	
	1
	2
Lieux de diffusion	
	1
	2
	Orchestres
	Festivals
	Intercommunalité
	autoroute

Source: BD Topo®  
 ©IGN 2008  
 Observatoire Pays Cœur d'Hérault-2008

## Les acteurs culturels - Thème Musique



## Les acteurs culturels - Thème Musique



## A) Les acteurs

- Une vingtaine de musiciens, chanteurs ou groupes professionnels (ou semi-professionnels) œuvrent dans des répertoires divers (jazz, chanson française, musique ancienne, musique classique, rock, etc.).

- Une cinquantaine de compagnies de spectacle vivant professionnelles et amateurs pratiquent des champs artistiques divers. Le théâtre est le plus représenté, viennent ensuite par ordre décroissant le spectacle vivant au sens pluridisciplinaire, la danse, le conte, les arts de la rue et le cirque, et enfin l'art clownesque.

La distinction entre professionnels et amateurs est difficile à établir mais on peut dire que plus de 80% de ces artistes ou compagnies est professionnel.

Des compagnies résident sur le territoire mais travaillent à l'extérieur, le marché local ne pouvant pas faire vivre à lui seul des compagnies professionnelles.

### Programmateurs réguliers

*Les "programmeurs réguliers" sont des structures proposant une saison culturelle dont la programmation est établie par un coordinateur/animateur mettant en œuvre un projet culturel.*

#### **Théâtre de Clermont l'Hérault, Scène conventionnée pour les écritures poétiques et scéniques**

Lieu de diffusion structurant du territoire, mettant en œuvre une programmation généraliste de septembre à juin, en direction de tous les publics : concerts, théâtre, danse, clown, conte, cirque, poésie...

La signature d'une convention pour les écritures poétiques et scéniques en 2007 lui confère certaines missions dont l'accueil d'au minimum trois équipes artistiques en résidence de création, avec une ouverture aux compagnies régionales pour lesquelles le théâtre coproduit au moins trois spectacles par saison.

La saison 2007-2008 accueille une quarantaine de spectacles et manifestations : théâtre, conférences, soirées « Archipel », concerts, danse, exposition, spectacles jeune public, contes... Le théâtre organise égale-

ment le Festival du Mas à Nîmes (Gard) : il s'agit d'un évènement culturel et festif autour du thème de l'expression, proposé à un large public dans un milieu marginalisé et peu sensibilisé à la culture (quartier du Mas de Mingue). Le théâtre porte également le projet « Poem Express » (cf. page 19).

L'action et la diffusion du Théâtre de Clermont l'Hérault va donc bien au-delà de la ville même. Depuis 2007, des conventions bilatérales sont en projet avec les communes du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault : elles concerneront la diffusion bien sûr, mais également l'éducation artistique, le fonctionnement, la technique et la communication. La création d'un service éducatif pour le théâtre, la danse et la poésie à l'échelle du Pays est envisagée, afin de renforcer l'action en direction des scolaires (lycées et collèges) déjà menée. L'action culturelle et les publics sont également au cœur du projet culturel du théâtre.

*Ressources humaines* : 8 permanents en 2008 (il est envisagé de réduire la masse salariale à 6,5 ETP pour réduire les frais de fonctionnement, malgré les missions élargies par le conventionnement qui nécessitent des besoins en personnel et des moyens financiers supplémentaires).

#### **Charte Lodévois-Larzac**

Programme « Les saisons du Lodévois-Larzac » : spectacles de théâtre, de cirque, de musique ou de contes, actions de sensibilisation, résidences d'artistes... organisés en partenariat avec les communes et associations locales tout au long de l'année. Cette collaboration territoriale est organisée autour d'un comité technique qui se réunit régulièrement pour élaborer la programmation. La coordination et la mutualisation des moyens humains, financiers et matériels apportent une cohérence et une lisibilité au projet. Celui-ci, relayé par une communication territoriale, participe activement au développement du lien social et à la diffusion de la culture.

*Ressources humaines* : 1 animatrice de développement culturel à temps plein.

#### **Office culturel de Gignac**

L'ensemble des acteurs culturels Gignacois subventionnés et aidés par la Municipalité a créé un Office Culturel qui élabore et gère en partenariat avec ses membres un projet culturel global sur Gignac. La programmation est essentiellement axée sur la musique, et plus précisément sur

les musiques actuelles, mais explore également la danse. L'office programme notamment depuis 2006 les « apéro-patio », formule conviviale et attractive axée sur la découverte de musiques actuelles. Il organise également le festival de l'ascension (4 jours).

*Ressources humaines* : 1 coordinateur en contrat aidé (20h/semaine).

#### **Les Tas d'Urgence (Octon)**

Programmation pluridisciplinaire de musique, mais aussi de théâtre et arts de la rue menée à Octon et plus largement sur la vallée du Salagou (Hors Saisons et Printemps de Bouses).

*Ressources humaines* : 1 poste de coordinateur en contrat aidé, qui a pris fin en février 2008 (non renouvelé).

#### **Lutéva**

Programmation théâtre accès jeune public, environ une fois par mois à l'espace Lutéva.

#### **Ville d'Aniane**

La ville dispose d'un service culturel qui développait, avant les élections municipales de mars 2008, une programmation théâtre, danse et musique à l'année.

*Ressources humaines* : 1 poste service culturel + 1 poste en appui au service communication.

#### **Autres programmeurs réguliers (fonctionnement bénévole)**

- **Les Amis des Orgues** organisent des concerts de musique classique dans l'église Saint-Paul de Clermont l'Hérault de mai à septembre. En période hivernale, des concerts sont également organisés au théâtre de Clermont l'Hérault.
- **Les concerts d'Arboras** : l'association organise des concerts depuis 2004 dans l'église d'Arboras (environ un concert par mois).

#### **Programmeurs occasionnels**

De nombreuses structures programment des concerts de qualité : associations (notamment Les Nuits de Gignac), bibliothèques et médiathèques, certaines mairies (Paulhan, Nébian, Octon, Plaisan...).

Il faut également noter le dynamisme de certains propriétaires de lieux privés qui enrichissent également cette diffusion : le restaurant La Fa-

mourette à Aniane assure une programmation hebdomadaire d'avril à septembre, le Château de Jonquières organise le festival « Les Musicales d'été », le Caveau de Bérenas programme le « festival du chai « ... Plusieurs cafés, salons de thé ou restaurants sur Lodève programment également des concerts tout au long de l'année : le Minuscule, l'Autre Rive Café, le House Café, etc.

## **B) Education artistique et pratiques amateurs**

### **MUSIQUE**

L'enseignement artistique paraît suffisamment développé sur le territoire, grâce au Schéma départemental d'enseignement musical élaboré par l'Association Départemental Musique et Danse (ADDM 34). Trois écoles associatives intercommunales existent sur le territoire : à Clermont l'Hérault, Gignac et Lodève (environ 400 élèves au total).

#### **Ecole de musique de Clermont l'Hérault**

Environ 170 élèves en 2007 sur une vingtaine de communes alentour. 2 employés municipaux sont enseignants, parmi les 10 professeurs de l'école qui enseigne le piano, le solfège, le saxophone, la flûte, la guitare, l'éveil musical.. Depuis 2 ans, une classe « musiques actuelles » a été créée (rock, blues).

Aujourd'hui, l'école apparaît trop petite pour les besoins du territoire : entre 30 et 60 élèves sont sur liste d'attente chaque année.

#### **Ecole de musique de la Vallée de l'Hérault (Gignac, St Pargoire et Montarnaud)**

La Communauté de communes a réfléchi il y a quelques années, avec l'aide de l'ADDM 34, à mieux organiser l'enseignement musical sur son territoire. Cette réflexion a abouti en 2002 à la création de "L'Ecole de Musique de la Vallée de l'Hérault". Cette association, soutenue par la Communauté de communes, se propose de sensibiliser enfants et adultes à la musique et de favoriser la pratique d'un instrument. L'école a trois antennes : Gignac, Montarnaud et Saint-Pargoire.

En 2008, elle a accueilli 230 élèves de 28 communes différentes. Le budget de fonctionnement de l'école comprend une participation de la Communauté de communes à hauteur de 36 000 € pour l'année 2008.

Les disciplines enseignées sont les suivantes : clarinette, cor d'harmonie, flûte traversière, guitare, percussions, piano, saxophone, trompette, trombone, tuba et violon.

A noter également : l'éveil musical dès 5 ans, la musique d'ensemble et les chorales enfants, adolescents et adultes.

Les deux antennes de Montarnaud et Saint-Pargoire proposent une partie de ces disciplines.

En raison du développement important de cette école de musique et d'une pénurie de locaux, l'école de musique refusait des élèves chaque année. La municipalité a décidé de restaurer le « chai de la gare » afin d'y accueillir une extension de l'école de musique, depuis fin 2007.

#### Ecole de musique de Lodève

107 élèves en 2004.

Les disciplines enseignées sont les suivantes : guitare, saxophone, flûte traversière, piano, batterie, violon, alto et violoncelle, clarinette, flûte à bec, trompette.

Parallèlement aux 3 écoles de musique précédemment présentées, il faut noter l'existence de **cours, ateliers ou stages hors structures donnés par des professeurs.**

La Charte Lodévois-Larzac, dans le cadre des Saisons du Lodévois-Larzac, propose également des ateliers divers (ateliers slam, stages de musique...).

Une quinzaine de **chorales** enseignent le chant choral et organise des concerts. Parmi elles, on peut noter le groupe vocal Vagabondages qui existe depuis 1973. Il est constitué de 80 choristes et participe à une quinzaine de manifestations par an (concerts, rencontres, etc.).

#### **DANSE**

L'enseignement de cette pratique est beaucoup moins structuré que pour la musique, et dépend uniquement de l'engagement d'associations

sur leur commune.

**10 écoles de danse** du territoire sont répertoriées par l'ADDM 34, dont 3 à Lodève :

STRUCTURE	COMMUNE	STYLE
ASSOCIATION COSMO-DANSE	CANET	Danse africaine
ROCK COMPAGNIE	CLERMONT L'HÉRAULT	Non communiqué
CHŒUR À CORPS	GIGNAC	Jazz, danse africaine, hip hop, rétro
COULEUR LAVANDE ET CIE	LODÈVE	Danse classique, salsa, rétro, country, danses de bal traditionnelles
LUTÉVA	LODÈVE	Danse, éveil, hip-hop, jazz, danse contemporaine
ORIENT EXPRESSIONS	LODÈVE	Danse orientale
SCHÉHÉRAZADE	MONTARNAUD	Danse orientale égyptienne
FOYER RURAL	MONTPEYROUX	Danse contemporaine
ASSOCIATION MUSIQUE ET CULTURE	NÉBIAN	Jazz, hip-hop
ECOLE DE DANSE LOU RÉCANTOU	PAULHAN	Jazz

Parallèlement à ces écoles, **plusieurs compagnies** proposent également des ateliers, cours et stages de danse (Cie du Poing de Singe, Cie Florence Saul, Ronde Nomade...).

**D'autres structures** comme les foyers ruraux (à St Jean de Fos par exemple) offrent également des cours de danse. La Charte Lodévois-Larzac, dans le cadre de ses « saisons », propose des ateliers de danse contemporaine.

## **THEATRE** (y compris conte, cirque...)

La plupart des cours, ateliers ou stages de théâtre est proposé par les **compagnies professionnelles** du territoire (environ un tiers des compagnies recensées complètent leur activité de création par une activité d'enseignement). L'éducation artistique permet souvent un complément de revenus non négligeable.

Les disciplines enseignées sont par ordre décroissant : le théâtre (environ 60%), le clown (environ 20%), le cirque (environ 15%) et le conte (environ 5%).

Cet enseignement concerne majoritairement le jeune public.

Parallèlement aux compagnies, des ateliers et cours sont dispensés par des **associations** qui sont souvent spécialisées dans cet axe. Toutes ces structures répertoriées n'enseignent que le théâtre, et la plupart du temps auprès d'un public adulte. Il faut enfin noter l'activité des structures d'éducation populaire, qui comme pour la danse, offrent également parfois des cours de théâtre (foyer rural de St Privat par exemple, APP de Lodève...).

Certaines **actions de sensibilisation** sont menées auprès du jeune public en temps scolaire ou hors scolaire.

Le **théâtre de Clermont l'Hérault**, surtout depuis la fusion avec le Champ de Lire, a une action importante envers la jeunesse. Il propose des séances scolaires, des ateliers et des projets de classe pour les élèves de primaires, collèges et lycées, souvent en relation avec les artistes programmés ou en résidence au théâtre. Un service éducatif avec un professeur détaché est en place.

Un travail hors temps scolaire est également développé, au travers d'ateliers théâtre (cours hebdomadaires pour les enfants, animés par une comédienne).

Le théâtre de Clermont l'Hérault développe également des actions envers le public non scolaire (personnes âgées par ex.), notamment par le biais de résidences. Les CEMEA, les CCAS, les APP du Lodévois sont des partenaires.

En matière d'enseignement spécialisé, la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales, parue en août 2004, confie aux Départements l'élaboration et la mise en œuvre de schémas départementaux d'enseignement artistique (musique, danse et théâtre).

Le Schéma Départemental de l'Enseignement de la Musique (SDEM), actuellement en application, a été réalisé en 2004. Il prévoit l'émergence d'un réseau d'une quinzaine d'écoles-ressources pour mailler l'ensemble du territoire départemental d'ici 2015. **Pour lancer ce dispositif, l'école de musique de la Vallée de l'Hérault serait choisie comme site pilote.**

Le Conseil Général de l'Hérault en collaboration avec l'ADDM 34 et en concertation avec les communes et acteurs culturels, mènent actuellement une réflexion afin d'adopter, dès la rentrée scolaire 2008-2009, un schéma départemental de développement des enseignements artistiques (SDEA). Ce schéma, qui intègre le SDEM, rassemblera aussi la danse et le théâtre. Il sera élaboré en vue d'améliorer encore l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement.

## **C) Les résidences d'artistes**

Les résidences font aujourd'hui partie de la vie de la plupart des structures culturelles. Les objectifs sont pluriels : un soutien évident à la création et à la recherche, le maintien d'une diversité culturelle, et la sensibilisation des différents publics dont les scolaires. Une résidence se met en place en fonction des besoins de la compagnie et du lieu d'accueil et peut s'articuler de différentes manières, sur des périodes plus ou moins longues : mise à disposition d'une salle, de moyens techniques, prise en charge des frais de restauration et d'hébergement, préachat du spectacle, coproduction... En contre partie, les artistes peuvent ouvrir leurs répétitions au public, intervenir dans les animations locales et territoriales, en milieu scolaire, dans les maisons de retraite, etc. Sans nuire au travail artistique, la résidence de création contribue à enrichir la pratique de la compagnie, qui, grâce à un programme d'actions culturelles sur le territoire irrigue le tissu local.



Sur le Pays Cœur d'Hérault, les résidences sont mises en place par les principaux programmateurs réguliers du territoire.

Le **Théâtre de Clermont l'Hérault** accueille ainsi chaque année plusieurs compagnies et met en place des actions de sensibilisation avec des répétitions ouvertes à différents publics, des ateliers, des rencontres. 4 résidences ont été accueillies sur la saison 2007-2008, dont 2 avec des compagnies professionnelles du territoire (Cie Nocturne à Clermont l'Hérault et Cie Chagall sans M à Ceyras).

La **Charte Lodévois-Larzac** souhaite accueillir des artistes sur des périodes longues. Il s'agit en effet d'une autre façon de les mettre en relation avec les citoyens, donner à comprendre, à entendre ce qui se joue lors d'une création.

A l'**Office culturel de Gignac**, les résidences font également partie de la dynamique culturelle avec deux beaux projets en 2008. Le théâtre de l'espace culturel est également régulièrement mis à disposition des artistes pour des répétitions.

## D) Les principales manifestations

La programmation événementielle du territoire Cœur d'Hérault est principalement active d'avril à octobre, avec une prédominance des festivals, centrés sur la période estivale (juin, juillet et août).

**Le Printemps de Bouses** (Vallée du Salagou)

Présentation : Le Printemps de Bouses est un festival rural itinérant qui lie spectacles vivants et éducation populaire. Il fête sa 11<sup>ème</sup> édition en 2008 avec pour thème central « l'éducation », qui s'exprimera sous formes d'interventions artistiques, d'informations et de débats (stands, conférences, tables rondes).

Structure porteuse : Association Les Tas d'Urgence.

Date : fin mai/début juin.

**Festival Remise à Neuf** (St Jean de la Blaquière et villages du Lodévois-Larzac)

Présentation : Festival de théâtre et musique dans les remises et sur les places des villages né en 1999 à Saint Jean de la Blaquière. L'implica-

tion de la Charte a entraîné un élargissement à d'autres communes à partir de 2001. La Compagnie Humani Théâtre, à l'origine du Festival est toujours compagnie associée (direction artistique et mise en œuvre du festival). Les communes et d'autres associations se joignent à l'organisation. Aujourd'hui c'est un moment fort des *Saisons du Lodévois-Larzac*.

Structure porteuse : Charte Lodévois-Larzac, en partenariat la Cie Humani Théâtre, les communes et associations locales.

Date : début août.

**Festival Les Nuits Couleurs** (Vallée de l'Hérault)

Présentation : Festival des cultures du monde alliant concerts, cinéma en plein air, danse et dégustations (vins, produits locaux). Cette manifestation sillonne les villages de la vallée de l'Hérault, avec aussi pour objectif de révéler leur patrimoine par la découverte de sites insolites. 7500 spectateurs en 2008.

Structure porteuse : Association Les Nuits de Gignac. Le festival est soutenu par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault depuis sa création en 2006.

Date : de fin juin à mi-juillet.

**Saison musicale de St Guilhem le Désert** (Abbaye de Gellone)

Présentation : Festival de musique classique, un des plus anciens festivals de l'Hérault (existe depuis 37 ans).

Structure porteuse : Association Les Amis de St Guilhem le Désert, soutenue par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Date : Une dizaine de jours dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet.

**Mourèze fait son cirque** (Mourèze)

Présentation : Festival musical et artistique au cœur du cirque dolomitique de Mourèze : concerts et animations diverses (expositions, projection de films, balades, marchés...). Le festival est organisé depuis 4 ans par une équipe de bénévoles, sans subventions de la part des collectivités.

Structure porteuse : Association Les Bacchanales de Mourèze.

Date : mois d'août avec 1 temps fort 1 week-end.

## Rencontres Musicales de St Guilhem

Présentation : Festival composé de concerts de musique classique, rencontres et conférences en l'église abbatiale ou dans la chapelle des Pénitents (9<sup>ème</sup> édition en 2008).

Structure porteuse : Association Le Désert Imaginaire.

Date : 4 jours fin août.

## Circul'Art (Le Pouget)

Présentation : Arts de la rue Musique actuelle Musique du monde. Créé en 1996.

Structure porteuse : Mairie du Pouget

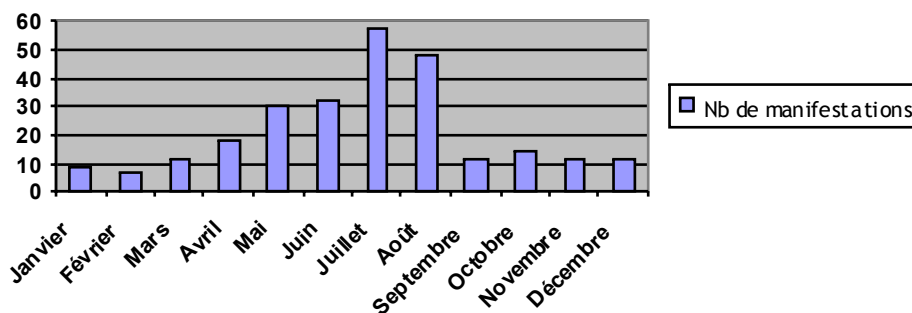
Date : août.

**Beaucoup d'autres festivals existent sur le territoire** (une vingtaine en tout) :

Les musicales d'été (château de Jonquières), Festival du chai de Bérénas, Trob'Art à Soumont, les Sens Ciel (Arboras), les Estivales du Mas de Roujou, Festival de l'Ascension à Gignac, Les estivales de Nébian, Les Promenades (Mas Dieu), Les Récré'âtrales de Paulhan, Festival Rock de Scène (St Paul et Valmalle) ...

## Répartition de l'offre dans l'année

(Données réalisées d'après l'Agenda Culturel du Pays Cœur d'Hérault du n°4 au n°7 - de janvier à décembre 2007)



## E) Les publics

Le public du territoire est peu connu, en raison du manque d'études menées sur ce thème. Depuis peu, certains festivals (Les Nuits couleurs, Printemps de Bouses) ont toutefois initié une étude de leur fréquentation à l'aide de questionnaires adressés au public. **Ces initiatives seront à élargir à l'ensemble du territoire pour mieux connaître le type de public qui se déplace sur les différentes manifestations.**

Pour ce qui est du public ciblé par les manifestations, on constate qu'il s'agit majoritairement du public familial, des touristes et des scolaires. Les actions culturelles en direction des préadolescents et adolescents sont faiblement représentées. La sensibilisation des différents publics (scolaires, habitants...) restent à développer autour des phases de création.

## F) Les équipements

Le territoire compte deux équipements réellement consacrés à la diffusion du spectacle vivant :

- *Le Théâtre de Clermont l'Hérault* : aujourd'hui scène conventionnée pour les écritures poétiques et scéniques, il constitue un réel atout pour le Pays Cœur d'Hérault, mais les locaux nécessitent des travaux de rénovation et sa jauge reste limitée (200 places assises). Le théâtre accueille une programmation de qualité tout au long de l'année. Il reçoit également des associations pour la présentation de travaux d'ateliers artistiques, des conférences, des représentations scolaires...

*Fréquentation* : 12.170 spectateurs pour la saison 2007-2008 (+ 20% par rapport à la saison précédente). Le taux de remplissage moyen gravite autour de 60-70%.

- *Le Théâtre de l'espace culturel de Gignac* : il est doté d'une scène de 140 m<sup>2</sup> et de 250 places assises (700 debout) auxquelles s'ajoutent des loges, des salles techniques et une cabine régie lumière et son. Cet équipement permet d'accueillir depuis 2005 concerts, séances de ciné-

ma, spectacles de théâtre et de danse.

Il faut également noter l'existence d'une petite salle équipée sur la commune de Péret (jauge d'environ 100 places). La salle a été conçue pour accueillir des projections de films mais une association y programme actuellement des concerts de chanson française (association « La Boîte à musique »).

En dehors de ces équipements, la majeure partie de la diffusion du spectacle vivant s'opère donc dans les différentes **salles des fêtes** du territoire (presque chaque village est équipé), peu adaptées à la diffusion du spectacle vivant et sous-équipées. Les **bibliothèques** constituent souvent des lieux de diffusion pour le spectacle vivant jeune public (petite jauge).

Il faut également noter l'importance des manifestations en **plein air** ou dans des **lieux patrimoniaux** (notamment religieux, pour la diffusion de la musique classique) et privés (domaines, restaurants...). Le manque de lieux adaptés explique en partie l'abondance de manifestations estivales au détriment d'une animation culturelle hivernale.

Il est important de noter la quasi-disparition des cafés-concerts, qui permettaient la diffusion de petits groupes. Il en existe quelques-uns sur la commune de Lodève.

A noter également le travail hors lieux publics, qui est en progression (théâtre d'appartement, contes à domicile...).

Concernant les **équipements de création ou de formation**, il n'en existe aucun entièrement consacré à cet objectif, offrant par exemple la possibilité d'accueillir des stages (avec hébergement, réfectoire, salles de travail...), des répétitions ou des résidences d'artistes. Seules les salles de Clermont l'Hérault et Gignac sont en capacité technique d'accueillir ponctuellement des résidences, sans toutefois disposer de la capacité matérielle à prendre l'artiste en charge totalement (hébergement et restauration en extérieur).

Certaines compagnies disposent de **locaux de répétition privés**, et souvent également de matériel : l'association Têt en l'air (local au Bosc), la Cie du Poing de Singe (local à Clermont l'Hérault), le Grand Kabar (local à Lodève), la Cie Carambole (salle à St André de Sangonis).

## G) L'implication des partenaires institutionnels

### Le Conseil Général de l'Hérault

Le Département de l'Hérault porte une action large dans le domaine de la musique et du spectacle vivant. Elle se traduit localement par des aides à la diffusion, à la création ou à l'investissement mais également par une série de dispositifs ou ressources :

#### L'Association Départementale Danse et Musique en Hérault (ADDM 34)

L'ADDM, délégation départementale à la musique et à la danse, est une association de type loi 1901, conventionnée par le Conseil Général de l'Hérault et la Direction régionale des Affaires Culturelles Languedoc-Roussillon.

Créée en 1984, elle est l'une des 57 délégations départementales à la musique et à la danse existant en France. Elle appartient à la Fédération des Arts Vivants et Départements.

Son objectif général est de favoriser le développement des pratiques professionnelles et amateurs en matière de danse et de musique.

Ainsi, l'ADDM 34 fait le lien entre les différents acteurs musicaux et chorégraphiques du Département de l'Hérault. Elle est présente dans les domaines de l'enseignement musical, des pratiques instrumentales et vocales amateurs, des musiques actuelles, de la danse, de la sensibilisation artistique en milieu scolaire.

Elle est à l'écoute des professionnels, des amateurs et des institutions pour proposer et mettre en place des dispositifs de soutien et de développement de projets.

#### Les missions de l'ADDM 34 :

- **L'enseignement musical** : mise en œuvre du Schéma Départemental d'Enseignement Musical.
- **Les pratiques en amateurs chorégraphiques, vocales et instrumentales** : coproductions de projets originaux montés par des ensembles musicaux ou groupes chorégraphiques.
- **Les musiques actuelles** : soutien à l'émergence des nouveaux groupes, suivi des artistes et structures professionnelles, coproduction de projets.

- **La danse** : suivi des compagnies et structures professionnelles, développement de la danse en milieu rural.
- **La sensibilisation artistique en milieu scolaire** : développement des pratiques vocales et chorégraphiques et mise en place de résidences d'artiste en milieu scolaire.

### Des manifestations sur le territoire

Le Conseil Général organise différentes manifestations qui se délocalisent sur tout le département, dont le territoire du Cœur d'Hérault, chaque année :

- « *34 tours* », dispositif organisé par l'ADDM qui a pour objectif principal d'aider à la préparation scénique des groupes de musiques actuelles héraultais. 34 Tours permet à deux groupes candidats de bénéficier d'une formation technique et des concerts sont organisés dans tout le département.
- *Saperlipopette, Voilà enfantillages (mai)* : diffusion de spectacle jeune public co-financée avec les communes qui accueillent le festival décentralisé.
- *Rencontres méditerranéennes (avril)* : valorisation de la création artistique en lien avec la Méditerranée, sensibilisation du public à la tolérance. Les partenariats locaux sont divers.

### Le prêt de matériel par le biais de l'ARTDA (Agence de Ressources Techniques pour la Diffusion Artistique)

Beaucoup de manifestations du territoire, notamment les festivals (Mourèze fait son cirque, les Nuits Couleurs...) bénéficient de prêt de matériel par l'ARTDA. Ce dispositif leur permet de réaliser des économies non négligeables sur l'équipement son/lumière.

### Les chemins de la culture

Programme d'actions éducatives en direction des collégiens.

### Culture en Arc en Ciel

Touche peu de personnes mais permet de nouer de nombreux contacts et de reconnecter les personnes en difficulté avec la société. Ce dispositif vient en soutien de pratiques amateurs locales.

## La Région Languedoc-Roussillon

La Région Languedoc-Roussillon consacre 12 millions d'euros de son budget de fonctionnement pour le spectacle vivant, dont 1 million pour la création artistique. Son action est large :

- Structuration d'un réseau régional de salles de spectacle (**le théâtre de Clermont l'Hérault en fait partie**) ;
- Aide aux festivals, en accentuant ceux qui mettent en place une saison culturelle (**Festival Remise à Neuf, Printemps de Bouses, Nuits Couleurs...**).
- **Renforcement des aides à la création et à l'innovation artistique en faveur des artistes régionaux** : certaines compagnies du territoire en ont bénéficié (Cie Espace Nomade à Aniane en 2006 par ex.).
- Lancement de manifestations alliant musique et patrimoine comme le festival « Les Troubadours chantent l'art roman » : ce festival fait une étape sur le territoire du Cœur d'Hérault (au Prieuré St Michel de Grandmont et à St Guilhem le Désert pour la programmation 2008).
- Effort particulier pour les secteurs du cirque, des arts de la rue, des spectacles jeune public et des musiques actuelles afin de les faire rayonner sur l'ensemble de la région.

En mars 2008, la Région a initié une grande manifestation : Le Languedoc-Roussillon : le plus grand rendez-vous des enfants ! » (programmation jeune public).

Concernant l'éducation artistique, la Région mène des programmes dans les lycées avec décentralisation de crédits régionaux. Les établissements scolaires ont la possibilité d'obtenir des financements pour développer un projet culturel.

## L'Etat et le Contrat Educatif Local (CEL)

Le contrat éducatif local a été mis en place suite à la circulaire conjointe Éducation Nationale, Ville, Jeunesse et Sports, Culture du 9 juillet 1998 sur les rythmes scolaires qui suggérait une articulation entre divers dispositifs d'aides à l'enfant.

Il s'agit d'offrir aux enfants et adolescents d'âge scolaire, des zones sensibles urbaines et rurales, des activités propres à favoriser leur développement harmonieux en dehors du temps scolaire.

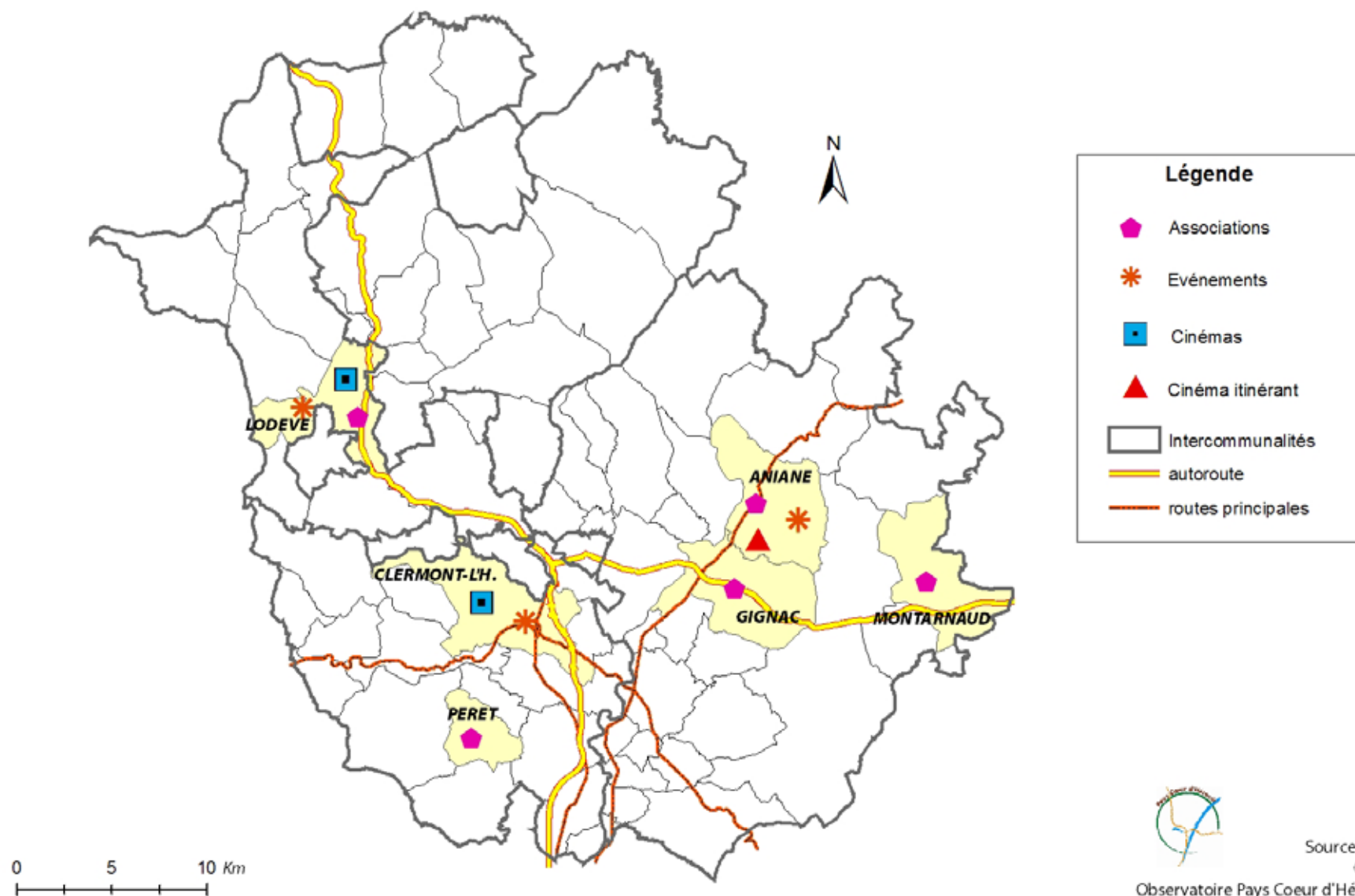
Le contrat éducatif local doit être coordonné avec le projet d'école ou d'établissement. Son but est de favoriser l'accès des jeunes à la diversité des connaissances : éducation, culture, sport, loisir et information. Ces activités visent en effet à compenser les inégalités qui subsistent dans l'accès à la culture et au savoir.

Parmi les 29 communes de l'Hérault qui ont élaboré un contrat éducatif local, 2 sont situées sur le Cœur d'Hérault : **Aniane et Lodève**. Ce genre de projet favorise l'éducation artistique, notamment en temps hors scolaire. Plusieurs compagnies travaillent grâce à ces contrats.

### Synthèse Musique et Spectacle vivant

	Ressources	Faiblesses
<b>Acteurs</b>	<p>Existence d'associations dynamiques mettant en œuvre des festivals</p> <p>Présence de nombreux artistes et compagnies sur le territoire</p> <p>Des programmeurs réguliers</p>	<p>Fragilité des structures et professionnels (emplois précaires, aides publiques limitées...)</p> <p>Le marché local ne peut pas faire vivre à lui seul des compagnies professionnelles</p>
<b>Manifestations</b>	<p>Une offre riche et diversifiée</p>	<p>Absence de coordination dans les calendriers et manque d'étalement des manifestations dans la saison</p> <p>Fragilité de certaines associations motrices dans la diffusion (festivals)</p>
<b>Equipements</b>	<p>Théâtre de Clermont, scène conventionnée (équipement structurant)</p> <p>Théâtre de l'Espace culturel de Gignac</p> <p>De nombreuses salles polyvalentes pouvant accueillir des spectacles</p> <p>Quelques petites résidences accueillies sur de courtes durées</p>	<p>Manque de lieu voué au spectacle vivant sur le secteur Lodévois-Larzac</p> <p>Communes peu et mal équipées pour l'accueil de spectacles, peu de matériel technique à disposition des communes</p> <p>Pas d'importantes résidences de création</p> <p>Manque de lieux de répétitions, de studios, lieux de travail indispensables pour la qualité des pratiques</p>

# Carte Cinéma et audiovisuel



## A) Les acteurs

Outre les salles de cinémas qui seront abordées postérieurement, **5 associations actives spécialisées dans le domaine de cinéma et de l'audiovisuel** ont été recensées sur le territoire. Leur domaine d'action concernent la diffusion, l'éducation à l'image ou encore la réalisation et la production audiovisuelle :

- **Association Le Petit Ciné** (Aniane) : met en place des actions éducatives à destination des scolaires (voir p.43) et noue des partenariats avec les associations locales, municipalités ou écoles pour la réalisation de divers projets. L'association projette également des films en 16mm dans les villages du territoire.
- **Association Métaphore** (Lodève) : l'association, qui existe depuis 15 ans, a des champs de compétences dans les domaines de la réalisation audiovisuelle, de la production et de l'animation éducative en écoles, collèges et lycées.
- **Lolita studio** (Montarnaud) : association œuvrant dans la formation initiale et continue aux pratiques des métiers de l'audiovisuel ; l'aide à la production, à la réalisation et à la diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles de court, moyen et long métrage.
- **Médiacité** (Lodève) : réalisation et production audiovisuelle (films d'entreprises, reportages audiovisuels...). Participation au festival des Voix de la Méditerranée.
- **103 Prod** (Péret) : production de films institutionnels et publicitaires.

Par ailleurs, **plusieurs associations non spécialisées dans le domaine cinématographique / audiovisuel** jouent toutefois un rôle dans ce secteur : le foyer rural d'Olmet et Villecun organise une séance de cinéma sur la commune l'été, en plein air ; l'association « Plaisir de Lire, Cultures vivantes » à Gignac organise des séances de cinéma dans le théâtre

de l'espace culturel (voir p.41), ainsi que des projections scolaires et des séances en plein air ; la Maison des Jeunes et de la Culture de Lodève programme des séances de cinéma, etc.

Enfin, il faut prendre en compte l'action de la **Fédération des Ciné-clubs de la Méditerranée (FCCM)**, qui, bien que siégeant en dehors du territoire du Pays (Béziers), est partenaire de nombreuses animations organisées par les acteurs locaux (foyers ruraux, « Le Petit Ciné », « Plaisir de Lire, cultures vivantes »...). Ce circuit, agréé par le Centre National de la Cinématographie et classé art et essai, existe depuis 25 ans. En plus de la diffusion dans divers lieux de l'Aude et de l'Hérault, l'association organise chaque année en février les Rencontres cinématographiques de Pézenas. Elle propose également des stages de formation et divers services (location de matériel de projection, édition de programmes, aides administratives et financières...).

## B) Les équipements et la diffusion

Il existe trois types de diffusion sur le territoire :

- Exploitants de salles (cinémas)
- Exploitants itinérants en programmation régulière
- Exploitants itinérants en programmation ponctuelle

### Les cinémas

On trouve deux exploitants permanents sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault. Ils sont tous les deux en gestion associative, bien que la municipalité participe fortement à leurs frais de fonctionnement.

## Le Cinéma Alain Resnais à Clermont l'Hérault

**Capacité** : 1 salle classée Art et Essai, 230 fauteuils  
**Gestionnaire** : Office Culturel du Clermontais (association)  
**Fréquentation** : 52.000 entrées en 2007 (+4% par rapport à 2006 contre 5% de baisse nationale) dont 3.600 scolaires.  
**Équipe** : 6 personnes (4,5 ETP)  
**Programmation** : 250 films et 1160 séances en 2007.  
Programmation très variée : films populaires de qualité, films art et essai, films jeune public, films du patrimoine. 50% des films sont recommandés art et essai. Label « jeune public » obtenu en 2006.  
**Animations** : débats, rencontres, festival « L'art en bobine ».

Créée il y a environ 25 ans, cette salle située en centre-ville est gérée par l'office Culturel du Clermontais, association loi 1901 également en charge de la gestion de l'école de musique et du théâtre. Le cinéma est fortement soutenu par la ville qui loue un local à un propriétaire privé.

Depuis 2000, le cinéma Alain Resnais connaît une croissance régulière de ses entrées : 52 000 entrées en 2007 contre 24 000 entrées en 2000. L'évolution de la fréquentation apparaît nettement au-dessus de la moyenne nationale et fait de Clermont l'Hérault un pôle d'attraction majeur du Pays en matière de diffusion cinématographique.

La diversité de la programmation, l'animation développée toute l'année et l'attractivité de ses tarifs expliquent sa réussite. Malgré tout, la fréquentation semble avoir atteint aujourd'hui un seuil maximum avec un seul écran. D'autre part, le cinéma Alain Resnais n'a pas été rénové depuis une trentaine d'années, bien que des améliorations techniques aient été effectuées. Cet équipement apparaît aujourd'hui trop petit par rapport à l'évolution démographique du territoire, et vétuste (mauvaise isolation sonore, pas de climatisation...).

Le développement de son offre et la modernisation de son équipement, nécessaire pour accompagner la croissance démographique du territoire passe donc par une extension du cinéma, c'est-à-dire une relocalisation-extension sur un nouveau site, puisqu'un agrandissement sur le site actuel n'est pas possible.

Une étude du marché cinématographique de Clermont l'Hérault a été

commandée par la Communauté de Communes du Clermontais, dans le cadre d'un projet d'extension/relocalisation du cinéma Alain Resnais. Les conclusions de l'étude préconisent un cinéma de 3 salles (500 fauteuils) avec un marché potentiel estimé à 70.000 entrées/an.

Tout l'enjeu sera de trouver un lieu pour ce nouveau cinéma qu'il apparaît souhaitable de conserver en centre-ville mais où la disponibilité foncière est faible. Le projet idéal serait une salle de cinéma qui servirait de base à d'autres projets : centre de formation, d'aide à la production, musée du cinéma...

## Le Cinéma Lutéva à Lodève

**Capacité** : 2 salles dont une classée Art et Essai, 281 fauteuils  
**Gestionnaire** : Office d'Animation du Lodévois (association)  
**Fréquentation** : de 19 000 à 23 000 entrées/an  
**Équipe** : NC  
**Programmation** : tous les soirs de la semaine. Programmation « art et essai » et programmation commerciale généraliste, programmation scolaire, 3<sup>ème</sup> âge et à la carte.

Créé il y a 20 ans, cet établissement est intégré dans le complexe socio-culturel « Lutéva » qui regroupe également théâtre, école de musique, espace multimédia... Cet ensemble est géré par l'Office d'animation du Lodévois, association loi 1901 fortement soutenue par la municipalité.

Le caractère rayonnant de ce cinéma se détermine par une fréquentation importante de spectateurs issus du territoire « Larzac », totalement démunie en matière de diffusion cinématographique.

Le cinéma a été rénové il y a quelques années, ce qui lui confère un équipement irréprochable (salles, matériel...) mais peu de séances sont programmées par rapport au potentiel des deux salles en raison d'un manque de personnel. De plus, les salles sont multi-usages et peuvent accueillir régulièrement d'autres formes de diffusion (théâtre, musique...).



### La programmation itinérante régulière

Ce mode de diffusion cinématographique est particulièrement présent sur le territoire de la Vallée de l'Hérault, où l'on ne trouve aucun exploitant fixe. On rencontre ces programmations itinérantes régulières sur les communes suivantes :

- Gignac
- Argelliers
- Montarnaud

Elles sont organisées par des associations ou des collectivités. Dans la majorité des cas, il s'agit d'une prestation « clef en main » (programmation + projection) assurée par un opérateur associatif (la Fédération des Ciné-clubs de la Méditerranée le plus souvent).

Sauf demande particulière, la programmation se fait au rythme d'une fois par mois environ, selon un choix de programmation effectué par l'organisateur local, d'après une sélection proposée par l'opérateur, lequel s'engage ensuite à fournir tous les éléments de communication concernant les films choisis.

A **Gignac**, elles se déroulent dans le **Théâtre de l'espace culturel** : même si la salle n'est pas une salle de cinéma proprement dite, sa configuration permet d'organiser des séances itinérantes dans de bonnes conditions, en partenariat avec la Fédération des Ciné-clubs de la Méditerranée.

<p><b>Fréquentation</b> : 80 à 200 personnes par séance <b>Équipe</b> : bénévoles de la médiathèque et de l'association « Plaisir de Lire, Cultures vivantes » <b>Programmation</b> : 10 films/an grand public, séances jeune public, séances de cinéma d'animation en partenariat avec l'association « Le petit ciné ».</p>
--

A **Argelliers** et **Montarnaud**, les séances ont lieu dans les salles des fêtes non équipées.

A **Péret**, la municipalité programme plusieurs fois par mois des **projections à partir de DVD** loués dans la **salle J. Brel**. Celle-ci a été conçue en 1992 pour permettre des projections audiovisuelles (100 places), mais elle a depuis un peu perdu sa vocation première et sert à la diffusion d'autres manifestations culturelles, notamment de concerts. La municipalité souhaiterait néanmoins redévelopper la vocation première de la salle.

Enfin, un projet de diffusion itinérante sur le Lodévois-Larzac est à l'étude, porté par les foyers ruraux du secteur.

### La programmation itinérante ponctuelle

Des séances de cinéma itinérantes ponctuelles ont également lieu dans plusieurs communes du territoire, le plus souvent en plein air et durant la période estivale : à Lodève, St André de Sangonis, Aniane, St Maurice-Navacelles, Le Bosc, St Privat...

Depuis 5 ans, la Communauté de communes du Lodévois participe au dispositif national « Passeurs d'images » relayé en Languedoc-Roussillon par l'association « Bande-annonce » : elle offre 4 séances tout public gratuites, à Lodève et sur 3 autres communes dont Le Bosc.

En dehors de ce dispositif, on trouve quelques initiatives isolées comme à St Privat (Foyer Rural, en partenariat avec la Fédération des Ciné-clubs de la Méditerranée), ou encore à St André de Sangonis où la mairie fait appel à un opérateur privé pour organiser 5 séances de plein air, l'été.

Il est à noter que plusieurs festivals comme « Les Nuits de Gignac » ou « Mourèze fait son cirque » intègrent dans leur programmation des films ou documentaires projetés en plein air.

Concernant la diffusion, il faut prendre en compte deux projets qui, s'ils sont concrétisés, seront amenés à jouer un rôle :

- Le projet de création d'un futur espace des arts numériques à Ceyras, équipé pour la projection.

- Un projet d'école de cinéma sur Lodève, dans des locaux importants (1300m<sup>2</sup>), à l'initiative d'un collectif d'artistes.

## C) Les principales manifestations

### **Festival l'Art en bobine (Clermont l'Hérault)**

Présentation : créée en 2004, cette manifestation invite au débat et à la discussion autour de rencontres entre le cinéma et d'autres expressions artistiques, au cinéma Alain Resnais mais également dans d'autres lieux de la ville. Le festival se revendique comme un moment fort de rencontres et de lien social entre habitants du territoire. Il a su tisser de nombreux partenariats avec des associations du territoire.

Fréquentation 2007 : 4100 pers. dont 2.600 entrées payantes.

Structure porteuse : Cinéma Alain Resnais

Date : 1 semaine fin janvier, période où peu de manifestations sont proposées sur le territoire.

### **Festival International des Très Courts (Aniane)**

Présentation : Le festival des Très Courts met en sélection internationale une cinquantaine de films, projetés en une seule séance d'un peu plus de deux heures, et simultanément dans une cinquantaine de villes en France et dans le monde. Des projections hors compétition permettent également de mettre des talents locaux à l'honneur. Aniane et Montpellier sont les deux seules communes de la région Languedoc-Roussillon à accueillir ce festival.

Structure porteuse : le festival est porté par une association parisienne « Les très courts » et relayé localement par la municipalité d'Aniane.

Date : 3 jours le 1<sup>er</sup> week-end du mois de mai.

### **Festival Georges Auric (Lodève)**

Présentation : Festival de cinéma en hommage à Georges Auric, célèbre lodévois. Les séances se déroulent au cinéma Lutéva. 2<sup>ème</sup> édition en 2008.

Structure porteuse : Lions Club Lodève Cœur d'Hérault

Date : 1 semaine en octobre.

## D) Éducation à l'image

### Les dispositifs nationaux

Le Centre National de la Cinématographie, sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la communication, a mis en place 3 dispositifs nationaux de sensibilisation au cinéma et à l'audiovisuel en milieu scolaire : « Écoles et cinéma », « Collège au Cinéma » et « Lycéens au cinéma ». Ils proposent aux élèves de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma.

Ces dispositifs reposent sur l'engagement de quatre partenaires principaux : le Ministère de la Culture et de la Communication, le Ministère de l'Éducation nationale, les collectivités territoriales (Conseils généraux pour les collèges, Conseils régionaux pour les lycées) et les professionnels du cinéma (exploitants, distributeurs). Un coordinateur départemental ou régional est chargé d'organiser le dispositif au niveau local.

### Le Centre de Ressources Images et Son (CRIS) à Montpellier

Le C.R.I.S et l'enseignant qui l'anime ont pour mission de soutenir ou de susciter les initiatives des classes dans tous les domaines de l'audiovisuel : éducation au cinéma, photographie, vidéo, télévision, son, audiovisuel numérique, avec ou sans l'apport d'intervenants extérieurs (vidéastes, photographes, plasticiens...).

Les classes de Montpellier peuvent être accueillies au Centre. Les autres classes du département ont accès à certains matériels, en prêt gratuit, et aux moyens de montage numérique.

### Sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault

On trouve sur le territoire Cœur d'Hérault une programmation spécifique à destination des scolaires, tout particulièrement sur les deux bourgs-centres dotés d'un cinéma.

- **Le cinéma Alain Resnais** adhère aux trois dispositifs nationaux qui sont proposés aux établissements scolaires de Clermont l'Hérault, et pour « Collège au cinéma », aux collèges de St André de Sangonis et de

Gignac. De nombreuses séances sont donc proposées aux publics scolaires dans le cadre de ces dispositifs d'éducation à l'image mais aussi à la demande des enseignants (hors dispositifs), ainsi que des centres de loisirs.

- **Le cinéma Lutéva** diffuse également une programmation scolaire (écoles et collèges) fréquentée essentiellement par les établissements lodévois (le coût du transport étant trop onéreux pour les écoles extérieures).

Néanmoins, ces actions sont très lourdes à gérer pour les opérateurs locaux et ils rencontrent certaines difficultés pour participer à ces dispositifs dues à l'absence d'un interlocuteur enseignant pour chaque établissement participant et au coût de transport élevé pour toucher les communes alentour.

Bien que toutes ces actions d'éducation à l'image existent, elles ne concernent donc pas tous les élèves (pas plus de 4 classes en collège et en lycée pour Clermont l'Hérault par exemple). On ne peut donc pas se contenter de ces actions pour dire que l'éducation à l'image est faite en milieu scolaire. Un vrai travail est à faire avec les **associations** pour compléter ces actions.

Sur le territoire, elles sont plusieurs à proposer des **ateliers d'éducation à l'image**, telle que l'association Métaphore à Lodève ou Le Petit ciné à Aniane. Cette dernière, dont les activités s'étendent sur plusieurs communes autour d'Aniane, propose un travail de fond en direction de la jeunesse, dont une partie s'inscrit dans le cadre d'un CEL (Contrat Éducatif Local, voir p.36) mis en place sur Aniane. Le Petit ciné joue un rôle transversal et structurant, par des collaborations avec d'autres acteurs territoriaux et de nombreuses activités : ateliers et projections de cinéma d'animation, fête du film d'animation en collaboration avec la médiathèque de Gignac, projections ponctuelles, interventions pédagogiques... L'association reste cependant limitée en matériel de diffusion (support 16mm, non adapté...) et doit faire appel aux services de la FCCM.

Un projet d'atelier permanent est en cours dans une école de Lodève ainsi qu'à Canet, avec un budget réparti entre l'inspection académique et la DRAC.

## E) L'implication des partenaires institutionnels

### Le Conseil Général de l'Hérault

Le Département n'a pas de politique spécifique de soutien financier aux salles de cinéma. Dans les territoires qui ont établi un contrat avec le Conseil Général - cas de la Communauté de Communes du Clermontais - des projets liés au cinéma peuvent être retenus mais il n'y a pas de règle quant au montant de l'aide.

Dans le cadre des « Chemins de la Culture » (dispositif d'éducation artistique et culturelle pour les collégiens et enseignants - voir p. 88), le Département participe au dispositif de portée nationale « Collège au cinéma », en partenariat avec le CNC, la DRAC, le Rectorat et l'Inspection Académique.

### La Région Languedoc-Roussillon

Depuis 2005, la Région a signé une convention avec le Centre National du Cinéma qui a permis de développer une réelle dynamique en lien avec l'État et en concertation avec les professionnels.

Un **soutien** est apporté aux lieux de **diffusion** du cinéma : festival, réseaux, espaces multimédia. La Région accompagne également des actions de formation en direction des créateurs et des producteurs. Un fonds régional d'aide à la **création cinématographique, audiovisuelle et multimédia** a été mis en place en 2005 afin de soutenir des œuvres cinématographiques tournées en région (135 œuvres soutenues entre 2005 et 2007). Des bourses individuelles à l'écriture Cinéma / Audiovisuel sont également offertes.

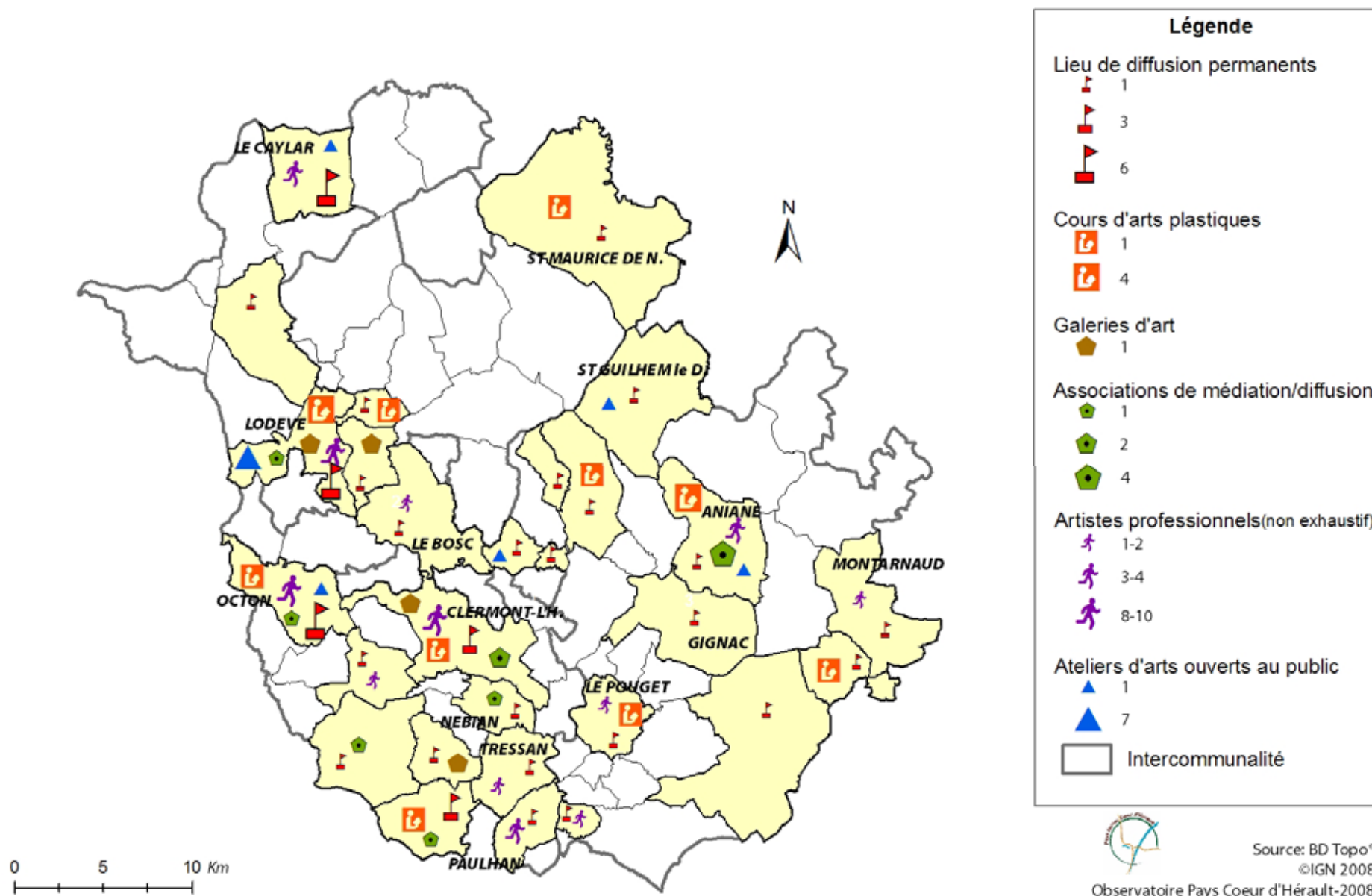
Le programme « Lycéens au cinéma » permet à 100 lycées de la région de voir plus de trois films par an et d'avoir des actions de sensibilisation au 7<sup>ème</sup> art. 80% des lycées de la région est concernée par cette opération.

En 2007, la Région a créé l'association **Languedoc-Roussillon Cinéma**, également financée par la DRAC, avec deux missions essentielles : le bureau d'accueil de tournages et l'éducation à l'image.

## Synthèse Cinéma / Audiovisuel

	Ressources	Faiblesses
<b>Équipements</b>	3 salles de cinéma dont 2 labellisée Art et Essai	1 cinéma mono-salle à Clermont l'Hérault
<b>Diffusion</b>	Programmation dense et attractive  1 projet de cinéma itinérant	Peu de diffusion cinématographique dans les communes rurales, notamment sur le secteur du Lodévois-Larzac
<b>Manifestations</b>	1 festival de cinéma très dynamique sur le Clermontois	
<b>Éducation à l'image</b>	Actions éducatives, notamment grâce aux dispositifs nationaux	Dispositifs coûteux et compliqués à mettre en place  Peu d'élèves touchés
<b>Acteurs</b>	Professionnalisme et dynamisme des acteurs	Manque de coordination entre les 3 pôles de diffusion Lodève / Clermont l'Hérault / Gignac (programmation, communication, animation...) et plus largement à échelle de la région Languedoc-Roussillon
<b>Moyens</b>	Existence de la structure régionale « Languedoc-Roussillon Cinéma »	Pas de soutien spécifique du département

# Carte Arts plastiques



## A) Acteurs

### Les artistes

La création en arts plastiques est le domaine artistique le plus représenté sur le territoire, avec plus de 80 artistes professionnels ou semi-professionnels recensés, d'autant plus que ce chiffre doit être revu à la hausse car leur identification reste difficile. Les disciplines pratiquées sont diverses (gravures, sculpture, collage, dessin...), mais la plus importante reste la peinture.

Les artistes semblent partagés entre leur nécessité vitale de créer et une économie difficile qui entraîne parfois des situations extrêmement précaires. Le problème majeur est celui de la vente de leurs œuvres.

Malgré leur grand nombre, ces acteurs paraissent souvent isolés et les collectifs d'artistes sont peu nombreux. Il existe seulement un collectif de photographes à Lodève et un de plasticiens « 9x9 au 29 » sur Clermont l'Hérault.

Le Carrefour des Artistes Plasticiens (le CAP) était une association qui avait recensé les artistes sur la Vallée de l'Hérault. Environ une dizaine d'expositions collectives ont eu lieu au Pouget, au Domaine des 3 Fontaines. L'association n'existe plus aujourd'hui.

### Les associations de médiation et de diffusion

#### **L'association C.L.A.C (Centre Local d'Art Contemporain) à Fontès**

Le CLAC, situé à Fontès, a pour objectif la valorisation de sculpteurs contemporains auprès du public, au niveau national et international. Née en 2000, l'association a développé des outils de diffusion (cartes postales, vidéos, presse, prestations extérieures...) afin d'assurer la promotion de ses artistes adhérents (une vingtaine d'adhérents en 2008). Elle a noué des échanges et collaborations avec d'autres lieux d'exposition ou ateliers d'artistes. Elle se positionne comme une structure de médiation entre public et artistes et apporte son aide aux sculpteurs (technique, logistique, administrative...). Un projet de club de mécènes est en cours de développement. Le CLAC collabore avec le Domaine de la Tour à Nébian, domaine privé, pour gérer les événements artistiques

du lieu.

L'association disposait de deux salariés en contrat CEC en 2002. Ces contrats n'ont pas été renouvelés, faute de budget suffisant.

L'association est par ailleurs soutenue par la Région Languedoc-Roussillon, le Conseil Général de l'Hérault et la commune de Fontès.

#### **L'association PARC (Pôle Artistique Réseau Culturel) à Octon**

Créée en 2002 sous l'impulsion de la municipalité, l'association PARC gère le Village des Arts et Métiers d'Octon. L'équipe de bénévoles met en œuvre une programmation d'expositions et d'événements festifs. Les actions et projets sont soutenus par le Conseil Général de l'Hérault, la Communauté de Communes du Clermontais et la ville d'Octon. L'association ne disposant pas de salarié permanent, elle ne parvient pas à développer ses activités.

#### **Le Groupement Images du Salagou (G.I.S) à Cabrières**

Cette association regroupe des photographes amateurs et professionnels. Animée par des bénévoles, elle s'est donnée pour mission la promotion de la photographie. Elle s'occupe de la programmation de la Galerie photo des Schistes à Cabrières.

#### **La CIT (Aniane)**

L'association programme régulièrement des expositions d'art contemporain à la chapelle des Pénitents. Elle est soutenue par la DRAC Languedoc-Roussillon.

#### **La Fondation A.N.P.Q (Péret)**

Créée en 2008 pour encourager et développer les échanges entre artistes, responsables culturels et centres artistiques, la Fondation ANPQ propose une galerie d'exposition, un atelier technique et un atelier-résidence pour les artistes invités.

### Les artisans d'art

Bien que les métiers d'art soient à la frange de cette étude, relevant davantage du secteur économique que culturel, il serait intéressant de répertorier les artisans d'art du Pays Cœur d'Hérault car ils sont souvent héritiers d'un savoir-faire identitaire, tel qu'à St Jean de Fos où

depuis 4 siècles, les poteries en terre vernissée ont fait la renommée du village. Cette activité est aujourd'hui en pleine renaissance : une dizaine d'ateliers de potiers sont installés sur la commune et les villages alentours en accueillent aussi plusieurs (à Aniane, Puéchabon, St André de Sangonis, Clermont l'Hérault, St Paul et Valmalle...).

## **B) Éducation artistique et pratiques amateurs**

Globalement, hormis le **musée de Lodève** qui dispose d'un service éducatif (convention avec l'éducation nationale pour les animations à destination des scolaires) profitant à 6.000 élèves par an, les actions d'éducation artistique concernant les arts plastiques sont difficiles à identifier sur le territoire du Cœur d'Hérault.

Elles relèvent le plus souvent d'initiatives ponctuelles mises en place par les associations locales :

- Le **C.L.A.C** met en place des ateliers pédagogiques de découverte de la sculpture, animés par des artistes. Il propose des formules d'initiation à la sculpture avec goûter, visite guidée du parc de sculptures... Entre 1.500 et 2.000 scolaires sont accueillis chaque année.
- Les expositions organisées par l'**association PARC** sont ponctuées de moments de rencontres avec le public : lectures de poésies, animations musicales, performances, conférences, actions pédagogiques envers les écoles. Avec la volonté d'amener le plus large public vers la création artistique, des démonstrations de différentes techniques artistiques sont également mises en place.
- Beaucoup d'ateliers d'arts plastiques sont proposés par les **foyers ruraux** et des **associations d'éducation populaire** (Lutéva, Atelier de Pédagogie Personnalisée...), à destination des enfants mais aussi des adultes. Toutefois, ces initiatives sont très difficiles à recenser (réseau local).

Plusieurs **artistes** donnent également des cours en ateliers ou travaillent

avec des écoles. L'agrément dispensé par la DRAC pour l'enseignement des arts plastiques est indispensable pour des interventions régulières en milieu scolaires et les artistes intéressés semblent avoir des difficultés à l'obtenir. De plus, les créateurs ont du mal à se faire connaître des enseignants, il n'existe aucun réseau qui permette aux enseignants d'identifier les intervenants possibles.

Depuis septembre 2007, une **école de dessin** a ouvert ses portes à Aniane, l'**Atelier**. Cette association propose une formation professionnelle d'un an pour l'apprentissage des métiers du dessin animé, de la bande dessinée et de l'illustration. Elle est dispensée par un ancien dessinateur des studios Walt Disney et de nombreux illustrateurs réputés y interviennent. 16 élèves y sont accueillis pour l'année 2007-2008.

## **C) Les manifestations et la diffusion des œuvres**

La diffusion se réalise au travers de nombreuses expositions, avec des niveaux de qualité hétérogènes.

- Plusieurs structures organisent des **expositions de qualité tout au long de l'année** :
  - L'association CIT et la ville d'Aniane mettent en place des expositions d'art contemporain dans la Chapelle des Pénitents (programmation annuelle) ;
  - L'office de Tourisme du Caylar accueille des expositions de photographies dans sa salle d'exposition, organisées par la Communauté de Communes et la Charte Lodévois-Larzac ;
  - L'association PARC assure une programmation annuelle, au rythme d'un événement bimensuel, alternant différents médiums, techniques traditionnelles ou plus contemporaines. En lien avec la vie culturelle du territoire, certains événements sont organisés en partenariat avec les festivals existants (Les Voix de la Méditerranée, le Printemps de Bouses, Biennale Artpage...).
  - Les médiathèques et bibliothèques de Gignac, Paulhan, Clermont l'Hérault et Lodève accueillent des expositions d'artistes locaux,

tout au long de l'année.

- D'autres structures programment des **expositions en période estivale** seulement (public plus touristique) :

- Prieuré St Michel de Grandmont ;
- La municipalité de Villeneuve (salle du Pigeonnier) ;
- L'Office de Tourisme de St Guilhem le Désert (ancienne église St Laurent).

- Des **événements ponctuels**, avec des niveaux de qualité hétéroclites ont également lieu :

- Des manifestations de type « Salons des artistes » dans différentes communes, le plus souvent organisées par les municipalités elles-mêmes ou des associations (Gignac, Aniane, Canet, Clermont l'Hérault...). Ils sont ouverts aux artistes professionnels et amateurs.
- Le Théâtre de Clermont accueille quelquefois des expositions et organisent surtout « Poem Express » (voir aussi p. 19) : manifestation s'adressant aux enfants de 6 à 14 ans. La participation peut être individuelle, ou par le biais de l'établissement scolaire ou de la bibliothèque. Il s'agit d'aborder la poésie en créant un poème affiche grâce à la peinture, le dessin, le collage ou tout autre moyen plastique à sa disposition. Les poèmes affiches sont exposés dans plusieurs communes du Cœur d'Hérault (Paulhan, Gignac...) et au théâtre. Au moins de juin, l'exposition internationale Poem Express est organisée par le théâtre à la Maison départementale de l'Environnement à Prades-le-Lez.
- Des associations organisent des expositions occasionnellement : Cantagand Co, Association Art et Nature à Navacelles, Juin des Arts à Aniane...
- Certains festivals comme « Mourèze fait son cirque » ou « Les Promenades » intègrent les arts plastiques à leur programmation artistique. Ainsi, l'équipe du festival les Promenades a lié un partenariat avec l'École des Beaux-Arts de Montpellier afin que les étudiants exposent leurs créations sur le site du festival.

- Enfin, il faut noter la qualité de la **programmation du Musée de Lodève**, qui, même si elle ne concerne pas la création contemporaine locale, rayonne sur tout le territoire et bien au-delà avec environ 5 expositions temporaires dans l'année, dont une d'envergure nationale durant la période estivale.

## D) Les lieux de création et d'exposition

- Le territoire possède trois **lieux d'exposition permanents** dédiés aux arts plastiques :

- **Le Musée Fleury à Lodève labellisé « Musée de France »** : il est installé dans l'hôtel particulier de la famille de Fleury, bâtiment édifié au XVIème siècle. Les expositions temporaires estivales lui confèrent depuis la fin des années 1990 une renommée nationale, voire internationale (50.000 visiteurs en moyenne). Ce musée abrite également des collections permanentes organisées en deux grands départements : géologie, paléontologie, préhistoire et archéologie et Beaux-arts (du moyen-âge au XXème siècle). La ville accueille également aux Halles Dardé une collection consacrée au sculpteur Paul Dardé (1888-1963).

*Inconvénient : l'équipement ne profite guère aux artistes locaux qui ne peuvent exposer dans ce lieu.*

- **Le Centre Local d'Art Contemporain (C.L.A.C) - Lieu de création et d'exposition** : depuis 2001, l'association présentée précédemment expose des sculptures d'artistes français et étrangers sur un espace naturel de 2 hectares. Cette exposition est ouverte toute l'année, la semaine et le week-end sur rendez-vous. Le CLAC organise également des expositions au niveau régional, national et européen afin d'assurer la promotion des artistes. Le CLAC accueille des résidences d'artistes grâce à un espace atelier de 100m<sup>2</sup> sur une hauteur de 4 mètres et réservé aux sculpteurs n'ayant pas la possibilité de travailler sur des grands formats dans leur atelier. Du matériel et des outils sont mis à leur disposition. Environ 8.000 visiteurs par an.

*Inconvénient : lieu privé et uniquement consacré à la sculpture.*



- **Le village des Arts et Métiers à Octon** : créé en 1995 dans la dynamique des archipels des Métiers d'Art, le Village des Arts et Métiers d'Octon, à proximité du centre du village, offre neuf ateliers d'artistes, une salle de stage et une salle d'exposition. Ce lieu de création artistique et culturelle attire des artistes et des acteurs culturels en recherche d'espace de travail et de proximité avec leurs pairs, favorisant les collaborations et projets communs. Cet équipement culturel municipal, géré par l'association PARC, accueille aujourd'hui des artistes plasticiens, des graveurs et deux maisons d'édition, une photographe, une troupe de théâtre, l'association Les Tas d'Urgence et la Manufacture des Paysages.

*Inconvénient : ouverture des expositions limitée aux week-ends en raison du fonctionnement bénévole de l'association qui gère ce lieu municipal.*

Il faut noter le projet en cours de constitution de la Fondation ANPQ qui veut proposer un lieu d'exposition (vernissage en septembre 2008) et un atelier pour les résidences d'artistes.

→ **Un lieu d'exposition permanent de qualité pour les artistes professionnels locaux et disposant de moyens de fonctionnement adéquats fait donc cruellement défaut sur ce territoire.**

- On note d'autre part l'existence de **lieux d'expositions détournés**, très souvent utilisés pour la diffusion des arts plastiques : les chapelles des Pénitents d'Aniane et Clermont l'Hérault. Ces beaux lieux patrimoniaux restent toutefois peu équipés (mauvaises conditions d'accrochage, d'éclairage...). D'autre part, leur fonctionnement municipal limite l'accès aux artistes ou associations n'étant pas établis sur la commune.

- Il existe sur le territoire, depuis peu, quelques **galeries d'art** privées qui ont pour vocation d'accueillir des expositions d'artistes contemporains tout au long de l'année : Domaine de la Tour (Nébian), Domaine du Canalet (Lodève), galerie ANPQ (Péret)...

- Enfin, il existe dans la plupart des communes des **lieux dont la vocation première n'est pas la diffusion des arts plastiques mais qui ac-**

**cueillent des expositions** de peintres locaux, avec des niveaux de présentation hétéroclites :

- bibliothèques : Gignac, Paulhan, Fontès, Clermont l'Hérault, Soubès...
- offices de tourisme : Lodévois-Larzac, St Guilhem, Lodève...
- mairies (Le Pouget, Paulhan...)
- domaines viticoles (Domaine de la Dourbie à Canet, Domaine du temple à Cabrières, Domaine de la Dourbie à Canet (expositions tout l'été), château de Jonquières) et caveaux (Cabrières, Octon, Lodève...)
- cafés, restaurants...
- chapelles, salle des fêtes...

Une quarantaine de petits lieux de diffusion de ce type ont été recensés sur le territoire.

**De façon générale, les artistes rencontrent des difficultés à s'exposer dans des lieux.**

### Les ateliers de création

Une quinzaine d'**ateliers d'artistes** ouverts au public a été recensée. Il en existe dans doute davantage mais il est très difficile d'identifier leurs emplacements et horaires d'ouverture.

Sur Lodève, une initiative associative qui avait permis de recenser dans un document tous les ateliers d'artistes ouverts au public est intéressante à noter. Il serait pertinent d'élargir cette initiative à l'ensemble du territoire.

Concernant les **métiers d'art**, le Cœur de Ville de Lodève, revitalisé par l'accueil d'ateliers boutiques métiers d'art, concentre aujourd'hui une dizaine d'ateliers et deux galeries : reliure, encadrement, maroquinerie, vitrail, céramique grès et raku. La ville abrite également un lieu d'accueil et de promotion pour les métiers d'art : « Horizons Intérieurs, Pôle Décoration du Lodévois ». Ce lieu regroupe une trentaine d'artisans de la décoration intérieure de tout le territoire lodévois qui exposent leurs produits dans des vitrines thématiques renouvelées chaque saison. Le pôle, géré par la communauté de communes du Lodévois, reçoit également le soutien de l'Europe, de l'État et du Conseil Général de l'Hérault.

Horizons Intérieurs organise chaque année le Salon des artisans créateurs de Lodève, le dernier week-end de novembre, où exposent une cinquantaine d'ateliers de qualité venant de tout le Languedoc Roussillon.

## E) Implication des partenaires institutionnels

### Le Conseil Général de l'Hérault

Le Département n'a pas de politique spécifique de soutien financier aux arts plastiques. Néanmoins, il dirige et anime la Galerie d'Ô à Montpellier, équipement structurant qui propose des expositions temporaires d'artistes contemporains et des résidences. C'est également un outil de la politique d'éducation artistique et culturelle au service des publics menée par le Conseil Général.

Il apporte également son soutien financier à plusieurs projets « arts plastiques » locaux (le CLAC, PARC...).

### La Région Languedoc-Roussillon

Dans le domaine des arts plastiques et visuels, l'objectif de la Région est l'accompagnement à la création artistique contemporaine dans sa diversité avec la volonté de rendre l'art contemporain accessible au plus grand nombre. Il se réalise au travers de 5 programmes régionaux :

- **Soutien à la diffusion des arts plastiques et visuels** : Des actions de sensibilisation, d'éducation et de médiation sont ainsi menées sur tout le territoire régional. Sur le Cœur d'Hérault, la Région soutient la CIT à Aniane en tant que structure qui diffuse l'art contemporain et visuel.
- **Aides individuelles à la création** : Des bourses individuelles ont été mises en place pour les artistes régionaux, afin de faire émerger de nouveaux talents.
- **Fonds régional d'aide à l'acquisition d'œuvres d'art** (enrichissement du Fonds Régional d'art contemporain ou des musées).

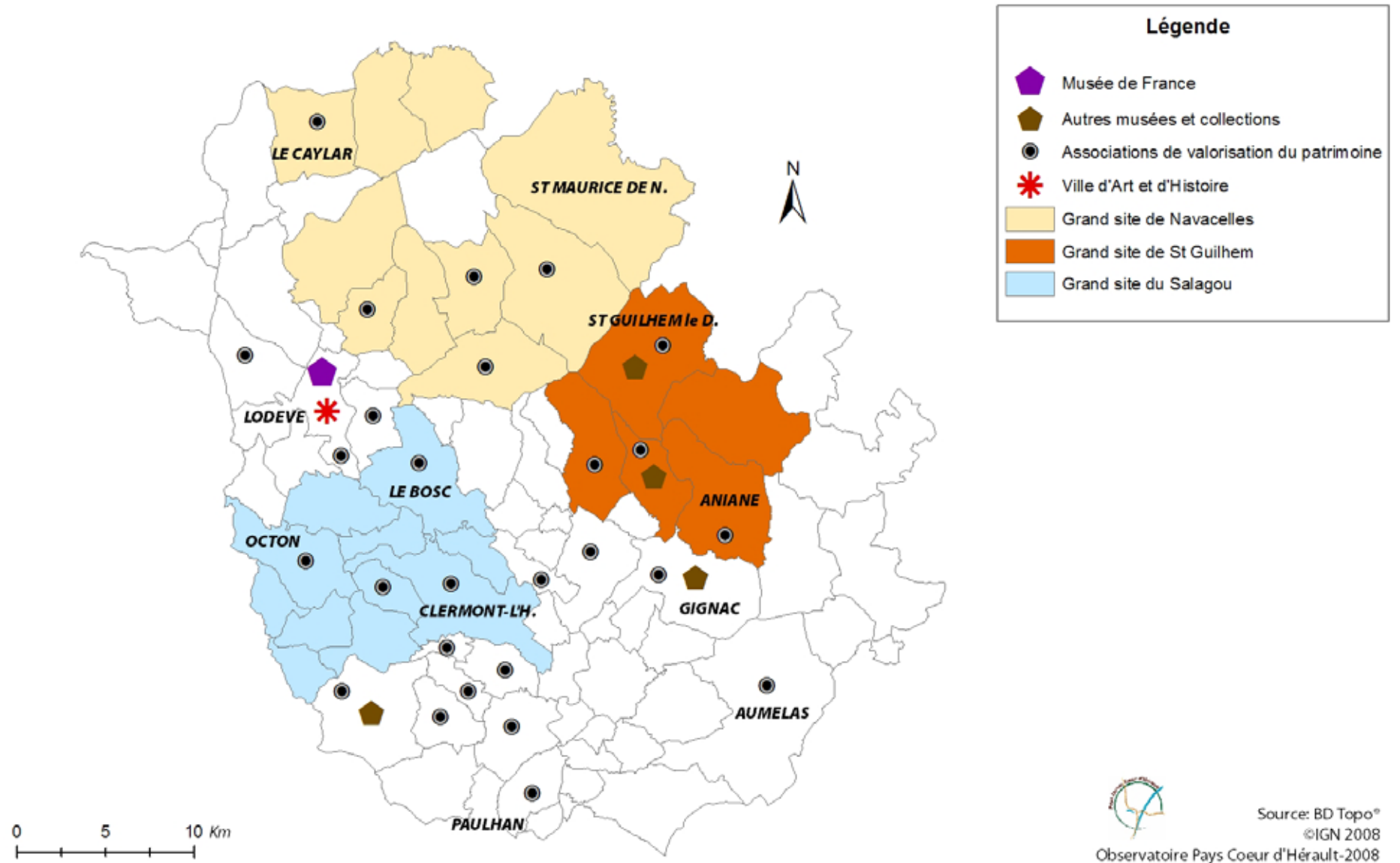
- **Soutien à la diffusion d'équipements culturels structurants** (musées d'art contemporain)
- **Soutien à l'acquisition de matériel** (artistiques, techniques...)

Dans le cadre du « Languedoc-Roussillon Lycéens Tour » (voir page. 89), 20.000 scolaires découvrent chaque année l'art contemporain (prise en charge du transport ou des aides à la médiation).

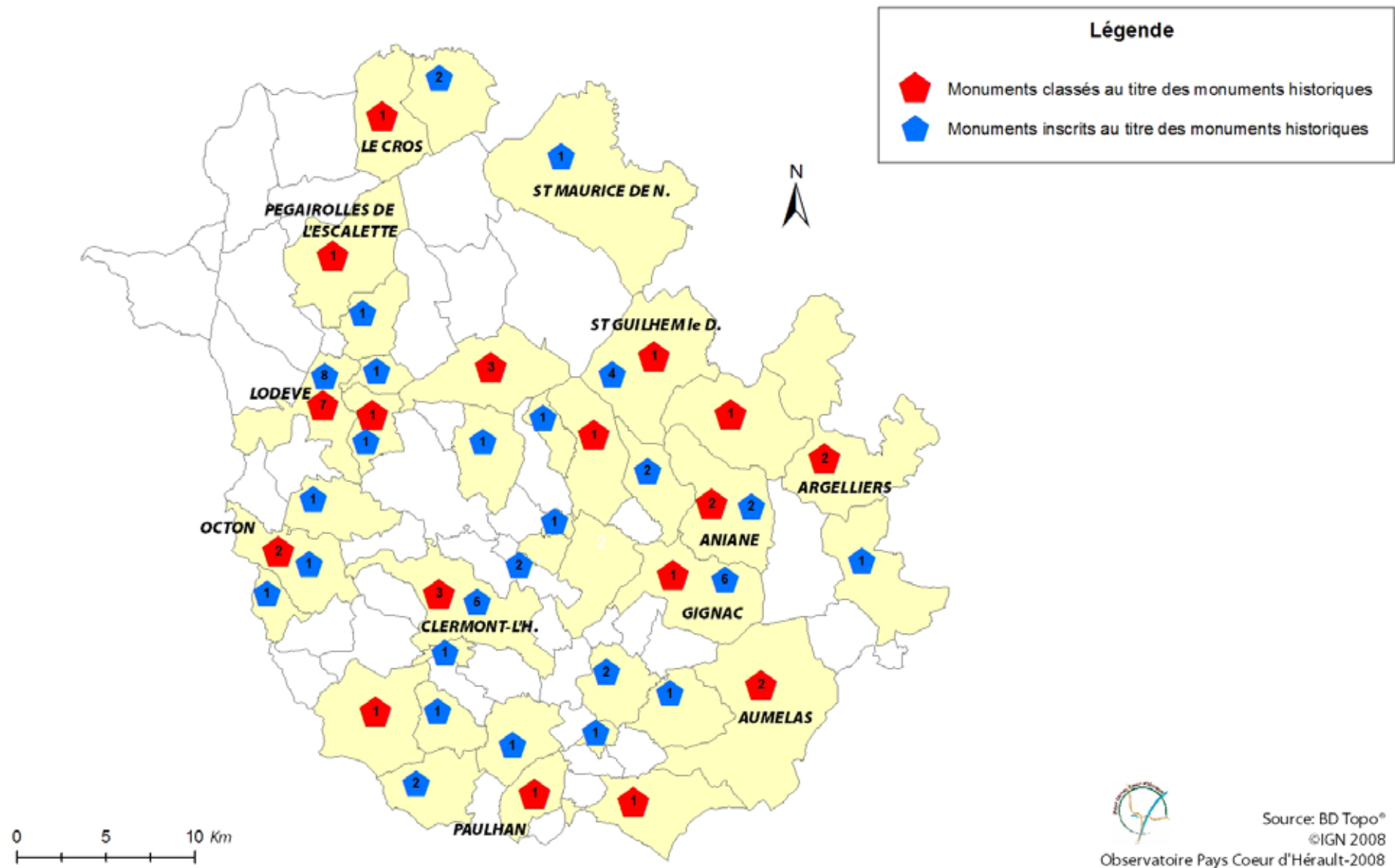
## Synthèse Arts plastiques

	Ressources	Faiblesses
<b>Acteurs</b>	<p>De nombreux artistes</p> <p>Représentativité de la pratique artistique par champs</p>	<p>Artistes ayant du mal à vivre de leur art</p> <p>Associations de médiation précaires ou bénévoles et ayant du mal à se développer</p>
<b>Enseignement et pratiques</b>	<p>Pratique amateur dispensée par plusieurs petites structures</p>	<p>Échelle très locale</p> <p>Manque de lieux pour pratiquer ces activités</p>
<b>Diffusion</b>	<p>De nombreuses expositions organisées</p>	<p>Hétérogénéité dans la qualité</p> <p>Pas d'évènement rayonnant à l'échelle du Pays</p> <p>Mécénat à développer</p>
<b>Équipements</b>	<p>Musée de Lodève d'envergure nationale</p>	<p>Pas de valorisation de la création locale au musée</p> <p>Plusieurs petits lieux d'expos pas qualitatifs</p> <p>Déficit de lieux d'exposition</p> <p>Peu de galeries</p> <p>Pas de lieu dédié à la création</p>

# Carte Patrimoine



# Carte Patrimoine - Monuments classés ou Inscrits au titre des Monuments Historiques



*Cette partie du diagnostic s'appuie en partie sur l'état des lieux « patrimoine » réalisé dans le cadre de l'élaboration d'un Schéma directeur d'interprétation du patrimoine, menée de mars à septembre 2008 par un étudiant en stage, Aymeric Hénou.*

*Elle n'a donc pas pour vocation de faire un véritable état des lieux du patrimoine, ce qui a déjà fait l'objet d'une étude spécifique, mais de mettre en avant les lignes fortes dans ce domaine.*

## A) Les acteurs

### Les acteurs publics

Les acteurs institutionnels montrent un réel intérêt pour la valorisation de leur patrimoine :

#### **La Communauté de Communes du Clermontais**

La Communauté de Communes du Clermontais s'est engagée depuis 1997 dans la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine bâti de ses communes. Un programme général d'actions a été établi, axé non seulement sur la réhabilitation d'édifices publics communaux (églises, chapelles et places de villages), mais également sur l'animation et la sensibilisation du public autour du patrimoine local.

Elle a engagé un travail de réflexion et de concertation autour de l'histoire locale avec les associations du patrimoine du Clermontais qu'elle réunit régulièrement. Elle organise en partenariat avec le milieu associatif de nombreuses actions de sensibilisation du public avec des actions de plusieurs types : « Journées du Patrimoine », « Balades du Patrimoine », « Classes Patrimoine » et plus récemment avec l'édition des « Livrets du Patrimoine ».

Depuis plusieurs mois, elle travaille également à la mise en place d'une offre de randonnée à partir d'un travail de diagnostic concernant le patrimoine au sens large dans sa dimension d'outil de développement local.

Le service patrimoine est aujourd'hui coordonné par la responsable du service communication de la Communauté de Communes.

#### **La Communauté de Communes du Lodévois-Larzac**

La communauté possède la compétence patrimoine, qu'elle délègue à la Charte Intercommunale Lodévois-Larzac pour les missions de coordination du projet de territoire, ainsi que d'inventaire et de valorisation du patrimoine bâti, culturel et ethnologique. Le patrimoine naturel est quant à lui délégué au CPIE des Causses Méridionales pour le patrimoine naturel (voir le paragraphe « Associations parapubliques » ci-dessous). La valorisation du patrimoine est le premier des 3 axes du projet de territoire de la communauté de communes (budget : 315 000€ en 2006). Le patrimoine y est abordé dans sa globalité : paysage, environnement, culture, traditions, histoire, architecture...

#### Les objectifs de la Communauté de Communes sont de :

- connaître le patrimoine du territoire et son évolution
- transmettre leur connaissance pour une réappropriation par la population
- mettre en valeur le patrimoine et le protéger
- conserver la structure des centres anciens comme trame de développement des villages
- protéger et maîtriser les ressources naturelles pour conserver un environnement de qualité

#### **La Communauté de Communes du Lodévois**

La Communauté de communes du Lodévois ne possède pas la compétence patrimoine. Les quelques actions patrimoniales menées par cette collectivité sont principalement intégrées à la compétence tourisme, déléguée à l'Office de Tourisme du Lodévois.

#### **La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault**

La Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault est compétente pour toutes les actions d'intérêt communautaire liées à la protection et à la mise en valeur du patrimoine bâti.

Un chargé de mission s'occupe du service du patrimoine bâti non protégé et un autre du Grand Site de St Guilhem le Désert / Gorges de l'Hérault.

#### **Le Service patrimoine de la ville de Lodève**

Lodève est labellisée Ville d'Art et d'Histoire depuis 2006. Le service du patrimoine est responsable de la mise en œuvre de la Charte. Il emploie à temps plein depuis septembre 2007 un animateur du patrimoine et des

guides conférenciers professionnels agréés par le Ministère de la Culture (3 guides) qui interviennent ponctuellement pour les visites.

### Les syndicats mixtes et associations parapubliques

#### **Le Service patrimoine de la Charte Lodévois-Larzac**

La Charte et la Communauté de Communes Lodévois-Larzac mènent une action culturelle qui place le patrimoine au centre de sa politique de développement local. Elle mène un travail exemplaire en matière d'inventaire du patrimoine, en lien avec le service de l'inventaire récemment décentralisé à la Région. Ce travail se décline par une collection éditoriale, les Cahiers du Lodévois-Larzac, et des rencontres du patrimoine, qui permettent échanges et débats.

- Le Centre de Ressources du patrimoine : le Centre Ressources a pour mission de réaliser l'inventaire du patrimoine dans toutes ses composantes (bâti, archéologique, ethnographique, environnemental) pour que celui-ci soit intégré dans toutes les actions de développement du territoire. Le patrimoine est un des fondements des politiques du territoire dans l'urbanisme, le tourisme, l'action culturelle et la solidarité, le développement économique.

Le Centre Ressources du patrimoine intervient à différents niveaux de la connaissance, de la restauration et de la valorisation du patrimoine :

- L'inventaire du patrimoine et le recueil de la mémoire
- L'organisation de fouilles archéologiques
- L'aide à la maîtrise d'ouvrage pour les projets de restauration
- Les cahiers du Lodévois-Larzac
- Les rencontres du patrimoine

- Le Recueil de la mémoire : il s'agit de conserver la mémoire des villages, qui connaissent aujourd'hui de profondes mutations. Ce travail est réalisé d'une part à partir d'entretiens oraux ensuite retranscrits, et d'autre part par la collecte de cartes postales et de photographies. L'iconographie est commentée à partir d'un questionnaire mis au point par les ethnologues de l'ODAC.

- L'aide à la maîtrise d'ouvrage des projets patrimoniaux : suite à l'inventaire et à l'émergence de projets dans les communes, la Charte joue un rôle d'aide à la maîtrise d'ouvrage.

L'objectif est d'aider les communes dans leurs projets de restauration du patrimoine communal et leurs projets d'urbanisme. L'aide est tech-

nique sur le projet lui-même (définition du cahier des charges, suivi des chantiers) ou administrative (recherches de financements, montage de dossiers).

*Ressources humaines* : 1 salarié à temps plein sur le service Patrimoine.

#### **Le CPIE des Causses Méridionaux**

Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement, cette association a pour objet général d'assurer la sauvegarde, la mise en valeur des milieux caussenards, le développement concerté et la promotion des Causses Méridionaux. Elle est composée d'associations de protection de la nature, de socioprofessionnels et d'élus. Depuis sa création en 1994, le CPIE gère un programme concerté de développement durable autour de 3 pôles :

- développement territorial (gestion de l'espace)
- éducation et sensibilisation à l'environnement (animation tout public, interprétation)
- centre de ressources sur l'agriculture et l'environnement (centre de documentation, photothèque, SIG, observatoire photographiques des paysages).

Le CPIE est soutenu par la Région Languedoc-Roussillon, les Conseils Généraux du Gard et de l'Hérault, la Communauté de Communes Lodévois-Larzac, le Pays Viganais Cévennes et la mairie du Caylar.

*Ressources humaines* : 5 ETP (4 CAE et 1 CDI) + 1 CDD de mars à décembre (notamment pour l'organisation du festival du Roc Castel organisé au mois d'août)

#### **Le Syndicat mixte du Grand Site de Navacelles**

Le Syndicat mixte qui assure la gestion du site de Navacelles (voir p. 87) pilote des actions concernant la protection, la restauration et la gestion de la qualité du site, l'élaboration d'un projet économique durable et la connaissance et le suivi du Grand Site. Un schéma d'interprétation du patrimoine est en projet sur le site.

Le siège social de la structure est situé dans le Gard, hors territoire du Cœur d'Hérault.

#### **Le Syndicat mixte de gestion du Salagou**

Le Syndicat a lancé un marché public en avril 2008 pour réaliser le Schéma d'interprétation du patrimoine du Salagou, afin de connaître les ri-

chesses patrimoniales de la Vallée du Salagou et du cirque de Mourèze et de les valoriser auprès du public.

Le Syndicat élabore également la charte paysagère du site classé du Salagou et du cirque de Mourèze : il s'agit de caractériser les valeurs paysagères qui ont valu classement du site, d'en étudier l'évolution et de dégager les enjeux paysagers.

### Les associations

Beaucoup d'initiatives sont entreprises par des associations de protection, de valorisation et d'animation du patrimoine, dont la plupart sont composées de bénévoles.

Une cinquantaine d'associations liées au patrimoine ont ainsi été recensées, pour beaucoup sur les secteurs du Lodévois et du Clermontais. Parmi ces dernières, il est intéressant de relever la démarche exemplaire des associations du patrimoine du Clermontais, qui travaillent en étroite collaboration avec la Communauté de communes, sous un regroupement d'associations appelées « CAPAC », permettant ainsi la coordination des acteurs du Clermontais.

Les associations témoignent avoir parfois du mal à trouver une relève et souffrent quelques fois d'un manque de reconnaissance.

Parmi elles, 3 associations ont néanmoins du personnel salarié :

#### **La Manufacture des paysages**

L'association a été créée en 2002 dans le cadre de la revalorisation du site de l'ancienne Manufacture royale de Villeneuve mais étend son action sur l'ensemble du territoire du Cœur d'Hérault. Elle travaille sur les thèmes fondamentaux de l'urbanisme et du paysage dans le cadre du patrimoine, notamment au travers d'animations scolaires. Elle est aujourd'hui basée à Octon.

*Ressources humaines* : 2,5 équivalents TP

#### **Demain la Terre à Gignac**

L'association basée à Gignac a été fondée en 1999. Ses missions concernent la valorisation du patrimoine naturel et culturel, mais aussi l'éducation à l'environnement (scolaires et grand public) et la contribution au développement durable. Elle met ainsi en place différentes actions

sur le Cœur d'Hérault avec pour partenaire privilégié la région Languedoc-Roussillon.

*Ressources humaines* : 3,5 équivalents TP en CDI.

#### **Le Centre de l'Imaginaire Scientifique et technique (CIST)**

Le CIST du Cœur d'Hérault constitue un centre de ressources dont la mission principale est la vulgarisation des sciences. Cette association, basée à Aniane, existe depuis 2005. Le CIST est soutenu par le département de l'Hérault et la région Languedoc-Roussillon dans le cadre du contrat de Pays Cœur d'Hérault.

*Ressources humaines* : 2 équivalents TP en CDD d'un an renouvelable.

Outre les acteurs publics et associatifs qui interviennent dans le secteur du patrimoine, il faut également prendre en compte la présence sur ce territoire de plusieurs chercheurs (archéologues, historiens, naturalistes...) qui agissent aussi fortement dans ce domaine.

Il ne faut pas non plus négliger les **acteurs touristiques**, notamment les offices de tourisme (au nombre de 5) et les guides touristiques indépendants, pour qui le patrimoine est également un axe de travail privilégié. Rappelons en effet que la valorisation du patrimoine fait partie de l'axe 3 du Schéma de développement touristique du Cœur d'Hérault (destination « Causses et vallées de l'Hérault »).

Un manque de réseau entre tous ces acteurs a été relevé au cours des réunions et entretiens, notamment entre les guides interprètes et les organismes touristiques.

Enfin sur la question des savoir-faire, il faut également prendre en compte la présence d'entreprises qui travaillent sur la restauration du patrimoine. Un recensement serait à faire.

## B) Le patrimoine du Pays Cœur d'Hérault

La richesse patrimoniale du Pays Cœur d'Hérault n'est plus à démontrer, tant en terme de patrimoine matériel qu'immatériel. Celle-ci a été largement mise en avant dans la charte de Pays, notamment au travers de l'axe 4 « Des emplois et des richesses créées localement ».



## Les sites d'exception

### Les Grands sites

Un Grand Site est un site classé, protégé au titre de la loi du 2 mai 1930 sur « la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, légendaire ou pittoresque », qui bénéficie d'une très forte notoriété, mais qui subit par conséquent une forte dégradation.

[www.grandsitedefrance.com](http://www.grandsitedefrance.com)

### Le Grand Site St Guilhem le Désert - Gorges de l'Hérault

Au milieu d'une nature aride et sauvage, cette oasis fut choisie par Guillaume d'Orange pour se retirer du monde. En 804, Il y fonda une abbaye qui prit son nom après sa mort. La tombe du saint-confesseur Guilhem devint un lieu de pèlerinage, étape indispensable sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. A ce titre, l'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert et le pont du "Diable" ont été classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. L'abbaye a été fréquentée par 300.000 visiteurs en 2007.

Une **Opération Grand Site** a été lancée par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault avec pour objectifs de réhabiliter les sites dégradés, maîtriser les flux (650.000 visiteurs en 2006, dont 450.000 entre le 15 juin et le 15 septembre) et gérer la fréquentation, améliorer l'accueil des visiteurs, maintenir la qualité de vie des habitants, et organiser un tourisme durable et le développement économique local. Elle concerne 5 des 28 communes de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault : Aniane, Montpeyroux, Puéchabon, St Guilhem le Désert et St Jean de Fos.

Parmi les objectifs du plan d'actions, il est notamment prévu la valorisation des sites, paysages et monuments remarquables, ainsi que l'amélioration de l'animation culturelle.

L'Opération Grand Site prévoit également l'ouverture d'une maison du site et d'une maison de la poterie pour le printemps 2009 :

- **La maison du Grand Site** : elle aura pour fonction d'accueillir et d'orienter les visiteurs sur le territoire et de faire découvrir le Grand Site (espaces d'accueil et d'interprétation). Des espaces de promotion des

productions et les savoir-faire locaux sont également prévues, afin d'apporter des retombées économiques (espaces produits locaux, vins et rai-sins). Enfin, différents services permettront de répondre aux besoins des usagers (service de restauration type «brasserie du terroir», équipements d'hygiène et de sécurité...).

- **La maison de la poterie à St Jean de Fos** : l'histoire de St Jean de Fos est liée à une longue tradition d'artisanat potier remontant au XVème siècle. Il existe une collection municipale, inscrite à l'Inventaire Général depuis 1976. En 2005, la commune a acquis le dernier atelier de poterie traditionnelle encore en état dans l'Hérault. Enfin de valoriser la collection et cet atelier, il est prévu d'y créer un espace muséographique interprétatif sur la terre vernissée.

**Ces deux opérations ont été labellisées « Pôle d'Excellence Rurale » en 2006.**

### Le Grand Site de Navacelles

Posés entre les départements de l'Hérault et du Gard, le Cirque de Navacelles et les gorges de la Vis, classés Grand Site naturel, constituent l'un des plus spectaculaires paysages modelés par l'eau. Au cœur des Grands Causses, l'amphithéâtre domine le cours de la Vis qui a creusé son lit 300m en contrebas, en l'espace de deux à trois millions d'années.

L'opération Grand site de Navacelles a pour objectif :

- la protection, la restauration et la gestion des grands sites (inventaire et diagnostic, restauration et mis en valeur du patrimoine)
- l'élaboration d'un projet économique durable
- la connaissance et le suivi du Grand Site

### Le Lac du Salagou et le Cirque de Mourèze

Ce lac artificiel a été créé en 1969 par le Conseil général de l'Hérault afin d'offrir aux agriculteurs un bassin d'irrigation permettant ainsi une diversification des cultures dans la région jusqu'alors consacrée à la viticulture en surproduction dans ces années là.

Aujourd'hui, le lac du Salagou constitue un site étonnant avec des paysages sauvages caractérisés par la couleur rouge de la terre : cela est dû à la présence d'une roche appelée la ruffe, extrêmement riche en oxydes de fer.

A quelques kilomètres du lac de Salagou se dresse le Cirque de Mourèze,

seul cirque dolomitique ruiniforme en Europe habité depuis la préhistoire. Le village médiéval de Mourèze est bâti à l'entrée du cirque. Au cœur du cirque, le parc des Courtinals permet de découvrir les vestiges de fouilles qui ont mis à jour un village néolithique.

### Lodève, Ville d'Art et d'Histoire

Les premiers textes mentionnant la cité remontent au 4ème siècle. Les mines d'argent des environs permettaient à la cité romaine de frapper sa propre monnaie. Dès la fin de l'empire romain, Lodève accueillit un évêché puissante. Grâce à la fabrication et au commerce du drap, la cité connut une longue période de prospérité. Les manufactures Lodévoises furent les fournisseurs des uniformes de l'armée Française jusqu'en 1918.

Aujourd'hui, la manufacture nationale des tapis produit encore des copies de tapis anciens pour les établissements officiels.

Au cœur de Lodève, le musée Fleury expose de nombreux fossiles mis à jour dans la région. Des empreintes de dinosaures et des reconstitutions d'animaux permettent de mieux comprendre l'évolution de la vie dans le Lodévois. Des vestiges préhistoriques et des témoignages des traditions locales occupent une autre partie du musée.

#### Le label Ville et Pays d'Art et d'Histoire

L'attribution de ce label par le ministère de la culture vise à favoriser une politique d'animation et de valorisation de l'architecture et du patrimoine, ainsi qu'une offre touristique de qualité. Une convention est passée entre l'État et des groupements de communes ou une ville ; les collectivités s'engagent à recruter du personnel qualifié, à accueillir le public et à sensibiliser les habitants et le milieu scolaire à leur environnement architectural, urbain et paysager.

[www.vpah.culture.fr](http://www.vpah.culture.fr)

### Patrimoine naturel

#### Géologie

Le Pays Cœur d'Hérault possède un patrimoine géologique remarquable

puisque l'on peut y apercevoir l'ensemble des roches représentatives des temps fossilifères ainsi que plusieurs sites exceptionnels. Dans ce pays où les roches affleurent et marquent le paysage, la variété est le reflet d'autant de changements des conditions géologiques, qui font ressembler le territoire à une vaste palette où les couleurs semblent mélangées.

Malgré tout, il faut noter une certaine fragilité de plusieurs sites à cause de l'érosion et/ou de la surfréquentation touristique. Ces sites ne sont également pas toujours bien aménagés et entretenus (risques de dégradation).

13 sites géologiques d'intérêt pays ont été recensés dans le Schéma directeur d'interprétation du patrimoine du Cœur d'Hérault.

#### Topographie

Le Cœur d'Hérault est un espace de transition entre la montagne méridionale du Massif Central, le piémont et la plaine du Bas-Languedoc. Le relief est un facteur fondamental permettant de différencier les grands ensembles des paysages Héraultais. Cette situation d'espace carrefour, variant de 20m dans la vallée de l'Hérault à 879m au pic de L'Aramont dans le Larzac, offre des belvédères et des cirques remarquables principalement situés dans la zone des piémonts.

8 sites topographiques d'intérêt pays ont été recensés dans le Schéma directeur d'interprétation du patrimoine du Cœur d'Hérault.

#### Hydrologie

Le cœur d'Hérault est traversé par 5 principales unités hydrographiques :

- les gorges de la Vis
- les gorges de la Vallée de l'Hérault
- la vallée de la Lergue
- lacs et étendues d'eau
- les eaux souterraines

6 sites hydrologiques d'intérêt pays ont été recensés dans le Schéma directeur d'interprétation du patrimoine du Cœur d'Hérault, dont font partie 2 Grands sites de France (gorges de la Vis et de l'Hérault à Navacelles, et St Guilhem le Désert) et un site classé (le lac du Salagou).

Il faut ajouter à cela le nombreux petit patrimoine hydraulique (moulins, lavognes, fontaines...).

## Les dispositifs de protection

Concernant le patrimoine naturel, une grande partie nord du territoire présente une exceptionnelle richesse écologique. Les protections et inventaires institués en raison de cette qualité des espaces naturels - et de leur sensibilité - sont nombreux :

- ZICO des Gorges de la Vis et Cirque de Navacelles, sites d'intérêt communautaire (Causse du Larzac).
- ZNIEFF (Causse du Larzac et plateau de l'Escandorgue), sites classés (Gorges de la Vis et de l'Hérault).
- Arrêté de biotope de l'Aigle de Bonelli (Gorges de l'Hérault).
- Réserve biologique domaniale de la forêt de pins de Salzmann de St Guilhem le Désert.
- Site classé du Salagou (incluant 12 communes, dont Celles et Mourèze), depuis 2003.
- Réserves naturelles régionales de la dalle de la Lieude (1986) et du site paléontologique d'Aumelas (1993).
- 26 des 77 communes du territoire sont concernées par l'application de la loi relative au développement et à la protection de la montagne.
- 7 sites classés selon la loi du 2 mai 1930 et 8 sites inscrits.

## Patrimoine socio-culturel

### Archéologie

Bien que des traces du Paléolithique et du Mésolithique aient été perçues sur le territoire du Cœur d'Hérault, il est vrai que les premières informations intéressantes concernant la vie humaine et son organisation sociétale apparaissent à partir du Néolithique, par le début d'une certaine sédentarisation et l'accession à une économie productive.

Quelques sites vraiment intéressants apparaissent ensuite durant l'âge des métaux puis durant la période antique gallo-romaine, durant laquelle certaines richesses ont été révélées sur le territoire du Pays.

Une douzaine de sites archéologiques d'intérêt pays ont été recensés dans le Schéma directeur d'interprétation du patrimoine du Cœur d'Hérault. Il faut relever la présence d'une quantité importante de mégalithes sur le causse du Larzac, ainsi que quelques sites gallo-romains de qualité sur le secteur du Clermontais. Une richesse archéologique importante est donc à relever sur le secteur Lodévois-Clermontais.

## Histoire

La période historique qui a le plus marqué le territoire est celle du Moyen-âge, du IX<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle, comme l'atteste la délimitation du territoire actuel du Pays qui correspond pratiquement à l'ancien diocèse de Lodève, sauf aux alentours d'Aniane et de Cabrières. Ainsi, la description historique du Pays Cœur d'Hérault est axée sur l'histoire médiévale, source de très nombreux patrimoines sur le pays. Elle est l'une des plus riches de la région Languedoc-Roussillon.

## Architecture

Il est difficile d'établir un schéma-type de l'architecture traditionnelle du Cœur d'Hérault car la diversité du territoire, qu'il s'agisse du substrat minéral (calcaire, dolomie, grès, schiste, basalte, tuf, galets, péli-tes rouges) ou de l'activité économique traditionnelle (viticulture et pastoralisme), fait qu'il existe une multitude de type d'habitat, aux couleurs et aux fonctions différentes. On trouve en cœur d'Hérault un patrimoine architectural divers :

- Patrimoine civil (châteaux, tours, ponts, maisons, mas et bories...)
- Patrimoine religieux médiéval exceptionnel avec des sites en excellent état de conservation (Abbaye de Gellone, abbaye d'Aniane, cathédrale St Fulcran de Lodève, collégiale St Paul à Clermont l'Hérault, prieuré St Michel de Grandmont...)
- Patrimoine vernaculaire (masets, capitelles, lavognes, murets en pierre sèche, faïsses...)

Il est regrettable que l'architecture contemporaine soit généralement en rupture avec les caractéristiques architecturales locales.

## Les Monuments historiques

D'après la base Mérimée, le Cœur d'Hérault compte 31 monuments historiques classés et 51 monuments inscrits au titre de la loi du 31 décembre 1913.

## Les itinéraires

Le territoire du Pays Cœur d'Hérault, identifié comme territoire de rencontres, se situe sur un noeud routier entre le Massif Central et le littoral Languedocien. Ainsi, de nombreux itinéraires ont depuis toujours influé et rythmé la vie de ce pays, que ce soit durant la période antique, au Moyen-Âge avec les chemins de pèlerinage ou de nos jours avec l'A75.

## Les villages

Le Cœur d'Hérault dispose de nombreux villages typiques et authentiques qui se sont conservés jusqu'à notre époque tels que construits au Moyen-Âge, avec une diversité de sites et de plans, qui fait du Pays un véritable conservatoire des formes urbaines médiévales : villages castraux, ecclésiastiques, circulaires, villages rues ou dispersés, etc.

Les protections et labels existants sur le Cœur d'Hérault :

- **2 ZPPAUP** : Villeneuve et St Guilhem le Désert. 2 ZPPAUP sont en cours de réalisation sur Lodève et Nébian.
- **1 label « Plus Beaux Villages de France »** : St Guilhem le Désert
- **1 label « Ville et d'Art et d'Histoire »** : Lodève

## Activités traditionnelles

La viticulture, l'oléiculture ainsi que la filière textile sont trois activités traditionnelles qui ont profondément marqué le Cœur d'Hérault.

La vigne et l'olivier sont des cultures ancestrales qui composent, avec le blé, la «trilogie méditerranéenne», base de l'alimentation des sociétés traditionnelles. Elles sont aujourd'hui toujours exploitées, contrairement à la filière textile qui s'est développée au Moyen-Âge mais qui s'est éteint au milieu du XXème siècle. Il reste un patrimoine industriel riche comme la Manufacture royale de Villeneuve ou les friches industrielles textiles à Lodève.

Bien que ces 3 activités (textile, viticulture, oléiculture) aient fortement marqué de leurs empreintes humaines et paysagères le Cœur d'Hérault, il ne faut pas omettre les nombreuses autres activités traditionnelles qui ont fait vivre ce pays comme la poterie dans la Vallée de l'Hérault, les meules à Saint-Privat, les horloges du Clermontais, la fabrication de boules ainsi que la verrerie et les charbonnières sur les causses.

## Musées et collections

Le territoire du pays Cœur d'Hérault comptabilise 5 « musées », dont 4 petits musées qui relèvent davantage de collections, et un labellisé « Musée de France » à Lodève :

- **Musée Fleury (Lodève) - Label « Musée de France »** (loi du 04 janvier 2002) : collection permanente de préhistoire, archéologie, géologie du Lodévois, histoire du textile lodévois, oeuvres et sculptures de Paul Dardé et Albert Dupin, collection Beaux-Arts (cf. partie « Arts plasti-

ques » p. 48). Un agrandissement du musée est prévu.

- **Les vigneronns de Cabrières** : caveau muséographique exposant des richesses du patrimoine de Cabrières dans des vitrines à vocation didactique.

- **Musée de l'hydraulique (Gignac)** : dans une ancienne usine hydroélectrique, ce petit musée municipal retrace l'histoire des gignacois qui, en 1848, amenèrent l'eau du fleuve Hérault à la ville.

- **Musée lapidaire (St Guilhem le Désert)** : pièces provenant des vestiges du cloître (la majeure partie de ce dernier étant aujourd'hui au musée des cloîtres de New York) et des sarcophages. Un projet de requalification de ce musée est en cours de réflexion par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, dans le cadre de l'Opération Grand Site.

- **Musée de la poterie (St Jean de Fos)** : quelques vitrines de poteries locales vernissées sont présentées à la mairie. Elles intégreront bientôt la Maison de la poterie dont l'ouverture est prévue en 2011.

→ **La faiblesse de l'offre muséographique en Cœur d'Hérault devrait être en partie comblée par les projets de requalification en cours.**

## Patrimoine immatériel

Selon la convention de 2003 sur le patrimoine immatériel adoptée par l'UNESCO, la définition est la suivante :

« On entend par "patrimoine culturel immatériel" les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes, et le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. » (art. 2)

Le patrimoine culturel immatériel revêt donc différents aspects et une large définition qu'il est difficile de rendre exhaustif. On peut toutefois noter certaines caractéristiques du Pays Cœur d'Hérault, dont quelques unes ont déjà été abordées dans ce diagnostic :

- **La convivialité et la culture**, au travers des nombreuses manifestations organisées en Pays Cœur d'Hérault, dont certaines représentent une survivance parfois oubliée de pratiques anciennes (fêtes votives, carnaval, cavalcades...). Les animaux totémi-

ques sont les vedettes de ces pratiques sociales : l'âne de Gignac, le cochon noir de St André de Sangonis, le bélier de St Jean de Fos, l'escargot à St Pargoire et le Boumian au Pouget.

- **La langue et la culture occitane** (musiques, chants, danses traditionnelles), qui seront abordées dans le chapitre suivant.
- **La gastronomie** : la viticulture et l'oléiculture étant omniprésentes sur le territoire, la gastronomie locale utilise beaucoup les produits qui en sont dérivés. Le Cœur d'Hérault présente un patrimoine culinaire particulier avec des recettes locales telles que le **ragoût d'Escoubilles** (en occitan « les restes »). Plat du pauvre, il permettait de récupérer les restes des précédents repas. Il se cuisine encore dans les familles et quelques restaurateurs et traiteurs de Clermont l'Hérault, Lodève ou Saint-Guilhem-le-Désert. La recette de base, est de rassembler les restes de sauce, viande de porc ou veau, quelques carottes, une branche de l'indispensable céleri branche, quelques olives vertes, quelques champignons secs pour arriver à un « ragoût » que l'on dégustera accompagné de pommes de terre ou fourré dans une croustade. Certains, pour les jours de fête, remplacent les champignons secs par de la truffe. D'autres recettes font également la particularité de la gastronomie locale, telles que les escargots à la Lodévoise ou encore tous les produits à base d'olive.
- **Les jeux** : le **jeu de balle au tambourin**, véritable sport régional, au même titre que la pelote basque, est un élément du patrimoine local, étant apparu dans l'Hérault il y a près de 150 ans. Très populaire au début du siècle dernier, il est ensuite quelque peu abandonné faute de règles précises. Le tambourin retrouve une « seconde jeunesse » en 1938, grâce à Max ROUQUETTE qui crée la fédération française de Jeu de balle au Tambourin dont le siège est à Gignac depuis 2007, tout comme l'unique fabrique française de tambourin.
- **Les contes et légendes** (ex. : légende de la grotte de Clamouse)

- **Les personnages célèbres** : Paul Dardé (sculpteur et illustrateur de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle) dont subsiste son atelier à St Maurice Navacelles ; Max Rouquette (poète et écrivain occitan décédé en 2005) ; St Fulcran, évêque du diocèse de Lodève au X<sup>ème</sup> siècle qui a donné son nom à la cathédrale ; le Cardinal de Fleury...
- ...

## c) Les actions de valorisation du patrimoine

### Les actions régulières

#### Inventaire et fouilles

- 2 cantons du territoire (Gignac et Clermont l'Hérault) ont été inventoriés par le **Service Régional de l'Inventaire Languedoc-Roussillon (SRI)**. Ces informations sont disponibles au travers des fonds Mérimée et Palissy, et par l'intermédiaire des publications de la collection « Images du patrimoine ». Actuellement, le SRI ne réalise plus d'inventaire communal par ses propres moyens mais soutient financièrement les actions menées par les communautés de communes. Par contre, il est maître d'ouvrage sur une opération d'inventaire des caves coopératives du Languedoc-Roussillon est en cours par le SRI.

- **La Charte Lodévois-Larzac** : L'inventaire est réalisé sous le contrôle scientifique de la DRAC Languedoc-Roussillon et avec l'aide du service culturel du Conseil Général 34 et du SDAP, et avec le soutien financier de la Région Languedoc-Roussillon. La méthode utilisée est celle du Ministère de la Culture, basée sur la fiche d'inventaire Mérimée. Les données récoltées pourront être versées sur les bases de données régionales et nationales.

L'ensemble des données recensées est géré par une base de données qui permet à la fois la saisie et la consultation de l'information. Cette base comporte à la fois la bibliographie (3 000 références), l'inventaire du patrimoine (2 218 bâtiments répertoriés), l'iconographie (18 000 images) et les sites archéologiques (350 sites). 16 communes du Lodévois-

Larzac ont d'ores et déjà été inventoriées (environ 1 an de travail pour chaque commune).

En parallèle au travail scientifique d'inventaire, il importe de transmettre aux habitants une meilleure connaissance du territoire. L'inventaire est donc remis aux communes sous la forme de dossiers et de CD-Rom, à la mairie, à la bibliothèque et aux associations locales. La Communauté de Communes a également initié des fouilles archéologiques (prieuré St-Clément de Mans, prieuré St-Martin de Castries).

- Le **Syndicat Mixte de Navacelles** prévoit un inventaire et un diagnostic du patrimoine culturel et naturel du Grand Site dans son plan d'actions 2008-2010 (dont la mise en place d'une charte architecturale et paysagère).

- En 2007, la **Communauté de Communes Vallée de l'Hérault** a développé une mission d'inventaire du patrimoine bâti public non protégé. Celle-ci a abouti à une liste d'inventaire recensant plus de 230 sites et a donné lieu à la création d'une base informatique et documentaire. Ce travail a permis de dégager deux thématiques dans le but d'établir un plan de restauration du patrimoine bâti (voir ci-dessous) : patrimoine hydraulique (lavoirs, fontaines, ponts, puits...) et patrimoine technique (tours de télégraphe de Chappe). La démarche d'inventaire serait à élargir sur l'ensemble du territoire.

- Sur le **Clermontais**, le groupe d'action locale s'est affairé à réaliser un inventaire et un diagnostic environnemental, sur le modèle des fiches d'inventaire régionales. Environ 8 communes de la Communauté ont été inventoriées, mais sur la propre initiative du regroupement d'associations.

- Concernant les **inventaires du patrimoine naturel**, il existe les inventaires ZNIEFF, soit 55 zones étudiées sur le Cœur d'Hérault, ainsi que ZICO avec 2 zones étudiées.

D'autre part, le BRGM a mené un inventaire géologique en 2000 dans l'Hérault, relevant notamment 14 principaux sites géologiques situés sur le Cœur d'Hérault.

On peut regretter que le patrimoine naturel soit rarement abordé dans les inventaires communaux.

## Restauration

Cette compétence est bien maîtrisée par les communautés de communes du Pays :

- Sur la **CCVH**, un plan de restauration du patrimoine technique et hydraulique a été défini à partir du travail d'inventaire réalisé. 10 éléments du patrimoine bénéficieront de travaux de restauration en 2008, sous la maîtrise d'œuvre d'un architecte du patrimoine. La restauration des ces éléments du patrimoine s'accompagne d'un travail de mise en valeur et de redécouverte avec la mise en place de circuits de randonnée. En 2004, une première campagne de restauration du petit patrimoine hydraulique non protégé au titre des Monuments Historiques et non classé avait permis de restaurer 8 éléments sur 6 communes de la Vallée de l'Hérault (fontaines, ponts, et lavoirs). 3 boucles de petites randonnées ont été créées pour valoriser ce patrimoine restauré.

La CCVH mène également des campagnes de restauration dans les villages concernés par l'Opération Grand Site (l'église du Barry à Montpeyroux par exemple).

- Plusieurs types de chantiers de restauration ou de valorisation d'espaces publics ont été engagés par la **Communauté de Communes du Clermontais** : Aspiran, Brignac, Canet, Mourèze. La structure intercommunale intervient sur ces chantiers comme maître d'ouvrage et participe financièrement. Certaines de ces restaurations ont été menées dans le cadre de chantiers de formation / insertion (restauration de puits, fours, tours...). Une OPAH a également été menée.

- La **Communauté de Communes Lodévois-Larzac** mène depuis 2006 des opérations de réaménagement de places (Le Caylar, Pégairolles, église de Sorbs, château de Fozières, monuments aux morts Dardé de Soubès) et de restauration (grotte des camisards, tour d'Olmet et Villecun, moulin St-Pierre de la Fage). Une opérations façades a également été menée (45 projets de 2002 à 2006 pour 53 000€).

- Le **Syndicat mixte de Navacelles** prévoit dans son programme d'actions 2008-2010 la restauration et la mise en valeur du patrimoine du Grand Site, des bourgs et des hameaux.

## Collecte et transmission

La collecte se fait au travers de recherche d'ouvrages, d'articles, d'archives, collecte de témoignages... La transmission de ces études se fait au travers d'éditions et publications (plusieurs associations éditent des bulletins), ainsi que d'organisations d'expositions.

- Le **CPIE des Causses Méridionaux** a développé une collection thématique « Regards vagabonds » : cette collection a pour objet de sensibiliser le public sur des thématiques spécifiques aux Causses Méridionaux et ses piémonts en prenant soin d'aborder les usages locaux pour conserver la mémoire du vivant. Le CPIE possède de plus au Caylar un centre de ressources qui réunit l'ensemble des ouvrages concernant le milieu naturel des Causses Méridionaux.
- **Les Cahiers du Lodévois-Larzac de la Charte** : cette initiative éditoriale vient compléter le programme d'inventaire du patrimoine culturel des communes. Aux entretiens réalisés pendant les enquêtes de terrain, et figurant dans les volumes de restitution de l'inventaire, s'ajoutent des études thématiques et des témoignages spéciaux pouvant constituer des publications spécifiques. Tous ces documents sont mis à la disposition du public, constituant ainsi un centre de ressources patrimoniales fort riche.
- **L'Office de Tourisme Intercommunal Lodévois-Larzac** a initié une collection « Itinéraires de découverte » (4 guides) et des Randofiches (4 fiches en partenariat avec Fédération Française de Randonnée Pédestre). Un circuit autour des sotchs a été réalisé, de même que la valorisation des chemins de St Jacques.
- **Les livrets du Clermontais** : la Communauté de Communes édite une collection de livrets sur la thématique du patrimoine, en partenariat avec les associations du Clermontais.
- **Circuits Rando Fiche et brochure de la vallée de l'Hérault** : 5 Rando-fiches ont été réalisées en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre, dont 2 sur le thème du patrimoine lié à l'eau («Circuit du Canal et des Rieux» et «Circuit des Fontaines et des Lavois»). Une brochure sur l'environnement a également été réalisée par

la Communauté de communes Vallée de l'Hérault «A la découverte des espaces naturels».

- **L'association G.R.E.C** à Clermont l'Hérault, qui publie des revues scientifiques depuis de nombreuses années, possède un centre de ressources archéologiques très dense ainsi qu'une collection de mobiliers archéologiques. Ces ressources sont aujourd'hui mal exploitées en raison d'un manque de locaux adaptés et d'un fonctionnement bénévole du fonds.  
Le GREC est aujourd'hui en difficulté pour abriter son matériel archéologique ; il est aujourd'hui stocké dans de mauvaises conditions de conservation au domaine de la Tour.

- Le GAL, association lodévoise, possède également un dépôt archéologique sur 3 niveaux, dans ses locaux à Lodève. Trois petites vitrines archéologiques existent également dans la salle polyvalente d'octon.

## Sensibilisation et éducation

- Le **service éducatif de la VAH de Lodève** propose des animations de sensibilisation des scolaires à la ville (phase d'expérimentation : 2 classes pilotes).
- Le **CPIE des Causses Méridionaux** mène une importante action dans le domaine de l'éducation à l'environnement :
  - Animation du réseau « Éducation Environnement » : journées de rencontres, bulletin d'information...
  - Animations scolaires, hors temps scolaires, public handicapé.
  - Écotourisme / animations grand public : les rencontres du CPIE, balades nature, festival Roc castel, animations diverses, aménagement...
- Le **CIST** organise des actions de culture scientifique en direction du grand public et des scolaires, notamment dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine. Il réalise régulièrement des animations au sein d'établissements scolaires (écoles, collèges, lycées).

- **Les Balades du patrimoine et « classes patrimoine » de la Communauté de Communes du Clermontais (CCC)** : depuis 1998, la CCC organise un samedi par mois d'octobre à juin des Balades du patrimoine. Il s'agit de visites guidées de communes, de sites, d'édifices remarquables du territoire Clermontais ou de conférences sur des thèmes variés et renouvelés chaque année. Le public est composé de locaux, de nouveaux habitants et de touristes de proximité (environ 50 participants à chaque balade).

D'autre part, la Communauté de Communes du Clermontais travaille également sur l'éducation au patrimoine depuis 2006 au travers des « Classes patrimoine ». L'association « Le Passe Muraille » basée à Montpellier conçoit, anime et coordonne un projet global d'animations auprès des scolaires afin de les sensibiliser à leur patrimoine et à leur environnement local. Ce projet concerne annuellement 6 classes relevant des écoles primaires du Clermontais. L'objectif pour 2008-2009 serait de mettre en place un projet de ce type pour les collèges et lycées.

- Dans le cadre de l'opération Grand Site, la **Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, en partenariat avec l'Association Demain la terre** propose un programme de sorties naturalistes et d'ateliers de sensibilisation à l'environnement. L'association programme également des conférences débats à la médiathèque de Gignac. Elle a par ailleurs obtenu les agréments « Éducation nationale » et « Jeunesse et sports » pour ses actions éducatives.

- **L'Office de Tourisme du Lodévois** propose des circuits et balades autour du patrimoine du Lodévois, dont certaines en association avec la Ville d'Art et d'Histoire de Lodève.

- Dans le cadre des saisons du **Lodévois-Larzac**, la charte éponyme programme des rencontres du patrimoine.

- Il faut souligner l'action des **associations de protection et de valorisation du patrimoine** qui organisent tout au long de l'année, en partenariat ou non avec les actions citées précédemment, de nombreuses animations : visites, sorties, conférences... Elles participent en cela fortement à l'éducation et à la sensibilisation des publics locaux.

## Signalétique

Une **charte signalétique** a été réalisée par le Pays Coeur d'Hérault afin d'améliorer et d'harmoniser la signalétique, jusqu'à présent défectueuse sur de nombreux secteurs du territoire. La charte s'adresse principalement à 3 secteurs d'application qui sont les bourgs, les villages et les secteurs protégés.

- La signalétique directionnelle est très bonne concernant le Grand Site de St Guilhem et quasiment absente pour les autres sites patrimoniaux.

- La signalétique d'accueil est totalement absente.

- Concernant la signalétique informative, il faut souligner l'initiative de la Communauté de Communes du Clermontais qui en a mis une en place dans chaque commune de son territoire (projet finalisé en 2007).

- Les sentiers de randonnée qui ne relèvent pas de la Fédération de Randonnée Pédestre (GR, GRP, PR) sont plus ou moins bien balisés. Il existe d'autre part 2 sentiers d'interprétation transversaux (sentier du Grézac et sentier des sotchs de Sorbs) et des sentiers thématiques (botanique, histoire, eau...).

## Les principaux évènements liés au patrimoine

Les manifestations les plus suivies sont la « **journée du patrimoine** » et la « **journée du patrimoine de Pays** ». Ces évènements nationaux fédèrent les actions et permettent aux associations de communiquer avec le public. Tous les acteurs du patrimoine du Coeur d'Hérault y participent. Les communautés de communes éditent à cette occasion un programme regroupant l'ensemble des animations proposées sur leur territoire.

### **Festival Roc Castel (Le Caylar)**

Présentation : Festival art et nature avec ateliers, expositions, balades pour sensibiliser le grand public à la nature et à l'environnement. Toutes les animations sont gratuites (le festival est soutenu par la Région et le Conseil général).



Structure porteuse : CPIE des Causses Méridionaux, la Mairie du Caylar et l'association Larzac Village d'Europe.

Date : une dizaine de jours début août.

**Frissons à Aniane ou les journées de l'imaginaire scientifique et technique (Aniane)**

Présentation : cet évènement relève d'un concept très original visant à réunir sur quelques jours chercheurs, artistes, écrivains, spécialistes de la vulgarisation scientifique... Ces rencontres sont l'occasion de venir découvrir des expositions, des spectacles et des conférences suivies de tables rondes sur des thématiques arts et sciences. Le festival permet d'accueillir chaque année plus de 1500 visiteurs venus de tout le département.

Structure porteuse : CIST

Date : un week-end en juillet.

**Fête de la transhumance (Domaine Départemental du Mas Dieu à Montarnaud)**

Présentation : organisée pour la première fois en 2006, cette manifestation a su capter l'attention du public en mettant en lumière une activité pastorale encore vivace et un espace rural préservé. Les différentes animations (démonstrations, ateliers éducatifs, expositions...) montrent la richesse des traditions ethnologiques du Pays.

Structure porteuse : Conseil Général de l'Hérault

Date : 3 journées en juin.

→ On peut regretter l'absence d'un évènement fédérateur autour du patrimoine local du Pays.

## **D) L'implication des partenaires institutionnels**

### **Le Conseil Général de l'Hérault**

Le Département dispose d'un service du **patrimoine culturel** composé en 2006 de 10 agents, dont les spécialités recouvrent le champ du patrimoine culturel : patrimoine bâti, archéologie, ethnologie, musées...

Un Schéma de développement pluriannuel du Patrimoine culturel 2007-2010 a été réalisé. Il a dégagé 4 objectifs principaux :

- Animer un réseau des sites et des musées : mettre en place un maillage opérationnel sur le territoire et aider au fonctionnement des établissements ruraux.
- Valoriser le patrimoine bâti : avec la loi du 13 août 2001, les départements se sont vus confier, en tant que compétence obligatoire, l'entretien du patrimoine rural non protégé. L'aide du Conseil Général, compte-tenu du trop grand nombre de demandes, ne concerne que les propriétaires publics. Les aides du Conseil Général vont également au patrimoine protégé, afin d'accompagner les autres collectivités (État et Région) dans le financement des bâtiments majeurs.
- Mettre en lumière l'archéologie départementale : les sites archéologiques sont très importants dans le département de l'Hérault, l'un des premiers du territoire national. Dans ce domaine, le Département souhaite aider les acteurs, ouvrir les sites archéologiques au public et développer le travail de mémoire (archéologie préventive, archives du sol).
- Élargir les publics : développer l'évènementiel (fête de la transhumance, Rencontres départementales de l'archéologie, Journées Européennes du Patrimoine, Prix du Patrimoine et des musées), rendre public les résultats de la recherche (Internet, téléphone portable, livrets de découverte, ouvrages éducatifs, articles scientifiques).

Concernant le **patrimoine naturel**, le Département de l'Hérault a mis en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, afin de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels.

Le Conseil Général est propriétaire de plusieurs domaines départementaux, qu'il aménage et entretient. A ce jour, plus de 6 000 ha de terrains et quelques bâtiments lui appartiennent. Il met en place une programmation « Promenades inédites » qui permet de découvrir ces espaces naturels sensibles aux côtés de spécialistes. Il collabore notamment avec le CPIE des Causses Méridionaux pour l'animation sur 4 sites départementaux situés sur le Pays.

Le Conseil Général de l'Hérault a développé le dispositif « Collège et

patrimoine » afin de favoriser les actions éducatives sur le patrimoine. Le département apporte une aide financière à l'animation et au transport (50%). 40 classes profitent chaque année de ce dispositif mais aucune sur le Cœur d'Hérault. Une classe de Lodève est toutefois en prévision pour 2008-2009.

### La Région Languedoc-Roussillon

La Région Languedoc-Roussillon a choisi de s'investir largement dans le secteur du patrimoine culturel, dont le budget est passé de 2,9 M € en 2004 à 11,4 M € en 2007. Depuis les lois de décentralisation, la Région a en charge l'Inventaire du patrimoine qui était un service de l'État. Les opérations d'inventaire sont donc poursuivies, cofinancées par l'État.

Voté le 6 février 2007, la stratégie régionale pour le patrimoine culturel s'inscrit dans l'articulation des trois maillons de la chaîne patrimoniale :

- Connaître : inventaire du patrimoine régional.
- Restaurer : 101 communes aidées pour la restauration de leur patrimoine protégé depuis 2004, dont St Guilhem le Désert, Clermont l'Hérault, Gignac, Cabrières, Aspiran, Fontès, Lodève et St Etienne de Gourgas.
- Valoriser : soutien prioritaire des projets touristiques et culturels portant sur cinq thèmes majeurs pour le Languedoc-Roussillon (patrimoine antique et archéologique, patrimoine fortifié, spiritualité médiévale, mémoire des villes et la région comme carrefour des migrations).

Une étude sur l'impact économique et social du patrimoine en Languedoc-Roussillon menée en 2006 par la Région a permis de relever que le secteur représente 3,8% des emplois régionaux (équivalents temps plein travaillé). Ses retombées économiques s'élèveraient à 1,3 milliards d'euros dont plus de 363 millions en économie directe, soit 1,3% de l'économie régionale. De plus, le tourisme patrimonial concernerait 3 millions de visiteurs, soit 15% des touristes régionaux.

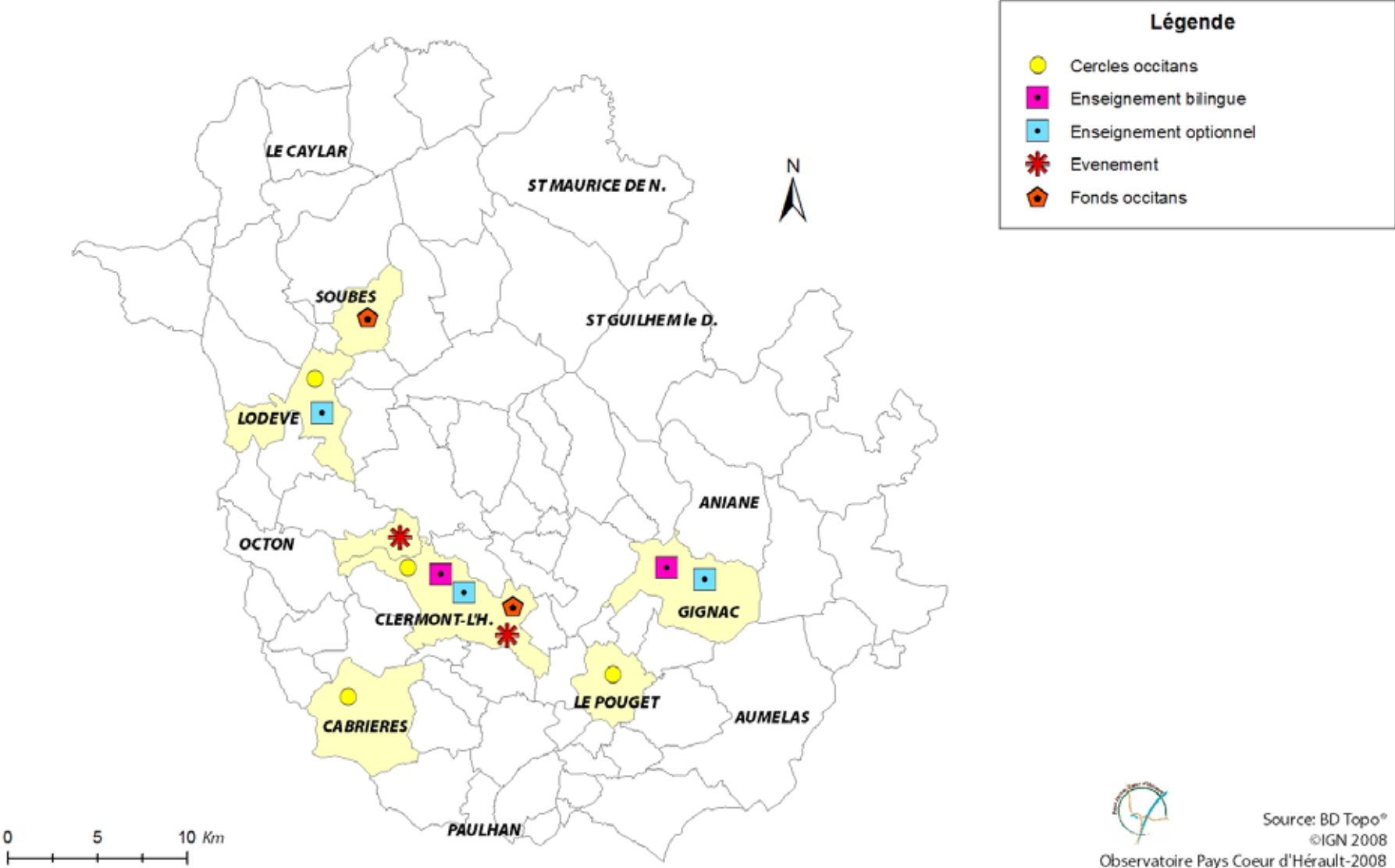
## Synthèse Patrimoine

	Ressources	Faiblesses
<b>Acteurs</b>	<p>Investissement bénévole important</p> <p>Bonne implication des acteurs publics</p> <p>Complémentarité Charte Lodévois-Larzac / CPIE</p> <p>Regroupement « CAPAC » sur le Clermontais</p>	<p>Essoufflement des bénévoles qui ne sont pas relevés par des plus jeunes</p> <p>Manque de relations entre les différents acteurs</p> <p>Morcellement des compétences / Manque de transversalité</p>
<b>Patrimoine</b>	<p>Présence de 2 Grands sites + 1 en cours de labellisation</p> <p>Lodève labellisée « Ville d'Art et d'Histoire »</p> <p>Richesse et variété du patrimoine matériel et immatériel</p>	<p>Sites pas toujours bien aménagés et entretenus (risques de dégradation ou de disparition, mise en sécurité insuffisante)</p> <p>1 seul musée labellisé Musée de France</p> <p>Patrimoine bâti peu ouvert au public dans les villages</p>
<b>Valorisation</b>	<p>La restauration du patrimoine bâti est une compétence bien maîtrisée par les communautés de communes</p> <p>De nombreuses petites animations tout au long de l'année</p> <p>3 centres de ressources spécifiques au patrimoine et des publications scientifiques de qualité</p>	<p>Faible signalétique sur l'ensemble du Pays</p> <p>Peu de sites d'accueil bien structurés</p> <p>Pas de mise en réseau des sites</p> <p>Pas d'évènement d'envergure en lien direct avec le patrimoine du Pays</p>
<b>Équipement</b>	<p>Plusieurs petits dépôts archéologiques de qualité</p>	<p>Aucun équipement consacré à l'archéologie locale, alors que la recherche est importante sur le territoire</p>

# Approche transversale

# Carte Langue et culture occitane

## 1 - LANGUE ET CULTURE OCCITANE



*L'occitan est une thématique transversale, pouvant ainsi se retrouver dans les champs de création artistique précédemment abordés (littérature, spectacle vivant, musique, cinéma,...). Elle fait partie du patrimoine immatériel de ce territoire. Compte tenu de son importance sur le Cœur d'Hérault, cette thématique a fait l'objet d'une réunion de concertation et constitue donc une partie à part entière de ce diagnostic.*

L'occitan est une des deux langues régionales du Languedoc-Roussillon ; elle est présente dans les départements de l'Aude, de l'Hérault, du Gard, de la Lozère et une petite partie des Pyrénées-Orientales, dont la majeure partie parle le Catalan, l'autre langue régionale.

« *La culture occitane est bien sûr avant tout l'expression de sa langue qui est un bien culturel en soi mais elle est essentiellement portée par la culture populaire. En effet, depuis longtemps la langue d'Oc est restée à la porte de l'école, interdite dans les textes officiels depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, peu à peu exclue de la vie publique, devenue une "marque d'infamie" ... Alors la langue occitane est rentrée en résistance dans la culture populaire.* » (Joan-Pau Creissac, Responsable des Editions Jorn, et Marianne Bouyer, Professeur d'occitan à Lodève et Clermont l'Hérault).

La langue occitane est restée en effet fort longtemps enfouie, cachée, voire honteuse. Les acteurs locaux ont aujourd'hui envie de la remettre en surface, en lumière.

## A) Les acteurs

Les associations sont les plus dynamiques dans cette reconquête de la langue et de la culture occitane.

- Il existe **4 cercles occitans** sur le territoire du Cœur d'Hérault : à Lodève, Clermont l'Hérault, Cabrières et Le Pouget. Ils organisent diverses animations de promotion de l'occitan : contes, chants et danses, balètis, cours d'occitan, publications, signalétique bilingue dans les villages, etc. Ils ont tous un fonctionnement bénévole.

- Il faut également noter le rôle des **foyers ruraux, comités des fêtes ou associations** qui organisent différentes actions pour la valorisation de l'occitan : soirées culturelles, journaux, cours de langue, de danse, de musique, des fêtes comme le Carnaval, des cafés littéraires... organisés dans de nombreux villages.

- Dans le **domaine du livre et de la lecture**, il existe deux fonds « occitan » dans les bibliothèques de Clermont l'Hérault (le fonds appartient au cercle occitan) et Soubès. L'association De Cor d'Erau et d'Oc (voir ci-dessous) a également la vocation de mettre des livres à disposition. Par ailleurs, le fonds occitan dans les bibliobus serait à développer, de même qu'une mise en réseau de ces trois lieux de diffusion.

Plusieurs maisons d'éditions faisant la promotion de l'occitan sont présentes sur le territoire (éditions Jorn à Montpeyrroux, Esméralda, Ateliers de la Licorne).

- Du côté des **artistes**, il en existe un certain nombre travaillant sur la création occitane comme par exemple Gérard Zuchetto qui a développé « Troubadours Art Ensemble », un ensemble professionnel regroupant musiciens, danseurs, photographes... (soit 4 à 14 personnes à l'année avec le statut d'intermittents). Il développe également des éditions spécialisées sur la poésie occitane sous forme d'éditions discographiques et audiovisuelles.

Le territoire compte également des personnalités comme Claude Alranq, personnalité du théâtre occitan régional, auteur, metteur en scène et comédien.

### **L'Association De Cor d'Erau et d'Oc (Gignac)**

Fondée au printemps 2006, cette association a pour vocation la promotion de la culture occitane sur le territoire du Cœur d'Hérault. Elle réunit des particuliers, des associations et des cercles occitans.

L'association présente également un programme articulé autour des « saisons en cor d'Erau » (saisons en Cœur d'Hérault) s'adressant à un large public. Dans ce cadre sont réalisés des « balètis » (danses traditionnelles) et des « cafés Phil'Oc ». Les projets de l'association concernent l'ouverture d'une chorale oc, la création d'un cercle occitan inter-

communal et d'un centre de ressources (en partenariat avec le CIR-DOC).

L'association est soutenue par la région Languedoc-Roussillon.

### L'Institut d'Estudis Occitans (IEO)

L'Institut d'Estudis Occitans (IEO) est une association nationale reconnue d'utilité publique créée en 1945 qui a pour but le maintien et le développement de la langue et de la culture occitane par la direction, l'harmonisation et la normalisation de tous les travaux qui concernent la culture occitane dans son ensemble.

L'IEO est organisé en sections régionales, départementales et cercles locaux. Ainsi, les cercles occitans et certaines associations du territoire sont affiliés ou membres de l'IEO. Sur le Cœur d'Hérault, l'association dispense également des cours, édite des ouvrages et crée le lien entre les associations qui défendent la culture occitane.

## B) Enseignement et pratiques amateurs

Selon la loi Fillon, l'enseignement d'une langue régionale ne peut être dispensé que dans le cadre d'un conventionnement entre l'Etat et les collectivités territoriales. Cette contractualisation est donc à encourager.

Le territoire du pays dispose de deux sites d'enseignement bilingue permettant l'apprentissage et la pratique de la langue :

- **Calandreta La Garriga (Gignac)** : les Calandretas sont des écoles laïques privées, ouvertes à tous avec une participation associative. Il existe en Languedoc-Roussillon 17 écoles et 1 collège « Calandreta », soit environ 1200 élèves à la rentrée 2006.

La Calandreta de Gignac fait partie des 10 écoles occitanes départementales. Elle accueille environ 150 enfants de 2 à 10 ans. Il est à noter que le public de la Calandreta est surtout issu des nouvelles populations qui viennent habiter sur le territoire et qui ont envie de s'intégrer.

- **Site bilingue à Clermont l'Hérault** (école maternelle Prévert, école

maternelle Vilar, école élémentaire Jean Rostand) : seule école publique bilingue du département.

- L'occitan est également proposé en **enseignement optionnel** dans plusieurs établissements publics du Cœur d'Hérault :

- à Lodève (école 1er degré, collège et lycée) ;

- à Clermont l'Hérault (école 1er degré, collège et lycée) ;

- à Gignac (collège).

La demande est croissante.

- **Des animations en milieu scolaire « classique »** sont menées par l'IEO.

- La **formation adulte** est quant à elle assurée par les cercles occitans et les foyers ruraux. L'Institut d'Etudes Occitanes a amorcé avec le Centre de Formation Professionnelle Occitan (CFPO) une démarche de qualité au niveau des interventions.

L'aspect militant de l'éducation est à souligner, au travers des bénévoles et des associations (notamment des cercles occitans). Un gros travail est donc à faire sur la professionnalisation des intervenants et pour une meilleure information sur l'offre de cours auprès du grand public.

- Un **enseignement à distance** est proposé par l'association Téléoc (Clermont l'Hérault) : enseignement de l'occitan par des moyens modernes (web, courriel et téléphone pour tout public : enfants, adolescents et adultes).

*www.teleoc.com*

## C) Les manifestations

### Les actions régulières

La plupart des acteurs précédemment présentés (cercles occitans, foyers ruraux, associations...) organisent tout au long de l'année des manifestations autour de l'occitan : contes, chants, danses, concerts, soirées culturelles, fêtes, cafés littéraires, etc. Une partie de la program-

mation des Saisons du Lodévois-Larzac organisés par la Charte et la Communauté de Communes est d'ailleurs consacrée à la thématique occitane.

Il existe donc beaucoup de manifestations, mais celles-ci apparaissent peu coordonnées et mal communiquées auprès du grand public, manque sans doute lié à la précarité des structures qui n'ont pas toujours le temps ou les moyens de travailler en coordination.

Il apparaît d'autre part que le grand public s'intéresse beaucoup à ces évènements qui rassemblent tous les publics.

### Les principaux évènements

#### **Total Mesc lum (Clermont l'Hérault)**

Présentation : En 2007 a eu lieu ce premier évènement occitan, avec une entrée jeunesse, musique et théâtre. Il a été organisé en concertation et en partenariat avec les associations occitanes du territoire, ainsi qu'avec les écoles, collèges et lycées. Cet évènement a permis de mélanger public occitanophone et non occitanophone, artistes amateurs et professionnels, jeunes et moins jeunes. Compte tenu du succès de la manifestation, il était prévu de reconduire l'action en 2008, en l'enrichissant d'une semaine de sensibilisation à la culture occitane, en amont de ce temps fort.

Structure porteuse : Fédération départementale des Foyers Ruraux de l'Hérault.

Date : 1 week-end en septembre.

#### **Faydit'Féria (Salagou)**

Présentation : Faydit'Féria est une nuit consacrée à la danse traditionnelle, sous un chapiteau au bord du lac du Salagou. Une vingtaine de groupes de musique occitane s'enchaînent toute la nuit, l'après-midi des ateliers de chants et danses sont proposés pour initier le public non averti.

Structure porteuse : Association Faydit'Féria

Date : 1 week-end en septembre

→ Il est regrettable que les deux seuls évènements propres au territoire sur la thématique occitane aient lieu à la même période, et parfois le même week-end, ainsi que sur le même micro-territoire.

### Les évènements régionaux itinérants sur le Cœur d'Hérault

#### **Les troubadours chantent l'art roman**

Présentation : Depuis 2005, ce festival itinérant sur toute la région Languedoc-Roussillon propose une programmation axée sur la poésie chantée des troubadours : concerts, conférences, expositions, animations jeune public... Le festival se produit toujours dans le cadre d'un patrimoine roman exceptionnel. Ainsi en 2008, il a fait halte sur le territoire du Cœur d'Hérault à St Guilhem le Désert ainsi qu'au Prieuré St Michel de Grandmont (Soumont).

Structure porteuse : Trobart productions.

Date : De mai à octobre (une trentaine de concerts).

#### **Centenaire Max Rouquette en 2008**

Présentation : Max Rouquette, grand auteur originaire d'Argelliers qui a amplement participé à l'enrichissement culturel de la région, est l'une des grandes figures du patrimoine littéraire languedocien et français. A l'occasion du centenaire de la naissance de l'auteur, l'association Amistats Max Rouquette a mis en place un riche programme d'animations afin de marquer l'évènement. Ainsi, en 2008, de nombreuses manifestations ont été organisées autour du centenaire (spectacles, animations, éditions, colloques...), dont un certain nombre sur le Cœur d'Hérault.

Structure porteuse : l'association Amistats Max Rouquette, en partenariat notamment avec la Région Languedoc-Roussillon, le Conseil Général de l'Hérault et la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Date : tout au long de l'année 2008.

#### **Total Festum**

Présentation : Depuis 2006, la Région Languedoc-Roussillon a initié un appel à projet pour promouvoir et diffuser les langues et cultures régionales. Cet évènement régional multipolaire se déroule autour de la tradition des feux de la St Jean, le 21 juin. L'objectif est de faire découvrir la culture et la langue occitanes auprès du grand public, afin de participer à la construction de l'identité régionale. Plusieurs associations du territoire répondent à cet appel à projet régional. Sur le Lodévois-Larzac, l'action est coordonnée par la Charte et la CCLL.

Structure porteuse : Région Languedoc-Roussillon.

Date : 21 juin.



## D) L'implication des partenaires institutionnels

### Le Conseil Général de l'Hérault

Le Département n'a pas de politique spécifique concernant l'occitan. Il faut néanmoins noter qu'il a proposé un programme d'animations pour le centenaire de Max Rouquette, en hommage à l'auteur héraultais et en partenariats avec les collectivités locales.

### La Région Languedoc-Roussillon

Le budget de la Région Languedoc-Roussillon pour les langues et cultures régionales a fortement augmenté depuis 2003 pour atteindre en 2008 près de 3 millions d'euros, plaçant la région Languedoc-Roussillon en tête des budgets des régions consacrés aux langues et cultures régionales.

La Région intervient sur trois axes :

- **Culture** : soutenir la création et les lieux de diffusion, promouvoir la qualité des manifestations afin de toucher le grand public qui ne parle pas nécessairement les langues régionales (aides au théâtre, à la musique, à la danse, à la littérature et aux éditions, ainsi qu'aux fêtes traditionnelles emblématiques).
- **Langue** : soutenir l'enseignement à travers les lycées publics et privés, l'aide à la création des classes bilingues, les calendretas ou l'IEO.
- **Société** : afin de promouvoir les langues régionales dans le quotidien des habitants, la région soutient les professionnels de la communication, en particulier les radios, et ouvre les cultures régionales au grand public grâce à la manifestation Total Festum. Ce grand événement débute sur la place de la Comédie à Montpellier au mois de juin et se clôture par les feux de la St Jean festifs dans 36 communes de la région (appel à projet financé à 50% par la Région).

Pour structurer chacun de ces trois axes de travail, la Région a identifié des partenaires en nombre limité. En tant que principal membre statutaire du **Centre Inter-Régional de Développement de l'Occitan (CIRDOC)**, elle a renforcé cet outil majeur basé à Béziers. Par le CIRDOC, elle contribue au projet de conservation de la mémoire occitane dans le cadre d'un pôle associé à la BNF.

Lo CIRDOC est à la fois une Médiathèque et une vitrine de l'identité occitane. Héritier du Centre International de Documentation Occitane (CIDO) fondé en 1975, dont il dispose en partie des collections, le CIRDOC est historiquement la première médiathèque à vocation interrégionale exclusivement consacrée à la langue et à la culture occitanes. Établissement public placé sous la direction de deux partenaires fondateurs que sont la Région Languedoc-Roussillon et la Ville de Béziers, le CIRDOC dispose d'un riche fonds dans le domaine de la langue occitane. Outre cette mission, le CIRDOC développe une politique de soutien à la création de la mémoire occitane contemporaine.

Le CIRDOC est ainsi partenaire de projets locaux, comme les 1ères Rencontres du Patrimoine historique en Cœur d'Hérault ou Total Mesclum.

## Synthèse Langue et culture occitane

Ressources	Faiblesses
<p>La langue et la culture occitane représentent une part importante de l'identité du Cœur d'Hérault</p> <p>Une culture occitane qui va au-delà de la langue</p> <p>Des initiatives existent, avec succès, pour l'organisation de manifestations</p> <p>Enseignement de la langue</p> <p>Politique régionale</p> <p>Fonds bibliographique à Clermont l'Hérault</p>	<p>Une langue de moins en moins parlée au quotidien</p> <p>Enseignement basé sur le bénévolat</p> <p>Peu de création artistique autour de la culture occitane sur le Pays Cœur d'Hérault</p>

## 2 - Éducation populaire et pratiques amateurs

La pratique amateur constitue un élément majeur pour l'avenir du territoire au sein de la vie artistique, sociale et économique. Elle fédère autour d'elle une large activité au sein de structures culturelles, d'éducation et d'animation, d'organismes spécialisés, et entraîne dans son sillage un nombre croissant d'événements : forums, rencontres, festivals, tremplins, concours...

Les pratiques culturelles, qu'elles soient amateurs ou professionnelles, sont complémentaires dans leurs fonctions et nécessaires à la vie d'un territoire rural et périurbain comme celui du Cœur d'Hérault. Par leur convivialité, elles contribuent à la création d'un lien social fort, source de cohésion et de qualité de vie. A la fois vecteur d'identité d'un groupe, lieux de rencontre et de reconnaissance des diversités et des métissages, terrains d'intégration, ces pratiques connaissent un rôle croissant.

### A) Les principaux acteurs

Le pays Cœur d'Hérault est maillé par des structures d'éducation populaire, le plus souvent très anciennes. Ces associations remplissent une fonction permanente de formation à la citoyenneté, et sont très présentes au niveau des pratiques artistiques amateurs.

La vocation des acteurs présentés n'est pas exclusivement ou principalement de l'ordre de la culture, mais chacun d'entre eux, avec des approches différentes, intervient tout de même dans ce champ. Certaines de ces interventions sont susceptibles de concourir au développement du projet culturel de Pays.

#### **La Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Hérault (FDFR 34) et les foyers ruraux**

La Fédération a son siège départemental sur le territoire du Cœur d'Hérault, au Caylar. Elle regroupe plus de 130 foyers ruraux et associations.

Ses champs d'actions concernent :

- des actions culturelles renforçant le lien social (cinéma, conte, lecture à voix haute, musique, théâtre...);
- des pratiques sportives;
- une participation à la vie et au développement local par une prise de responsabilité individuelle et collective;
- des formations multiples concernant tous les publics (adhérents, bénévoles, professionnels), notamment des formations sur le secteur culturel « Accueillir un spectacle vivant » ou « L'occitan qu'est-ce que c'est ? »;
- une ouverture aux autres et sur le monde qui favorise la citoyenneté (échanges internationaux, environnement, Europe, jeunesse, multimédia, universités rurales).
- Des outils de formation et de communication (revues, publications...).

Près d'une trentaine de foyers ruraux et associations d'éducation populaire, adhérents ou non à la FDFR 34, a été répertoriée en Cœur d'Hérault. La plupart concentrent leurs champs de compétences sur des activités culturelles et sportives en deux catégories : l'enseignement amateur (cours de danse, théâtre, arts plastiques, occitan...) et la diffusion (organisation d'animations diverses).

#### **CEMEA (Lodève et St André de Sangonis)**

CEMEA Languedoc-Roussillon est une association d'éducation populaire et un organisme de formation dans le champs de l'éducation, de l'animation, de l'action sociale et de la culture.

L'association régionale dispose d'une antenne « Cœur d'Hérault » sur deux sites du pays (Lodève et St André de Sangonis).

Dans le secteur culturel, l'antenne s'occupe plus précisément de la mise en place des Rencontres de Théâtre Amateur (voir p. 76) au Pouget et de rencontres-débats autour de la culture (« Théâtre et citoyenneté » en 2007 par ex.).

### **MJC intercommunale Lodévois-Larzac (Lodève)**

Installée au cœur de Lodève, la Maison des Jeunes et de la Culture favorise l'accès à l'éducation et à la culture, dans l'objectif de participer au renforcement du lien social.

### **L'Atelier de Pédagogie Personnalisée du Lodévois et son Tiers lieu culturel (Lodève, Clermont l'Hérault)**

Il existe plus de 800 sites APP en France, dont 26 en Languedoc-Roussillon.

L'APP du Lodévois, Atelier de Pédagogie Personnalisée, est un lieu de formation, créé en 1986 à Clermont l'Hérault et à Lodève par la DRFP (Direction Régionale de la Formation Professionnelle). C'est un espace de formation organisé autour d'un centre de ressources pédagogiques utilisant des supports variés. Il est animé par une équipe de professionnels aux compétences plurielles.

L'APP propose, en référence à un cahier des charges national, des formations dans le champ de la culture générale et de la culture technologique de base. Les objectifs les plus courants sont de passer des concours, un examen, d'intégrer une action de qualification ou de préparer une promotion ou un retour à l'emploi.

Structure gérée par le réseau régional Peuple et Culture depuis 1995, elle donne naissance en 1999 à un espace culturel de proximité appelé « **Tiers lieu culturel** », de même que le font deux autres sites du réseau à Montpellier et à Nîmes. Cet espace ouvert à des publics divers, combine différents types d'actions et relie la dimension culturelle et artistique à d'autres pôles d'activité tels que la formation, l'accompagnement social, la pédagogie et la citoyenneté.

Son action s'organise autour de 3 pôles :

- Des ateliers de pratique artistique animés par des intervenants artistiques (arts plastiques, écriture, théâtre, photo, musique...).
- Des actions de médiation (travail autour d'expositions réalisées dans les divers musées du département) et de diffusion culturelles à travers l'organisation ou la participation à des manifestations (expositions, Voix de la Méditerranée, rencontres avec des artistes...).
- Un pôle de ressources culturelles permettant l'accès à des informations, des formations, des personnes ressources ainsi qu'à une mise en réseau avec d'autres expériences.

Il fonctionne avec l'aide d'intervenants artistes (Marie-Agnès Plumelle, Patrick Danion, Christine Costa...).

Ce lieu a plusieurs objectifs :

- Sensibiliser à une pratique culturelle
- Sensibiliser aux événements culturels locaux
- Sensibiliser aux questions que pose la pratique culturelle ou l'œuvre d'art à la société, au monde

*Ressources humaines : 5 formatrices, 1 secrétaire.*

## **B) Enseignement**

La plupart des foyers ruraux et associations d'éducation populaire proposent des cours dans tous les champs culturels : théâtre, danse, arts plastiques, occitan...

Selon le secteur, plusieurs structures de pratiques amateurs existent également sur le territoire : chorales, écoles de musique, clubs de danse, troupes de théâtre amateur...

→ **Pour plus d'informations, se reporter aux rubriques « Éducation artistique et pratiques amateurs » pour chaque secteur culturel précédemment abordé.**

## **C) Les principales manifestations**

### **Rencontres Théâtre Amateur (Le Pouget)**

Présentation : Les RTA ou Rencontres de Théâtre Amateur proposent à des compagnies de théâtre amateur ou à des personnes sensibilisées par la pratique amateur des ateliers de formations théâtrales menées par des professionnels. Des représentations publiques sont également ouvertes à un public plus large. Ces rencontres sont également l'occasion d'échanger les pratiques et de mutualiser les expériences.

Structure porteuse : CEMEA Languedoc-Roussillon avec le soutien du Département de l'Hérault et de la Commune du Pouget, et avec l'aide du Foyer Rural du Pouget, de la FNCTA, du Théâtre de Clermont l'Hérault, de l'OFAJ et de l'Atelier Relais Artistique du Lodévois.

Date : une petite semaine début novembre.

### **Rencontres Scène Jeunesse (Aniane)**

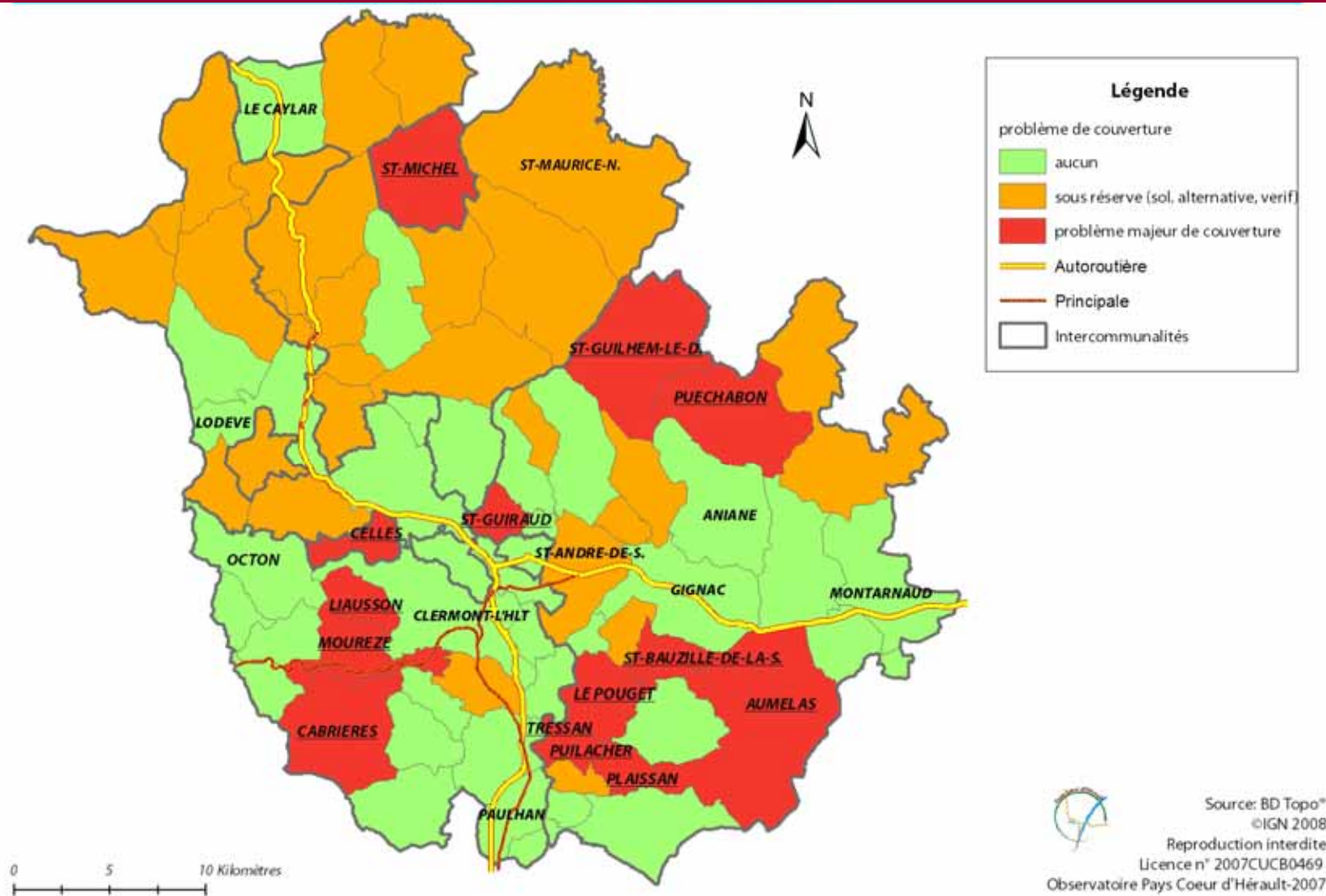
Présentation : ce festival permet à de jeunes artistes de tous horizons (jeunes de l'éducation spécialisée, de la Protection Judiciaire de la jeunesse, des quartiers sensibles...) de présenter leurs créations artistiques. Spectacles en après-midi et soirées (cirque, musique, danse, théâtre...), démonstrations, expositions, ateliers de pratique artistique sont proposées en journée.

Structure porteuse : Protection Judiciaire de la Jeunesse, avec le soutien de la ville d'Aniane, de la DRAC, du Conseil Général et de la Préfecture de l'Hérault.

Date : 3 jours au mois de mai.

# 3 - Informatique et multimédia

Résultats de l'enquête du schéma des TIC en Pays Cœur d'Hérault 2006 sur la couverture Internet haut débit



Il nous paraît important d'intégrer à un inventaire culturel l'accès aux outils informatiques et aux multimédias puisqu'ils peuvent jouer un rôle fort de vecteur vers d'autres activités culturelles, en particulier pour le jeune public.

Dans le champ culturel, les outils informatiques et multimédias constituent des moyens d'information, de communication, de médiation mais aussi de formation pertinents pour les acteurs culturels locaux.

Un Schéma de développement des TIC a été réalisé par le Pays Cœur d'Hérault en 2006. Un questionnaire adressé aux ménages et aux entreprises du territoire révèle que :

- 20,5 % des répondants ne sont pas éligibles à l'ADSL (taux inférieurs à la moyenne nationale) : des améliorations sont à apporter en terme de couverture mais aussi de qualité quand la couverture existe.
- 76% des répondants sont connectés (34,4% en 2005 au niveau national)
- La couverture TIC du territoire est relativement satisfaisante (73% de la population est situé sur des communes qui n'ont aucun problème de couverture).
- Le parc ordinateur privé est assez restreint, en lien avec la structure de la population active (artisans du bâtiment, ouvriers, agriculteurs) et le manque de points publics d'accès.

### Les lieux d'accès à Internet ouverts au public

Le territoire dénombre :

- 4 Lieux d'Accès Multimédia (LAM) labellisés : à Lodève, Montarnaud, le Pouget et St Jean de Fos.
- Une trentaine de lieux d'accès à Internet ouverts au public

Parmi la trentaine d'espaces numériques ouverts au public :

- 43% sont situés dans des lieux « culturels » : médiathèques et bibliothèques, foyers ruraux, structures diverses...
- 36% sont situés dans des commerces (restaurants, cafés, magasins d'informatique...) ou des mairies.

- 21% sont situés dans des lieux publics de développement économique, plutôt réservés au public « professionnels » (CCI, ANPE, Maison de l'Artisanat, Maison des Entreprises...).

Ces lieux sont répartis sur une vingtaine de communes, dont plusieurs à Lodève, Clermont l'Hérault et St André de Sangonis. Le nord du territoire est moins bien couvert.

### La création, la formation et la diffusion dans le domaine du multimédia

La création multimédia est présente sur le territoire, par le biais d'infographistes en freelance ou de petites agences de communication, mais reste difficile à identifier.

Les actions éducatives autour des technologies de l'image, thématique qui intéresse pourtant beaucoup le jeune public, sont peu présentes. Un manque de formation en multimédia a également été pointé.

Il faut néanmoins noter l'ouverture d'une école de 3D et cinéma d'animation à Aniane (un ancien de chez Disney et une infographiste formée à l'école des Gobelins - voir p. 47).

Concernant la diffusion des arts numériques, il n'existe aucun lieu sur le territoire avec cette vocation, de même qu'aucune manifestation organisée sur cette thématique.

### Le projet de cave numérique à Ceyras

En 2003, la commune de Ceyras a fait l'acquisition de la cave coopérative, avec pour projet d'y aménager un espace public pouvant répondre à des besoins intercommunaux (manifestations, réunions, locaux associatifs...) et un espace à vocation culturelle consacré aux arts numériques.

Ce dernier espace constituerait un lieu de réflexion, d'apprentissage, de création, d'expositions et de diffusion, articulé autour de 5 pôles d'activités :

- un lieu de recherche et de création : accueil d'artistes en résidence, salle de spectacle de 300/400 places
- Des espaces d'expositions
- Un lieu d'éducation et de sensibilisation : actions pédagogiques destinées aux professionnels, au jeune public et au milieu scolaire
- Un pôle culturel, de soutien aux artistes
- Un centre de ressources et de prestations : centre de ressources et d'archivage, formation, communication, location, etc.

avec les Pays et les départements sur deux problématiques : le déploiement de réseaux d'infrastructures numériques et la création d'espaces publics numériques.

Enfin, s'agissant des usages, il est à retenir que la culture est un des quatre domaines privilégiés par la Région pour le soutien au développement de nouveaux services.

En 2008, une étude définition de concept-faisabilité a été inscrite au Contrat de Pays. L'étude, menée par le cabinet Elan Développement et restituée en novembre 2008, préconise un Centre de recherche en Arts Numériques afin de :

- valoriser la création des œuvres numériques
- Améliorer la compétitivité des acteurs économiques et sociaux
- Favoriser l'insertion du territoire
- Améliorer les capacités numériques des populations du territoire

### L'implication des partenaires institutionnels

#### **Le Conseil Général de l'Hérault**

Souhaitant améliorer l'accès et la qualité en terme de couverture numérique, le Département a initié le réseau haut débit Num'Hér@ult qui assurera un meilleur maillage numérique du territoire.

Ce projet permettra d'offrir à 98,2% des héraultais un accès haut débit de 2 Mb/s au minimum, dès la rentrée 2009.

#### **La Région Languedoc-Roussillon**

Dans le domaine du multimédia, la Région Languedoc-Roussillon intervient sur deux axes :

- Organisation de l'accès à un réseau dédié de la communauté de la recherche et de l'éducation « R3LR ». Ce réseau relie les établissements d'enseignements supérieurs et secondaires (lycées et collèges) et de recherche sur une même plate-forme de télécommunications. Il est prévu d'ouvrir le réseau à d'autres acteurs, notamment culturels.
- L'aménagement numérique du territoire en partenariat notamment



# 4 - Communication

## Les radios associatives locales

Les services radiophoniques associatifs non commerciaux, héritiers du mouvement des « radios libres » sont dits « non commerciales » en référence à l'absence ou à la limitation de la publicité sur leurs antennes.

Ces médias remplissent une mission essentielle de communication sociale de proximité et de support d'identité de territoire.

Le Cœur d'Hérault compte trois radios associatives :

- **Radio Pays d'Hérault** : radio locale qui porte une oreille attentive à la production des groupes locaux. 2 studios d'enregistrement à St André de Sangonis et Montagnac.
- **Radio Lodève** : Radio Lodève a été créée en 1989, elle émet sur tout le secteur de Lodève, 24h sur 24, un programme d'intérêt local, qui fait la promotion de l'arrondissement de Lodève.
- **Radio Totem** : station de radio généraliste privée basée en Aveyron, elle a ouvert au printemps 2007 un bureau à Gignac. Une programmation spécifique avec trois journaux quotidiens d'information est émise sur le secteur de Lodève, Gignac, Clermont l'Hérault et le Caylar.

## La presse écrite locale

Midi Libre et l'Hérault du Jour sont les journaux d'informations locales les plus lus sur le territoire. Les correspondants locaux, souvent investis dans le secteur associatif, sont des relais importants pour les acteurs culturels souhaitant communiquer un événement.

Par ailleurs, plusieurs magazines gratuits permettent également de relayer les informations culturelles sur le territoire :

- **C Le Mag (Lodève)** : créé en novembre 2003, C le Mag présente chaque mois des sujets d'actualité du Cœur d'Hérault (vie locale, économique et sociale, tourisme, culture et associations, sport nature...), accompagnés de thèmes plus généraux (sciences, juniors,

ciné,...). Ce magazine accorde une place importante au secteur culturel, avec des rubriques musique, cinéma, etc. La rubrique « agenda » constitue un relais de presse important pour les acteurs culturels locaux qui souhaitent faire la communication de leurs événements. Sa couverture médiatique s'étend sur le secteur formé par les villes de Montpellier, Béziers et Millau.

- **Sortir Cœur d'Hérault** : magazine d'information sur les manifestations sportives et culturelles du Cœur d'Hérault (cinéma, concerts, expositions, théâtre...). Ce journal mensuel édité à 25.000 exemplaires est présent sur le territoire au travers de 700 dépôts dans des villes comme Gignac, Clermont l'Hérault, Lodève, Le Caylar, Paulhan, Aniane...
- **Olé (Béziers)** : magazine d'informations culturelles sur le secteur de l'Aude et de l'Hérault, plutôt côté biterrois, bien que plusieurs structures du territoire comme le Théâtre de Clermont l'Hérault y ont leur programmation. Le journal paraît tous les 15 jours en 20.000 exemplaires.

## L'Agenda culturel du Pays Cœur d'Hérault

La diffusion culturelle locale étant riche et variée, mais sa communication n'étant pas organisée de manière fédérée, et encore moins à l'échelle du territoire, le Pays Cœur d'Hérault a initié au printemps 2006 la parution de l'Agenda Culturel.

Cet outil de communication de 12 pages qui fêtera son 12ème numéro en janvier 2009, est édité chaque trimestre entre 10.000 et 15.000 exemplaires, et diffusé sur plus de 130 points du territoire.

Suite aux réunions de concertation organisées dans le cadre de la présente étude, un bilan positif de l'Agenda culturel a été dégagé :

- Promouvoir une programmation de proximité de qualité / Soutien à la dimension économique de la manifestation professionnelle.
- Le comité de rédaction mis en place permet aux acteurs culturels de se rencontrer régulièrement.

- La charte graphique aux couleurs du logo du Pays et la carte participe à forger l'identité de ce territoire.

Le développement de ce document en terme de contenu et de diffusion a également été souhaité pour 2008. C'est ainsi qu'une formule enrichie a été initiée au printemps 2008 : en plus des 8 pages d' « agenda », 4 pages d'articles permettent de mettre en lumière des réflexions ou des actions. La diffusion de l'outil a également été améliorée.

### Des secteurs de communication à améliorer

- Il existe aujourd'hui un manque d'emplacements pour l'affichage sur le territoire. Les diffuseurs d'évènements ont souvent du mal à trouver des emplacements libres, ce qui induit des affichages « sauvages ».
- L'Agenda Culturel du Pays, de par sa ligne éditoriale plutôt axée « professionnelle » et sa parution trimestrielle, ne peut intégrer toutes les informations culturelles du territoire. **Une version numérique apparaît aujourd'hui indispensable.**
- Plusieurs collectivités ou structures culturelles du territoire possèdent un site Internet mais là encore, il n'existe aucun portail culturel qui permettrait d'avoir accès à tout ce qui se passe dans ce domaine sur le Cœur d'Hérault.

## 5 - L'accessibilité

Cet état des lieux est à compléter par une étude d'évaluation de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans les lieux de diffusion culturelle du territoire.

Cela sera intégré dans une étude portant sur l'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite, prévue dans le cadre de la mission « Observatoire » du Pays Cœur d'Hérault. Cette étude a pour but de réaliser un diagnostic sur l'accessibilité des différents établissements recevant du public (ERP), tant dans les gros bourgs que dans les petits villages du territoire. L'objectif est de sensibiliser sur ce thème, de par la loi de 2005, et l'échéance de 2015 de rendre tous les ERP accessibles à tous.

Un questionnaire adressé aux équipements culturels du territoire ou une enquête sur place permettrait de diagnostiquer l'accessibilité au site, la circulation à l'intérieur du site, l'accessibilité aux services (billetterie,, sanitaires, salles de spectacle...), l'accessibilité de la communication et de l'offre culturelle (notamment dans les bibliothèques), les formations spécifiques pour le personnel d'accueil et d'animation, etc.

# 6 - L'implication des collectivités locales

## A) Les communautés de communes et la compétence culturelle

### Rappel :

*La communauté de commune a été créée par la loi ATR de 1992. Elle regroupe plusieurs communes pour former un ensemble d'un seul tenant et sans enclave. Elle exerce des compétences au nom et à la place de ses communes membres.*

*Dans la création d'une communauté de communes, la loi prévoit le transfert de compétences obligatoires principalement axées sur l'aménagement de l'espace et le développement économique et un ensemble de compétences optionnelles et facultatives parmi lesquelles la culture sous l'intitulé générique « aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs ».*

La culture est donc citée avec une approche plutôt restrictive exprimée en termes de gestion d'équipements. Néanmoins, cette formulation n'exclut pas la définition d'une politique de développement culturel, dont la gestion d'équipements fera partie.

### La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

#### **Fiche d'identité**

*Création : 23/12/2004  
Population INSEE : 30069 habitants  
Communes membres : 28  
Commune siège : Gignac  
Mode de financement : Taxe professionnelle unique*



Pour le domaine de la culture, la Communauté de communes est compétente sur diverses actions :

- les manifestations en lien avec le patrimoine naturel et bâti et l'environnement,
- le soutien et la mise en réseau de l'enseignement musical, de la lecture publique et du multimédia.

Dans ces cadres-là, elle soutient financièrement diverses actions associatives (Festival « Les Nuits couleurs », festival de musique sacrée de St Guilhem le Désert, Centenaire de Max Rouquette en 2008...).

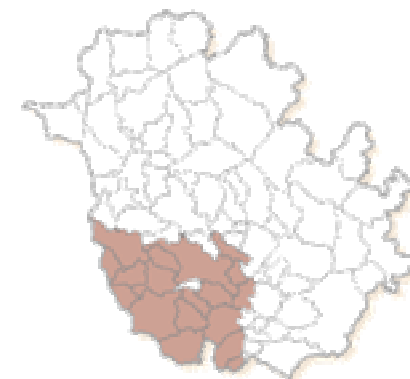
Pour le domaine du patrimoine, la Communauté de Communes intervient sur différentes actions :

- la **protection de l'environnement** (actions sur les espaces naturels, actions de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti, actions de sensibilisation à la protection de l'environnement).
- l'**opération Grand Site Saint-Guilhem le Désert / Gorges de l'Hérault** et le **tourisme** (approche touristique).

### La Communauté de Communes du Clermontais

#### **Fiche d'identité**

*Création : 31/12/2000  
Population INSEE : 19846 habitants  
Communes membres : 19  
Commune siège : Clermont-l'Hérault  
Mode de financement : Taxe professionnelle unique*



#### **Compétences :**

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements cultu-

- rels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs
- Actions environnementales
- Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de MDE
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Activités sociales
- Action de développement économique
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire
- Préfiguration et fonctionnement des Pays
- Infrastructure de télécommunication
- NTIC (Internet, câble...)
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

Elle a pris en 2005 la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs ». Suite au changement de présidence au printemps 2008, la volonté du nouvel élu est de prendre la compétence culturelle, notamment pour la création d'un « pôle culturel » qui regrouperait le théâtre, le cinéma et l'école de musique à l'échelle intercommunale.

### La Communauté de Communes du Lodévois

#### Fiche d'identité

*Création* : 31/12/1992  
*Population INSEE* : 9010 habitants  
*Communes membres* : 11  
*Commune siège* : Lodève  
*Mode de financement* : Taxe professionnelle unique



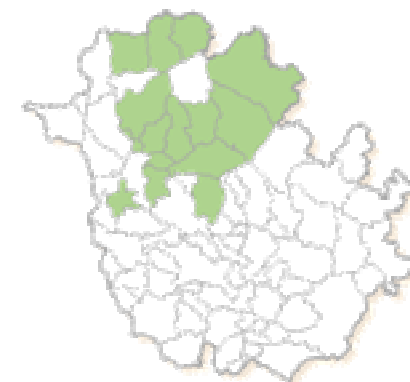
#### Compétences :

- Action de développement économique
- Aménagement rural
- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Production, distribution d'énergie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Création, aménagement, entretien de la voirie
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- Tourisme
- Actions environnementales
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

### La Communauté de Communes du Lodévois-Larzac

#### Fiche d'identité

*Création* : 31/12/1992  
*Population INSEE* : 3269 habitants  
*Communes membres* : 15  
*Commune siège* : Lodève  
*Mode de financement* : Taxe profes-



#### Compétences obligatoires :

##### Développement économique :

- Aménagement, entretien et gestion de

zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique.

- Aides à la création, au développement et à la promotion de l'activité économique, actions d'insertion par l'économie.
- Actions de développement touristique (structuration et promotion de l'offre, accueil et information en partenariat avec les acteurs locaux, coordination et formation).

#### Aménagement de l'espace communautaire :

- Création de zones d'aménagement concerté et d'équipements collectifs
- Constitution de réserves foncières
- Développement des NTIC
- Gestion, protection et mise en valeur du Grand Site national de Navacelles

#### **Compétences optionnelles :**

##### Protection et mise en valeur du cadre de vie :

Lutte contre les pollutions et les incendies, entretien et valorisation des berges de rivières, protection de la faune et de la flore, élimination des déchets ménagers et assimilés, collecte et traitement des déchets ménagers.

##### Création, aménagement et entretien de la voirie des zones d'activité

##### Mise en valeur du patrimoine et du cadre de vie :

Inventaires du patrimoine, fouilles archéologiques, études pour la restauration du patrimoine et des espaces publics.

La restauration du patrimoine bâti communal ou les opérations sur les espaces publics ne sont pas de la compétence de la communauté. Toutefois, pour favoriser le portage technique de ces opérations, la communauté peut signer des conventions de mandat à la demande des communes (habilitation statutaire).

##### Création et promotion d'itinéraires de randonnée

Rentrant dans les cadres départementaux des GR, GRP et PDIPR et Les actions sportives de pleine nature rentrant dans le cadre reconnu des labels départementaux, régionaux et nationaux. Dans ce cadre, la Communauté de communes réalisera les études, les travaux et les outils de communication nécessaires à la mise en œuvre de ces projets. Compétence exercée en totalité par la Communauté.

#### Politique du logement social et actions en faveur du logement des personnes défavorisées

- Plan Local de l'Habitat
- Mise en place de programmes d'aides pour la rénovation et la mise au norme du bâti ancien.

#### **3 axes pour un projet de territoire**

En 2003, les élus de la Communauté de communes Lodévois-Larzac ont posé les bases d'un projet de territoire qui est devenu le fil conducteur de toutes les actions entreprises. Il s'appuie sur la mise en place de nouvelles stratégies pour apporter une réelle dynamique au Lodévois-Larzac. La force de ce dispositif repose sur une analyse objective des atouts du territoire, la prise en compte de sa réalité, de son histoire...et des attentes légitimes de ses habitants.

Trois axes ont été définis, dans lesquels s'intègrent toutes les actions portées, ou soutenues, par la Communauté de communes Lodévois-Larzac.

Axe 1 : la valorisation du patrimoine

Axe 2 : le développement économique durable

Axe 3 : Le renforcement des solidarités

**Conclusion :** Les communautés de communes apparaissent comme le bon échelon pour poser les bases d'une réflexion sur le développement culturel : elles sont habilitées à la maîtrise d'ouvrage et constituent des bassins de population crédibles pour envisager des services destinés à la population. Sur les 4 communautés de communes du territoire, une seule a réellement opté pour la compétence culturelle. Or, les 3 autres exercent également des actions dans ce domaine. Il existe donc une difficulté à définir ce que recouvre et comment définir la compétence culturelle. Le domaine culturel est un domaine aux limites incertaines, qui se trouve retranscrit d'une manière forcément partielle et imprécise dans les statuts de l'intercommunalité.

## **B) Les communes**

La plupart des communes de plus de 1000 habitants ont délégué un élu à la culture (appelé aussi animations ou festivités selon les communes) et/

ou au patrimoine.

Les communes viennent en aide aux associations locales en leur octroyant une subvention de fonctionnement ou des avantages matériels (mise à disposition de salles, aide des services techniques...).

Les communes jouent un rôle important dans le domaine de la lecture publique (voir page 14) auquel elle consacre un budget d'acquisition et de fonctionnement, avec le soutien de la Direction Départementale du Livre et de la Lecture.

Le budget consacré à la programmation culturelle est souvent modeste, mise à part pour quelques communes particulièrement dynamiques dans le domaine culturel :

### **Clermont l'Hérault**

La ville ne possède pas de service culturel, celui-ci étant délégué à l'Office culturel du Clermontais, associée loi 1901 qui regroupe le théâtre, l'école de musique et le cinéma. L'office culturel est largement subventionné par la ville (près de 40%, soit près de 8 à 10% du budget municipal pour l'action culturelle).

Le rayon d'action de ces 3 équipements, comme vu précédemment, dépasse largement les limites communales. Compte tenu des projets importants à mener sur ce territoire et du développement du théâtre, il devient difficile pour la ville de porter seul ces 3 équipements. Il est notamment question que le théâtre soit géré par un EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle).

### **Ville de Lodève**

Lodève, petite ville de 7.000 habitants, 2<sup>ème</sup> bourg du territoire, a été marquée par l'isolement et les conséquences sur l'emploi et l'exclusion de la fermeture successive de plusieurs entreprises importantes (dont le site de la COGEMA). Depuis 1997, un projet de développement économique local a été mis en place par la précédente municipalité : il repose sur un axe culturel important autour du Musée Fleury, du label Ville d'Art et d'Histoire et du festival les Voix de la Méditerranée.

Depuis décembre 2008, ces actions sont transférées à la Communauté de Communes Lodévois et Larzac (fusion des communautés de communes du Lodévois et du Lodévois-Larzac).

### **Ville de Gignac**

La ville ne possède pas de service culturel à part entière. Un service communication met à jour un agenda des événements et publie un journal d'informations municipal.

La médiathèque municipale est une des mieux équipée et des plus dynamiques du territoire (expositions, spectacles, animations...).

Le théâtre de l'espace culturel appartenant à la ville coûte environ 100.000 euros en frais de fonctionnement annuels. Environ 25.000€ sont alloués à l'Office Culturel de Gignac pour la programmation culturelle du lieu. Ce fonctionnement est aujourd'hui très lourd à gérer pour la commune.

### **Ville d'Aniane**

Jusqu'aux élections municipales de mars 2008, la ville disposait d'un service culturel avec une personne à temps plein et une autre pour le service communication (travail en complémentarité).

Une saison culturelle pluridisciplinaire (spectacle vivant, musique, arts plastiques...) était programmée à l'année, dans divers lieux de la commune (salle des fêtes, chapelle des Pénitents, bibliothèque...).

Depuis les dernières élections et suite au changement de municipalité, le service culturel a plus ou moins été reconfiguré. La saison culturelle n'a pas été maintenue.

### **Ville de Paulhan**

La ville possède un service culturel, avec une personne à temps complet. La culture y est abordé sous son aspect large et socio-culturel, le service s'occupant plus largement des « fêtes et cérémonies » ainsi que de la communication.

La bibliothèque est une des plus dynamiques du territoire (expositions, contes, animations...). La municipalité programme chaque année le festival « Les Récréâtres de Paulhan » au mois de juillet (spectacle vivant essentiellement) et participait jusqu'alors aux manifestations départementales proposées (Les Rencontres Méditerranéennes, Saperlipopette Voilà Enfantillages !, etc.).

## C) Les associations de gestion territoriale

### Charte intercommunale Lodévois-Larzac

! Association intégrée à la Communauté de Communes Lodévois et Larzac en novembre 2008

#### **Compétences**

Les actions de la Charte s'organisent autour des missions qui lui sont confiées par les communes adhérentes et la Communauté de Communes Lodévois et Larzac :

- Centre de ressources du patrimoine
- Action culturelle
- Urbanisme
- Aides aux communes
- Coordination du projet de territoire



La charte Lodévois-Larzac est une association loi 1901 créée en 1986, regroupant actuellement 21 communes et 15 associations adhérentes, situées sur 3 intercommunalités (Lodévois, Lodévois-Larzac, Larzac Templier Causses et Vallées), ou hors intercommunalités.

Une démarche d'élaboration de projet culturel a débuté sur ce territoire en mai 2006, en 3 étapes :

- Un état des lieux des ressources culturelles du territoire à l'aide de différents moyens mis en œuvre (étude documentaire, questionnaires, rencontres, tables rondes, boîtes à idées).
- Une réflexion avec les acteurs culturels, permettant la définition d'axes de projets.
- Le partage du projet et la mise en place d'actions.

« Le projet culturel du territoire de la charte Lodévois-Larzac a pour finalité de développer de façon durable sur le territoire intercommunal une action culturelle et artistique pluridisciplinaire valorisant son patrimoine, favorisant les échanges et respectueuse de son environnement ».

Ses objectifs sont les suivants :

- Conforter le partenariat avec les acteurs locaux et coordonner le travail en réseau.
- Favoriser la création et la diffusion artistique.
- Développer l'éducation artistique et culturelle pour tous.
- Favoriser les échanges.
- Valoriser le patrimoine naturel, culturel et linguistique.

### CPIE des Causses Méridionaux

#### **Secteurs d'intervention**

- Développement territorial
- Éducation et sensibilisation à l'environnement
- Centre de ressources

Créée en 1994, l'Association des Causses Méridionaux (ACM), labellisée CPIE en juillet 2002, a pour objectif d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur des milieux caussenards, le développement concerté et la promotion du territoire des Causses Méridionaux (parties héraultaise et gardoise des Grands Causses).

Le CPIE Causses Méridionaux travaille en partenariat avec les Communautés de Communes du Lodévois et du Lodévois-Larzac. Ses compétences et actions sont complémentaires au travail fourni par la Charte Lodévois-Larzac (patrimoine naturel / patrimoine culturel).

### Syndicat Mixte du grand Site de Navacelles

Ce syndicat, constitué le 21 février 2007, regroupe les Communautés de Communes du Lodévois-Larzac et du Pays Viganais ainsi que les Conseils Généraux du Gard et de l'Hérault. Il prend le relais de l'Association Intercommunale du Grand Site de Navacelles dans le but de structurer et de rendre durable la coopération entre les diverses collectivités territoriales.

Ses objectifs sont les suivants :

- Coordonner la mise en place d'une nouvelle Opération Grand Site qui permettra de contractualiser avec l'Etat, la région et les Conseils Géné-

raux pour la préservation et la valorisation du Cirque de Navacelles.  
 - Permettre grâce au programme d'action de remettre à niveau le Grand Site et obtenir le label Grand Site de France du Ministère de l'environnement.

### Syndicat Mixte de gestion du Salagou



Le Syndicat Mixte de gestion du Salagou est composé d'élus du département de l'Hérault, des 3 Communautés de communes (Clermontois, Lo-dévois, et d'Avène, Orb, Gravezon) ainsi que des communes de Celles et de Lacoste.

Il a été créé en 2006 pour mettre en œuvre le plan de gestion élaboré entre 2000 et 2003 et assurer la valorisation du site du Salagou, dans le respect des critères imposés par le classement du site. Son rôle est de sensibiliser aux problématiques du site classé et de susciter des projets de qualité. Il s'est fixé comme objectifs de développement social, culturel et économique :

- l'étalement de la fréquentation
- la diversification et la complémentarité de l'offre
- la rencontre entre les visiteurs et les acteurs du territoire
- les retombées en terme de développement local

L'axe 3 du plan de gestion du Salagou « Animation de la vie locale » est particulièrement axé sur le développement et la promotion des animations sportives et culturelles, ainsi que sur la découverte des patrimoines.

### D) La politique culturelle des collectivités partenaires

*Cette partie du diagnostic ne relate que les grandes lignes de la politique culturelle des collectivités partenaires (Conseil Général de l'Hérault et Région Languedoc-Roussillon), leur implication plus spécifique ayant déjà été abordée dans l'approche sectorielle.*

#### Le Conseil Général de l'Hérault

Le Conseil Général de l'Hérault avec ses 5 000 agents consacre 5% de son budget (soit 54M€) au volet « culture, sports, loisirs et jeunesse ». Le Cœur d'Hérault a la chance de posséder sur son territoire une des quatre agences qui relayent la politique culturelle départementale et accompagne les porteurs de projet localement. L'Agence culturelle Cœur d'Hérault, composée de 5 agents, a accompagné la démarche d'élaboration du projet culturel du Pays, au travers de sa présence au sein du comité technique ainsi qu'à chacune des réunions de concertation.

Le **projet culturel départemental**, fruit d'une longue construction, a abouti à la production d'un Livre Blanc en 2006. L'orientation fixée est la solidarité : la solidarité avec le public ; la solidarité économique avec les acteurs culturels ; la solidarité avec les territoires.

#### Trois grands objectifs ont été retenus :

- l'aide à la diffusion, notamment dans le domaine du spectacle vivant ;
- l'éducation artistique et culturelle (collégiens, publics hospitalisés ou en maison de retraite) ;
- la structuration des politiques culturelles locales, enjeu essentiel de



ré-équilibre territorial, notamment en milieu rural. Les partenaires privilégiés sont les communautés de communes.

Sur le territoire du Cœur d'Hérault, le Département a passé des contrats triennaux de territoire ou de ville pluridisciplinaires, comprenant tous un volet culturel, avec :

- la Communauté de Communes Lodévois-Larzac,
- la Communauté de Communes du Lodévois et la ville de Lodève,
- la Communauté de Communes du Clermontais et la ville de Clermont l'Hérault,
- la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

La couverture du territoire Cœur d'Hérault en matière de contractualisation est donc exceptionnelle, le taux départemental étant de 70%.

Un contrat de territoire a également été signé avec le Pays Cœur d'Hérault, dans lequel la mission de développement culturel et patrimonial du Pays fait partie intégrante.

D'autre part, le Département est lui-même opérateur de grosses opérations : le Domaine d'Ô à Montpellier (un théâtre, deux festivals, une galerie d'art) et « Sortie Ouest » à Béziers (une programmation sous chapiteau). Mais il a su, d'une part supprimer un festival d'automne décentralisé qu'il gérant en direct (Primeur d'Automne), d'autre part concentrer le saupoudrage aux compagnies (15 conventionnées dorénavant, au lieu d'une centaine d'aides auparavant).

**L'éducation artistique et culturelle** est l'une des trois grandes priorités d'interventions de la politique culturelle départementale. « Les chemins de la culture » est un programme qui permet de développer des actions éducatives territoriales à destination des collégiens, en relation avec le volet culturel du projet d'établissement.

Les objectifs sont les suivants :

- Offrir aux collégiens l'occasion d'une relation avec les artistes et professionnels de la culture, autour d'un projet pédagogique élaboré avec les enseignants ;
- Concourir au développement intellectuel et artistique des élèves, contribuer à la formation de la personnalité et de l'individu ;

- Accompagner des démarches d'ouverture culturelle et de pratiques artistiques.

Ce programme concerne les arts visuels (arts plastiques, audiovisuel, multimédia, cinéma), les arts du spectacle (théâtre, danse, musique, cirque), le livre (lecture, écriture, poésie) et le patrimoine (ethnologie, archéologie).

Il permet de financer un projet libre de l'enseignant, d'accueillir une résidence d'artiste au sein du collège ou de participer aux 5 dispositifs mis en place (collège au cinéma, Villa Loupian, Poem Express, Tous en Scène, Faites du théâtre).

#### **Quelques chiffres**

**150 000** spectateurs dans les manifestations départementales

**12 000** collégiens bénéficiant d'actions d'éducation artistique

**680** projets culturels et de lieux soutenus

**450** spectacles achetés

**230 000** livres prêtés aux bibliothèques du réseau départemental par la DDLL

**3,5 millions** vues numérisées par les Archives Départementales

**47 100** spectateurs pour le Printemps des comédiens

**8 163** spectateurs pour le théâtre d'O

**14 481** spectateurs pour la première saison sortie Ouest

**24 500** spectateurs à l'exposition « Pareil à un vent de printemps, 1907 dans l'Hérault », dans le cadre des célébrations de la révolte des vignerons de 1907 dans le midi

#### **La Région Languedoc-Roussillon**

Les lois de décentralisation de 1982, 1983 et 2004 n'ont pas confié de compétences particulières aux Régions en matière de politiques culturelles, hormis l'inventaire général du patrimoine. Toutefois, l'action culturelle, le soutien à la création artistique, la préservation et la valorisation du patrimoine et le rapprochement des œuvres avec tous les publics ont été des enjeux forts de la politique mise en place depuis 2004. Elle vise à rendre accessible une culture de qualité à tous les publics.

La culture et le patrimoine sont au cœur des politiques régionales et notamment des compétences principales de la Région Languedoc-Roussillon avec un budget 2008 de 35,6 millions d'euros, soit 387% d'augmentation depuis 2004. Ce budget permet de mener une véritable politique culturelle, même si la Région ne peut pas se substituer aux baisses des crédits de l'Etat.

Cette politique volontariste en faveur de la création et de la diffusion de la culture a été approuvée par 74% des habitants de la Région (étude SO-FRES, novembre 2007).

Côté emploi, les professions culturelles sont présentes dans le Plan Régional Qualifiant de la Région et dans le Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle, comme des secteurs économiques à part entière. La Région apporte ainsi son soutien à l'emploi stable au sein des structures culturelles.

#### Languedoc-Roussillon Lycéens Tour

Toutes les actions culturelles qui se déroulent dans les lycées sont réunies sous cet intitulé et sont financées dans le cadre du plan régional d'éducation artistique dans les lycées, voté en juillet 2006. Elles sont proposées autour de 3 axes artistiques : le cinéma, les arts plastiques et les arts vivants. 50 000 lycéens ont bénéficié du plan régional d'éducation artistique en 2007.

# II - Orientations stratégiques

Suite au diagnostic précédemment présenté et à la démarche de concertation menée auprès des acteurs culturels du territoire, cette deuxième partie du rapport a pour but de faire la synthèse des orientations stratégiques qui constitueront la politique culturelle du Pays Cœur d'Hérault, déclinaison de la Charte de Pays.

Les 4 axes de développement (objectifs stratégiques) et 15 mesures opérationnelles, ainsi que le plan d'actions présentés ont été validés en comités de pilotage les 19 juin et 19 septembre 2008.

Cette deuxième phase s'articulera autour de deux parties :

- Les axes de développement et mesures opérationnelles
- Les fiches actions

# 1 - Les axes de développement et mesures opérationnelles

## I - Structurer, accompagner et valoriser la vie collective

Cet objectif stratégique général concerne le travail de coordination et de valorisation préalable à tout projet culturel. Il peut comprendre des actions de veille, d'accompagnement, de formation, d'élaboration d'outils de communication, etc.

Cet axe concerne plus particulièrement la mission de développement Culturel du Pays Cœur d'Hérault. La prise de compétence culture par les communautés de communes du territoire est fortement souhaitée afin de mettre en œuvre les actions préconisées.

### 1. Identifier et valoriser les ressources culturelles

Il s'agit, au travers de la mission de développement culturel du Pays, de l'Observatoire du Pays ou de toute autre structure locale, d'assurer un rôle de veille des ressources culturelles du territoire. Cette connaissance fine des acteurs et des pratiques permettra l'élaboration de données, importantes pour la mise en œuvre de projets de développement.

### 2. Professionnaliser les acteurs

Afin de pérenniser les actions et les emplois dans le secteur culturel où les postes précaires sont nombreux, il s'agit d'appuyer le développement de compétences et la valorisation de l'expérience professionnelle par la formation et l'accompagnement. L'objectif est ici de répondre aux besoins spécifiques des acteurs du territoire en relayant des programmes de formation, en organisant des journées d'informations thématiques ou en développant un accompagnement individualisé.

Cet objectif contribue également à qualifier l'offre culturelle.

### 3. Améliorer la communication entre les acteurs afin de coordonner les initiatives et de favoriser des projets communs

La palette d'offre culturelle est riche sur le territoire, particulièrement en période estivale où les festivals jouent un rôle important. Cette richesse est à valoriser et à coordonner, afin de doter le territoire d'une offre culturelle harmonieuse, tout au long de l'année.

La coordination de la programmation passe également par une meilleure connaissance des acteurs culturels entre eux, d'où l'importance de développer des temps de rencontres physiques et des outils collaboratifs. La naissance de projets communs sera ainsi favorisée.

### 4. Centraliser et améliorer la communication envers le grand public

La communication de leurs événements est un point noir pour beaucoup d'acteurs culturels du territoire, que ce soit par manque de temps, de compétences dans ce domaine ou de moyens financiers. La communication est pourtant essentielle pour le succès d'une manifestation, contribuant fortement à sa valorisation et à sa pérennité.

Une communication individualisée de chaque événement entraîne une surabondance d'informations qui nuit à la bonne lisibilité de l'offre culturelle. Il convient ainsi de centraliser l'offre et de la communiquer en utilisant plusieurs médias de communication (Internet, brochure papier, affichage, etc.) afin de valoriser au mieux les manifestations auprès du grand public.

## II- Élargir les publics et favoriser l'accès à la culture pour tous

Il s'agit d'ouvrir et d'élargir le public culturel grâce au développement de l'éducation artistique et au soutien des structures d'action culturelle, construisant ainsi le public et les artistes de demain. L'enjeu sera de développer l'éducation artistique sur le court terme, et ainsi d'impacter sur les publics à plus long terme.

En plus des freins d'ordre psychologiques qui font que certaines catégories sociales ne se sentent pas concernées par la question culturelle, des freins économiques existent également : il faut ainsi travailler sur les tarifications, notamment pour les publics spécifiques, qui permettent d'élargir l'accès à la culture au plus grand nombre.

Enfin, une meilleure connaissance des publics est nécessaire pour renouveler et élargir les publics.

### 5. Encourager l'éducation artistique, l'action culturelle et la mixité des publics

L'éducation artistique en temps scolaire dépend essentiellement de l'Inspection académique qui est compétente en la matière. Les structures d'action culturelle locales ont leur rôle à jouer hors temps scolaires et à destination du public adulte, notamment au travers du Schéma départemental d'Enseignement Artistique développé par le Conseil Général de l'Hérault.

La mixité des publics est à favoriser, contribuant ainsi à la cohésion sociale par la rencontre des différentes générations.

### 6. Accompagner une réflexion autour des tarifications

La question financière peut être un frein à l'accès à la culture pour certains. Il convient donc de réfléchir à des outils ou des partenariats qui permettraient d'encourager les plus démunis à profiter de l'offre culturelle locale.

### 7. Améliorer la connaissance des publics

L'étude des publics, en mesurant la fréquentation des équipements culturels, des festivals et des saisons, permet de dresser un constat et de mesurer l'efficacité des actions entreprises. Cela participe d'autre part à mettre en évidence d'éventuelles disparités sociales et géographiques et à orienter des choix pour le montage de projets futurs (choix de programmation, de lieux, de publics ciblés, etc.).

Cet « observatoire » du public sera à mettre en place entre les missions « observatoire » et « culture » du Pays Cœur d'Hérault et d'éventuels partenariats externes.

## III- Soutenir la création et accompagner une diffusion qualitative de la culture en milieu rural

Il s'agit de développer des dispositifs pour favoriser et soutenir la création artistique : encourager l'acquisition d'œuvres d'art, développer le mécénat ou encore favoriser l'accueil de résidences d'artistes. La création sera également soutenue au travers d'une diffusion qualitative de la culture sur la plus grande partie du territoire possible et tout au long de l'année.

Il y a une nuance à faire entre les manifestations de proximité, très fréquentes et destinées aux habitants, qui font vivre les villages, et les événements phares comme les festivals qui s'adressent à un public plus large. Ces deux types de manifestations sont à conserver et à consolider.

### 8. Encourager le mécénat et les partenariats

Encourager et aider la concrétisation de partenariats entre les associations et les entreprises.

### 9. Equilibrer la diffusion programmée (festivals et saisons)

Avec une vingtaine de festivals, des saisons programmées par les structures culturelles et des manifestations ponctuelles organisées tout au long de l'année, le Pays Cœur d'Hérault possède le potentiel nécessaire au développement d'un projet culturel territorial autour d'une offre structurée et coordonnée de manifestations.

Certaines de ces programmations pourront être particulièrement soutenues dans le cadre du Contrat de Pays, à l'aide de critères d'évaluation correspondant à la stratégie présentement définie.

### 10. Doter le territoire d'équipements culturels structurants et améliorer les équipements existants (« pôles culturels »)

Le Cœur d'Hérault est un territoire multipolaires organisé autour de 3 bourgs qui se sont naturellement répartis des équipements thématiques, organisant ainsi des « pôles culturels » :

- Gignac pour la musique (théâtre) et la lecture publique (réseau de lecture publique intercommunal avec la médiathèque).
- Clermont l'Hérault pour le théâtre et le cinéma.
- Lodève pour le musée et le Festival Les Voix de la Méditerranée.

Les pôles culturels existants sont à conforter (amélioration technique, agrandissement, mise aux normes, etc.). Par ailleurs, la création de nouveaux équipements est à envisager, notamment sur la thématique des arts plastiques qui ne dispose aujourd'hui d'aucun lieu structurant.

### 11. Favoriser le rayonnement de la culture sur l'ensemble du territoire (villages)

Parallèlement aux équipements structurants situés dans les bourgs centre, l'existence de petits lieux culturels de qualité est indispensable pour le rayonnement de la culture dans les villages, notamment ceux

situés à la périphérie du territoire (Montarnaud, St Paul et Valmalle, St Pargoire...). Beaucoup de lieux publics (salles des fêtes par ex.) existent déjà, de même que des lieux privés qui pourraient être mieux utilisés. De fait, un travail d'inventaire et de réhabilitation est à faire pour disposer d'un réseau de petits lieux pour la création (répétition, résidences) et la diffusion culturelle.

Il est en effet important de garder de petites diffusions régulières sur l'ensemble du territoire, parallèlement aux programmations plus importantes qui se déroulent dans les équipements structurants. D'autant plus que les petites jauges permettent un rapport privilégié avec le public.

#### **IV- Connaître, valoriser et animer le patrimoine**

La question du patrimoine fait l'unanimité au sein des collectivités locales du territoire, cette thématique étant transversale au tourisme et au développement économique raisonné. Le diagnostic a révélé un potentiel patrimonial (matériel et immatériel) très riche, très diversifié et assez bien réparti sur l'ensemble du territoire. Un tel potentiel est une chance pour le développement de ce pays, mais il s'agit de fait de veiller à sa sauvegarde, sa protection, sa valorisation et son animation.

Il faut contribuer à développer la connaissance du patrimoine, veiller à la ré-appropriation de celui-ci par la population locale et à sa transmission aux jeunes générations.

#### **12. Faire du patrimoine un outil de développement : qualifier, labelliser**

La création d'un Pays d'art et d'Histoire sur l'ensemble du territoire participerait d'un effort permanent vers la cohérence territoriale et l'association de l'ensemble des acteurs du patrimoine à un projet commun. Ce label permettrait notamment le développement d'un tourisme culturel de qualité, véritable outil de développement du territoire.

#### **13. Réaliser l'inventaire du patrimoine et le centraliser**

Pour bien valoriser le patrimoine et en faire un outil de développement local, il faut au préalable bien le connaître. L'inventaire permet d'apporter une compréhension fine du territoire au travers de son patrimoine en révélant tout sa diversité.

Cette première étape est indispensable à toute réflexion portant sur la préservation, la mise en valeur (restauration, politique d'urbanisme...) et l'animation du patrimoine (publications, expositions, visites, etc.).

#### **14. Mettre en réseau les acteurs, valoriser la recherche et élargir les publics**

La création d'une « maison du patrimoine » associée au Pays d'Art et d'Histoire, apparaît toute indiquée pour mettre en réseau les acteurs du patrimoine, valoriser la recherche et le patrimoine auprès du grand public.

#### **15. Restaurer, valoriser le patrimoine et mettre en réseau les sites**

Le Schéma directeur d'interprétation du patrimoine finalisé en septembre 2008 servira de cadre de référence pour valoriser le patrimoine du territoire et favoriser sa mise en tourisme dans une logique de réseau, et sera déclinable à des échelles plus locales. Une partie de ce schéma constituera également une base de réflexion sérieuse et dense pour la constitution du dossier de candidature au label "Pays d'Art et d'Histoire".

## 2 - Les fiches actions

<b>Rappel de l'axe</b>	<b>I - Structurer, accompagner et valoriser la dynamique collective</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>1 - Identifier et valoriser les ressources culturelles</b>
<b>Action n° 1.1</b>	<b>Constitution d'une base de données Internet</b>
<b>État de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input checked="" type="checkbox"/> Action en cours <input type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	<p>Le Pays Cœur d'Hérault dispose d'énergies foisonnantes en matière culturelle, avec plus de 450 acteurs recensés (associations, compagnies, artistes, personnes ressources, lieux de diffusion, etc.). Lors des réunions de concertation élaborées dans le cadre de la présente étude, il a été noté le manque d'informations concernant les acteurs culturels du territoire.</p> <p>Une base de données des ressources culturelles locales serait un outil de connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les acteurs culturels entre eux, afin de faciliter le réflexe de partenariat en mettant à leur disposition les ressources disponibles sur le territoire (actions éducatives, auteurs, éditeurs, formations...).</li> <li>• Pour le grand public qui aurait une meilleure connaissance de la vie culturelle (ateliers artistiques, manifestations, lieux de diffusion, etc.)</li> <li>• Pour les structures extérieures mettant en œuvre des actions et qui pourraient faire appel à des ressources locales pour la mise en œuvre de leur projet.</li> </ul> <p>L'outil le plus adapté semble être une base de données en ligne, s'appuyant sur les bases de données numériques élaborées par la mission de développement culturel du Pays, ainsi que sur celles des partenaires. Elle pourrait présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'ensemble des acteurs du territoire (artistes, auteurs, éditeurs, associations...).</li> <li>• Les ressources mobilisables (lieux de création, de répétition, de résidences, de création, de diffusion, matériels...).</li> <li>• Les actions et manifestations (ateliers, festivals, expositions...).</li> </ul>
<b>Lieu</b>	Pays Cœur d'Hérault (77 communes)
<b>Période de réalisation</b>	2008-2013
<b>Publics visés</b>	Acteurs culturels, structures culturelles, institutions, grand public
<b>Maîtrise d'ouvrage Maîtrise d'œuvre</b>	Pays Cœur d'Hérault Chargé de développement culturel du Pays, en collaboration avec les partenaires ci-dessous
<b>Partenaires</b>	DRAC, Services culturels de la Région Languedoc-Roussillon, du Conseil Général de l'Hérault, communes, communautés de communes, acteurs culturels locaux
<b>Estimation budgétaire</b>	Pour mémoire (poste Chargée de développement culturel + frais de fonctionnement de la structure : téléphone, courriers, photocopies...)



<b>Rappel de l'axe</b>	<b>I - Structurer, accompagner et valoriser la dynamique collective</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>1 - Identifier et valoriser les ressources culturelles</b>
<b>Action n° 1.2</b>	<b>Étude retombées économiques de la culture et du patrimoine (observatoire Pays)</b>
<b>État de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input type="checkbox"/> Action en cours <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	<p>Si les manifestations culturelles et les actions de protection, de réhabilitation et de mise en valeur du patrimoine ont un coût parfois élevé, leur impact économique est peu connu et mérite d'être mieux cerné. Ils s'agit de mesurer l'impact économique sur le Cœur d'Hérault du secteur culturel et patrimonial, avec pour objectif d'estimer l'ampleur des revenus et emplois locaux supplémentaires créés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retombées directes : ensemble des dépenses liées à la mise en œuvre des manifestations culturelles et réinjectées sur le territoire (achat de spectacles, fournisseurs locaux, frais de personnel...).</li> <li>• Retombées indirectes : dépenses réalisées par le public non local (billetterie, hébergement, nourriture, achats, transports, loisirs, commerces de détail...).</li> </ul> <p>Cette étude devra être réalisée avec des outils de mesures d'impact économique précis : enquêtes auprès du public, des billetteries, restaurateurs, « hébergeants » et détaillants locaux.</p> <p>Il est précisé qu'il s'agira davantage d'avoir une idée des retombées minima qu'une évaluation exacte, compte tenu de la difficulté du sujet. Cette étude est un outil de développement de la politique territoriale, pouvant servir d'outil d'analyse des investissements et pouvant déterminer les apports et les besoins en terme d'emploi et de savoir-faire.</p>
<b>Lieu</b>	Étude sur les lieux accueillant des manifestations culturelles (festivals et saisons) et sites patrimoniaux.
<b>Période de réalisation</b>	2009-2013
<b>Publics visés</b>	Collectivités locales (communes et communautés de communes) et extra-locales, organismes et personnes intéressées par les résultats de l'étude.
<b>Maîtrise d'ouvrage Maîtrise d'œuvre</b>	Pays Cœur d'Hérault Chargés de mission « Observatoire » et « Culture » du Pays Cœur d'Hérault, éventuellement un stagiaire.
<b>Partenaires</b>	CDT, Chambre Commerce et Industrie, DRAC
<b>Estimation budgétaire</b>	Pour mémoire : salaires partiels des chargés de mission « Observatoire » et « Culture » Frais liés au recrutement éventuel d'un stagiaire

<b>Rappel de l'axe</b>	<b>1 - Structurer, accompagner et valoriser la dynamique collective</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>2. Professionnaliser les acteurs</b>
<b>Action n° 2.1</b>	<b>Relayer des programmes de formation (technique / administratif) / Mettre en œuvre des journées d'information</b>
<b>État de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input checked="" type="checkbox"/> Action en cours <input type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	<p>Le Pays Cœur d'Hérault souhaite relayer des programmes de formation continue, dans l'objectif d'accompagner la professionnalisation des acteurs culturels du territoire et afin d'améliorer la qualification des artistes et des structures pour une culture de qualité et des compétences optimisées.</p> <p>Deux premières formations pourraient débuter au courant du 2ème trimestre 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Régisseur d'équipements du spectacle : assurer la technique de mise en œuvre et gérer les équipements son, lumière, plateau, des salles de petites et moyennes capacités (525 heures).</li> <li>• Gestion de projets culturels : acquérir les connaissances juridiques, fiscales et de communication pour assurer la gestion des entreprises et associations culturelles (329 heures).</li> </ul> <p>Le relais de formations qui se passent habituellement sur Montpellier permettrait de répondre à des besoins locaux, avec les équipements du territoire et en lien avec des projets culturels existants.</p> <p>Parallèlement à des formations longues, le besoin de formations courtes et thématiques « développement des capacités professionnelles et commerciales » s'est fait ressentir par les créateurs et bénévoles locaux : savoir monter des dossiers de subvention, connaître les réseaux, le fonctionnement d'un territoire, créer un site Internet, etc.</p>
<b>Lieu</b>	Salles de spectacle du territoire (Gignac, Clermont l'Hérault, Lodève, ???)
<b>Période de réalisation</b>	2008-2013
<b>Publics visés</b>	Agents territoriaux, techniciens du spectacle, intermittents du spectacle, demandeurs d'emploi, salariés de structures culturelles
<b>Maîtrise d'ouvrage Maîtrise d'œuvre</b>	<p>Pays Cœur d'Hérault</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les formations longues en 2009, l'Institut des Métiers du Spectacle - Maîtrise d'œuvre à définir pour les années suivantes.</li> <li>• Pour les formations courtes, mise en œuvre par la mission de développement culturel du Pays, avec la participation d'intervenants extérieurs, choisis en fonction des thématiques retenues.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Organismes d'insertion et de formation (CEMEA, Maison de l'Emploi, Réseau en Scène Languedoc-Roussillon, Mission Locale d'Insertion, ANPE, PLIE, GRETA, CNFPT...) Conseil Général de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon
<b>Estimation budgétaire</b>	Formations longues : pour mémoire (prise en charge par des financements « formation ») Formations courtes : environ 1.500€/an (2-3 demi-journées de formation)

<b>Rappel de l'axe</b>	<b>1 - Structurer, accompagner et valoriser la dynamique collective</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>2. Professionnaliser les acteurs</b>
<b>Action n° 2.2</b>	<b>Structure ressources musique (lieu d'information, d'accompagnement...)</b>
<b>État de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input type="checkbox"/> Action en cours <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	<p>Le Cœur d'Hérault regorge de groupes et musiciens amateurs, semi professionnels et professionnels. Dans l'optique d'accompagner la professionnalisation des artistes, de favoriser les échanges entre eux, et de soutenir le développement de leurs projets, il apparaît nécessaire de créer un espace dédié à la rencontre et à l'information des publics sensibles au spectacle vivant, même si le secteur de la musique est particulièrement en demande de ce type de lieu.</p> <p>Cet espace ouvert pourrait proposer différents services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• organisation d'ateliers thématiques adaptés aux besoins repérés : élaboration de fiches techniques, aide à la rédaction de biographies, informations sur les risques auditifs, initiation à la scénographie, point infos intermittents, etc....</li> <li>• Animation d'un centre de ressources : mise à disposition de documents, ouvrages, annuaires, CD-Rom, etc.</li> <li>• Accueil du public : renseignements et informations.</li> <li>• Conseils et accompagnement de projets artistiques dans les domaines administratifs, techniques, etc.</li> </ul> <p>Cette action sera à élaborer en collaboration avec les services départementaux, notamment avec l'Association Départementale Danse et Musique, de façon à ne pas doubler certaines de leurs missions.</p>
<b>Lieu</b>	A définir, plutôt sur Gignac et ses alentours (pôle culturel orienté « musique »)
<b>Période de réalisation</b>	A définir en fonction du porteur de projet
<b>Publics visés</b>	Artistes, groupes et musiciens professionnels ou amateurs, associations, population locale (jeune public notamment)
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Association X à définir, le but n'étant pas de créer une structure ex nihilo mais de s'appuyer sur une association existante, particulièrement compétente pour ce projet
<b>Partenaires</b>	ADDM34 et Département de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon, DRAC Languedoc-Roussillon
<b>Estimation budgétaire</b>	A définir

<b>Rappel de l'axe</b>	<b>I - Structurer, accompagner et valoriser la dynamique collective</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>3. Améliorer la communication entre les acteurs afin de coordonner les initiatives et de favoriser des projets communs</b>
<b>Action n° 3.1</b>	<b>Agenda partagé Internet et/ou Agenda Culturel papier</b>
<b>État de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action déjà engagée <input type="checkbox"/> Action en cours <input type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	<p>La structuration et la valorisation de la dynamique culturelle passe par une meilleure connaissance des acteurs culturels par le Pays, entre eux et envers le public. L'enjeu sera notamment d'améliorer la communication et de favoriser les rencontres. L'efficacité de l'Agenda Culturel du Pays, outil de communication recensant les manifestations professionnelles du territoire depuis 2006, a été affirmée lors de la démarche participative du projet culturel. Parallèlement à l'Agenda papier, un agenda numérique accessible à l'adresse <a href="http://agenda.coeur-herault.fr/login.php">http://agenda.coeur-herault.fr/login.php</a> a été mis en place en 2008. Il permet aux diffuseurs locaux de coordonner leurs dates de programmation et ainsi éviter le chevauchement des événements programmés. L'objectif étant d'avoir une programmation culturelle harmonieuse tout au long de l'année.</p> <p>L'Agenda culturel est aujourd'hui bien implanté sur le pays. Il constitue un outil fédératif, contribuant à forger l'identité du territoire et se comportant comme un véritable « bulletin de liaison de la vie culturelle du cœur d'Hérault » entre artistes, publics et collectivités. Les objectifs sont nombreux : promouvoir une programmation de proximité de qualité, soutenir la dimension économique de la manifestation professionnelle, assurer une coordination dans le cadre d'une coopération entre les organisateurs d'événements culturels, renforcer la notion de bassin culturel sur celle du bassin de vie du pays, contribuer à forger l'identité et la lisibilité du Cœur d'Hérault, augmenter la fréquentation des événements et maximiser leur viabilité, réaliser des économies d'échelle en mutualisant les moyens de communication.</p> <p>L'objectif est également d'intégrer l'agenda des manifestations au site Internet « Culture » (cf. fiche 4.1), ce qui permettrait d'étendre la diffusion de l'outil et de se montrer plus réactif. L'agenda numérique et papier sont complémentaires.</p>
<b>Lieu</b>	Sur l'ensemble du territoire du Pays (77 communes). L'agenda culturel papier est disponible dans environ 130 points de distribution.
<b>Période de réalisation</b>	2008-2013
<b>Publics visés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directement : les collectivités locales (communes et communautés de communes, et leurs offices culturels rattachés), les artistes professionnels et les acteurs associatifs (plus de 400).</li> <li>- Indirectement : la population locale et les touristes.</li> </ul>
<b>Maîtrise d'ouvrage Maîtrise d'œuvre</b>	<p>Pays Cœur d'Hérault</p> <p>La chargée de développement culturel coordonne la réalisation du trimestriel, en collaboration avec le comité de rédaction ; un professionnel réalise la maquette et l'impression ; la distribution du tabloïd est assurée par la chargée de mission, le réseau habituel de diffusion de chacun des partenaires, avec un appoint par un prestataire local.</p>
<b>Partenaires</b>	Communautés de communes membres, communes, structures culturelles, associations, artistes Département de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon
<b>Estimation budgétaire</b>	25.000 euros / an + 25% du temps de travail de la chargée de mission sur 12 mois (pour mémoire)

<b>Rappel de l'axe</b>	<b>I - Structurer, accompagner et valoriser la dynamique collective</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>3. Améliorer la communication entre les acteurs afin de coordonner les initiatives et de favoriser des projets communs</b>
<b>Action n° 3.2</b>	<b>Forum annuel des acteurs culturels</b>
<b>État de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action déjà engagée <input type="checkbox"/> Action en cours <input type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	<p>Le Pays Cœur d'Hérault a réalisé en avril 2005 un premier « Forum de la Culture » qui a réuni une centaine d'acteurs sur la journée. L'objectif de ce forum était de communiquer sur la mission du Pays et de permettre aux acteurs du territoire, oeuvrant pour la culture, de tisser des premiers liens. Dans un second temps, de leur faire prendre conscience qu'un projet en commun et cohérent pouvait apporter une plus-value à leur pratique et au public du Pays et d'ailleurs.</p> <p>Une mission de développement culturel ayant été créée en juin 2007, et notamment suite à ce premier forum qui avait pointé la nécessité de disposer d'une coordination à l'échelle du territoire, le Pays Cœur d'Hérault souhaite réitérer chaque année l'expérience du forum, de façon à réunir annuellement les acteurs culturels du territoire.</p> <p>En 2008, le 2<sup>ème</sup> Forum culturel du Pays s'est déroulé autour de la problématique « Présence de la culture en milieu rural ». Cette journée a été un succès puisqu'elle a réuni près de 180 personnes. Cette problématique générale marque l'évolution du Forum Culturel vers un accès thématique qui pourra être décliné chaque année, de façon à élargir et dynamiser cette initiative.</p> <p>Les objectifs du Forum Culturel sont nombreux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les échanges et les pratiques</li> <li>• Impulser de nouvelles initiatives</li> <li>• Mettre en réseau les acteurs culturels</li> <li>• Encourager la professionnalisation des acteurs culturels</li> <li>• Sensibiliser les élus à la problématique culturelle dans l'espace public rural</li> </ul> <p>Le Forum Culturel se déroule toute au long d'une journée. Il est articulé de conférences, tables rondes, témoignages et ateliers, et privilégie des temps de rencontres (petit déjeuner et repas commun, pauses...). Les intervenants et le modérateur sont choisis en fonction de la thématique retenue, localement ou plus largement sur la région Languedoc-Roussillon, voire nationalement.</p>
<b>Lieu</b>	Itinérant, le lieu du Forum culturel est à définir chaque année, l'objectif étant de tourner sur les 3 micro territoires constituant le Cœur d'Hérault
<b>Période de réalisation</b>	2008-2013 (chaque année à la fin du mois de mai)
<b>Publics visés</b>	Professionnels de la culture prioritairement, élus, semi-professionnels et bénévoles
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Pays Cœur d'Hérault, en partenariat avec d'autres structures ou collectivités (à définir en fonction de la thématique retenue)
<b>Partenaires</b>	Communautés de communes, Département de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon, associations, partenaires privés (à définir en fonction de la thématique retenue)
<b>Estimation budgétaire</b>	Environ 6.000 euros/an

Rappel de l'axe	I - Structurer, accompagner et valoriser la dynamique collective
Mesure opérationnelle	4. Centraliser et améliorer la communication envers le grand public
Action n° 4.1.	Site Internet dédié à la culture
État de l'action	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input type="checkbox"/> Action en cours <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
Description	<p>Un site Internet dédié à la culture et au patrimoine du Cœur d'Hérault permettrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de rendre visible les acteurs culturels entre eux (dans l'objectif de mise en réseau et d'impulser des partenariats)</li> <li>• de promouvoir les artistes locaux au-delà du territoire</li> <li>• de rendre accessible la richesse culturelle du Cœur d'Hérault au grand public</li> </ul> <p>Le site Internet pourrait présenter deux volets (culture et patrimoine) avec quatre grandes rubriques pour chacun :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) <b>Les acteurs</b> (associations culturelles, artistes...) : fiche de présentation et contact avec possibilité de recherche par thèmes, disciplines artistiques, nom, etc.</li> <li>2) <b>Les lieux</b> : sites et monuments, lieux de diffusion (bibliothèques, théâtres, cinéma, salles de concert et d'exposition...), de pratique artistique, lieux utilisables pour des résidences, répétitions, etc.</li> <li>3) <b>Les actions et manifestations</b> (festivals, fêtes, saisons culturelles, expositions, visites, actions éducatives...) : fiche de présentation avec description, contact... avec possibilité de recherche par dates, thèmes, etc. (agenda numérique).</li> <li>4) <b>Ressources documentaires et outils</b> : programmes de formation, documents d'informations à télécharger (financements, mécénat...), études diverses, publications, bibliographie, etc. Une bourse aux spectacles peut également être intégrée, afin de faire la promotion des créations locales au-delà du territoire.</li> </ol> <p>Un accès Intranet permettra, à l'aide d'un code et un mot de passe, d'accéder aux inventaires du patrimoine mis en réseau (cf. fiche 13.1).</p> <p>Pour faciliter la gestion du site et le rendre le plus dynamique possible, les fiches pourraient être mises à jour par les artistes et lieux eux-mêmes (textes, documents à télécharger, vidéos, photographies...).</p> <p>Le site Internet permettra au plus grand nombre d'accéder aux richesses culturelles du Pays. Il valorisera en outre les différents outils mis en place par le Pays et ses partenaires (base de données, l'Agenda Culturel, etc.).</p>
Lieu	Pays Cœur d'Hérault (77 communes)
Période de réalisation	2010-2011
Publics visés	Acteurs culturels, structures culturelles ou touristiques, étudiants, chercheurs, grand public, collectivités
Maîtrise d'ouvrage Maîtrise d'œuvre	Pays Cœur d'Hérault Prestataire spécialisé dans la création de site Internet, accompagné par la mission de développement culturel du Pays.
Partenaires	Communautés de communes, Département de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon, acteurs culturels
Estimation budgétaire	10.000 € (le site peut également être intégré au site Internet du Pays si la refonte de celui-ci est envisagé)

<b>Rappel de l'axe</b>	<b>I - Structurer, accompagner et valoriser la dynamique collective</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>4. Centraliser et améliorer la communication envers le grand public</b>
<b>Action n° 4.2</b>	<b>Constitution d'un réseau d'affichage numérique (10 à 20 points)</b>
<b>État de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input type="checkbox"/> Action en cours <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	<p>Afin d'améliorer la communication de l'offre culturelle auprès du grand public et compte tenu de la rareté des emplacements disponibles pour l'affichage sur le territoire, il est proposé de mettre en place un réseau externe d'affichage numérique sur 10 à 20 communes du Pays Cœur d'Hérault.</p> <p>Aujourd'hui, les technologies de l'information et de la communication propose des outils performants : des écrans numériques implantés sur des lieux de passage permettent d'informer et de communiquer auprès du grand public en temps réel.</p> <p>La même communication des manifestations culturelles du territoire pourraient être visible d'un bout à l'autre du Cœur d'Hérault, à l'aide d'un contenu dynamique commun à tous les panneaux. La programmation peut se faire à partir d'un poste ordinateur qui centraliserait les données.</p>
<b>Lieu</b>	10 à 20 points du territoire à définir (lieux de passage)
<b>Période de réalisation</b>	2010-2013
<b>Publics visés</b>	Collectivités, population locale, touristes
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Communautés de communes ou communes
<b>Partenaires</b>	A définir
<b>Estimation budgétaire</b>	A définir (sachant que ce type d'outil peut être financé intégralement ou en partie par une régie publicitaire)

<b>Rappel de l'axe</b>	<b>I - Structurer, accompagner et valoriser la dynamique collective</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>4. Centraliser et améliorer la communication envers le grand public</b>
<b>Action n° 4.3</b>	<b>Flyer festivals</b>
<b>État de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action déjà engagée <input type="checkbox"/> Action en cours <input type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	<p>Environ une vingtaine de festivals ont lieu chaque année sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault, entre les mois de mai et septembre.</p> <p>Afin de structurer, d'accompagner et de valoriser la dynamique collective et d'améliorer la communication envers le grand public, le Pays Cœur d'Hérault souhaite élaborer un document de communication accès sur les festivals, en collaboration avec les organisateurs de ces événements.</p> <p>En 2007, le Pays Cœur d'Hérault avait déjà tissé une première collaboration avec les acteurs culturels et les festivals du territoire afin de réaliser un petit pack de communication (flyers et affiches) faisant la promotion des festivals d'été : 5 festivals du territoire ont ainsi bénéficié d'une valorisation commune.</p> <p>Cette première expérience est à réitérer et à développer, de façon à centraliser et coordonner les festivals du territoire. L'intérêt de ce travail en commun réside également dans le fait qu'il permet aux associations partenaires de mieux se connaître, de coordonner les dates de leurs différentes manifestations et d'améliorer la diffusion de la communication.</p> <p>Les associations participantes s'engagent à s'impliquer dans l'élaboration et la diffusion du flyer (participation aux réunions, transmissions des textes et photos, distribution...) et à proposer aux artistes des rémunérations correspondant aux normes sociales de la convention collective du secteur.</p> <p>Cette action servirait également d'appui à la mise en place d'un questionnaire à l'attention des festivaliers, qui nous permettrait de mieux connaître les publics et les retombées économiques engendrées par la culture et le patrimoine (thèmes de deux études menées par les missions « culture » et « observatoire » en 2009 - cf. fiches 1.2 et 7.1).</p>
<b>Lieu</b>	Points de diffusion à définir
<b>Période de réalisation</b>	2009-2013 (chaque année)
<b>Publics visés</b>	Associations de diffusion, population locale, touristes
<b>Maîtrise d'ouvrage Maîtrise d'œuvre</b>	Pays Cœur d'Hérault, en partenariat avec les associations organisant des festivals Agence de communication, accompagnée par la mission de développement culturel du Pays.
<b>Partenaires</b>	Communautés de communes, Département de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon
<b>Estimation budgétaire</b>	Environ 3.000 euros / an



<b>Rappel de l'axe</b>	<b>II - Élargir les publics et favoriser l'accès à la culture pour tous</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>5. Encourager l'éducation artistique, l'action culturelle et la mixité des publics</b>
<b>Action n° 5.1.</b>	<b>Identification des actions, mise en réseau et promotion</b>
<b>État de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input type="checkbox"/> Action en cours <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	<p>Les actions culturelles envers le jeune public ou le public adulte existent sur le territoire, mais de façon éparse, fruit d'initiatives menées sans concertation et bénéficiant d'une communication médiocre. L'enjeu sera ici d'identifier toutes ces actions, de réunir un groupe de travail pour faire en sorte que les principaux acteurs travaillent ensemble, et de faire la promotion de ces initiatives au travers par exemple d'une brochure spécifique. Ce travail sera également à valoriser au sein de la base de données des ressources culturelles locales (action 1.1).</p>
<b>Lieu</b>	Pays Cœur d'Hérault (77 communes)
<b>Période de réalisation</b>	2010-2013
<b>Publics visés</b>	Acteurs culturels menant des actions d'éducation artistique, population locale et grand public (jeune public particulièrement)
<b>Maîtrise d'ouvrage Maîtrise d'œuvre</b>	Pays Cœur d'Hérault Communes, communautés de communes, salles de spectacle, compagnies, écoles de pratique artistique...
<b>Partenaires</b>	Département de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon, communes, communautés de communes, salles de spectacle, compagnies, écoles de pratique artistique...
<b>Estimation budgétaire</b>	Travail d'identification et de mise en réseau : pour mémoire (chargé de développement culturel) Réalisation d'une brochure : 3.000 euros / an

<b>Rappel de l'axe</b>	<b>II - Élargir les publics et favoriser l'accès à la culture pour tous</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>5. Encourager l'éducation artistique, l'action culturelle et la mixité des publics</b>
<b>Action n° 5.2</b>	<b>Projet de territoire du théâtre de Clermont l'Hérault (Archipel, Poem Express...)</b>
<b>État de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action déjà engagée <input type="checkbox"/> Action en cours <input type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	<p>Le théâtre de Clermont l'Hérault, scène conventionnée pour les écritures poétiques et scéniques, a développé un projet de territoire orienté vers le public. Il repose essentiellement sur deux projets importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Archipel</b> Archipel concerne tous les publics et particulièrement les scolaires. Il s'agit, sous forme de débats, rencontres et spectacles, de réfléchir à des sujets net des préoccupations diverses de notre époque. A l'occasion des Archipels, des auteurs viennent en résidence. Les classes peuvent accueillir ces auteurs, participer activement aux soirées.</li> <li>• <b>Poem Express</b> Ce projet de poésie et d'arts plastiques se déroule sur un cycle annuel. Il est principalement réalisé dans les écoles et les collèges. Cependant, les enfants peuvent aussi y participer individuellement. Chaque année, un thème est choisi. Différents artistes peuvent intervenir sur la création des poèmes-affiches : écrivains, poètes, danseurs, plasticiens, musiciens, comédiens.</li> </ul> <p>Le théâtre de Clermont l'Hérault développe également des projets artistiques et culturels à destination des lycéens et collégiens ou des enfants hors temps scolaire (Anthologie sonore, Artistes en résidence, ateliers de théâtre le mercredi...).</p>
<b>Lieu</b>	Théâtre de Clermont l'Hérault
<b>Période de réalisation</b>	2009-2013
<b>Publics visés</b>	Tout public, particulièrement les scolaires
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Théâtre de Clermont l'Hérault
<b>Partenaires</b>	Associations, établissements scolaires, communes, DRAC, Région Languedoc-Roussillon, Département de l'Hérault, Pays Cœur d'Hérault
<b>Estimation budgétaire</b>	Environ 50.000 euros / an

<b>Rappel de l'axe</b>	<b>II - Élargir les publics et favoriser l'accès à la culture pour tous</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>6. Accompagner une réflexion autour des tarifications</b>
<b>Action n° 6.1</b>	<b>Pass'culture à l'échelle du Pays / Homogénéisation des tarifications / Tarifications public spécifique</b>
<b>État de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input type="checkbox"/> Action en cours <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	<p>Un Pass culture est un dispositif pour faciliter l'accès à la pratique culturelle. Disponible à l'achat dans les offices de tourisme et certains lieux de diffusion du territoire, il permettrait de bénéficier de tarifs réduits sur des places : cinéma, spectacle vivant, concerts, etc. Un système de fidélisation encouragerait le public à profiter de l'offre culturelle du territoire (1 entrée gratuite au bout de 10 entrées payantes par exemple). Ce dispositif, en mettant en réseau les différents lieux de diffusion du territoire, permettrait de renvoyer le public d'une salle à l'autre.</p> <p>Les spectateurs du Pass culture pourrait également bénéficier de petits « plus » : accès aux coulisses, rencontres avec les artistes, avant-premières...</p> <p>Dans un second temps, une homogénéisation des tarifications (tarif commun aux salles de cinéma du pays, aux entrées des théâtres, etc.) est à envisager pour aller plus loin dans la démarche.</p> <p>Enfin, une réflexion est à mener sur les tarifications afin que le plus grand nombre, même les plus modestes, puisse profiter de l'offre culturelle proposée sur le territoire. Dans cette optique, un partenariat avec l'association « Cultures du Cœur » est à envisager pour tous les lieux de diffusion du Cœur d'Hérault et pourrait être un critère de participation au dispositif « Pass culture ». Cette association loi 1901 a pour objet de lutter contre les exclusions en favorisant l'accès à la culture pour des personnes qui en sont exclues. Les structures culturelles partenaires s'engagent à mettre à disposition des personnes en difficulté (bénéficiaires de minima sociaux) des places gratuites. Elles doivent également proposer des actions de sensibilisation et de formation.</p>
<b>Lieu</b>	Lieux de diffusion souhaitant participer au projet
<b>Période de réalisation</b>	2011-2013
<b>Publics visés</b>	Bénéficiaires de minima sociaux, jeunes, étudiants, voire grand public
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Coordination de la démarche par le Pays Cœur d'Hérault
<b>Partenaires</b>	Structures culturelles, association « Cultures du Cœur », associations culturelles et d'insertion, Département de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon, État, communautés de communes
<b>Estimation budgétaire</b>	5.000 euros / an pour le Pass Pour mémoire : coordination de la démarche (poste chargé de développement culturel)

<b>Rappel de l'axe</b>	<b>II - Élargir les publics et favoriser l'accès à la culture pour tous</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>7. Améliorer la connaissance des publics</b>
<b>Action n° 7.1</b>	<b>Étude des publics en partenariat avec l'Observatoire du Pays</b>
<b>État de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input type="checkbox"/> Action en cours <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	<p>Une analyse des publics permettrait de mieux connaître leurs pratiques, attentes et goûts.</p> <p>Pour cela, des questionnaires à questions fermées, semi-ouvertes ou ouvertes (incluant une étude de l'impact économique - cf. fiche 1.2) pourraient être mis à disposition du public ou menés par des sondeurs, sur les manifestations culturelles et lieux de diffusion du territoire.</p> <p>Véritable outil d'évaluation du projet mis en œuvre et d'aide à la décision pour les structures de diffusion et leurs partenaires, cette étude quantitative comporte plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux comprendre les comportements culturels et mieux connaître le public (particularités sociodémographiques, habitudes, pratiques, besoins, attentes...);</li> <li>• Adapter l'action en vue de la satisfaction du public (programmation en fonction du public ciblé, ajustement du prix d'entrée, de la communication, de l'organisation, etc.)</li> <li>• Mesurer l'image d'une manifestation</li> <li>• Aider à la constitution d'une programmation future</li> </ul>
<b>Lieu</b>	Étude sur les lieux accueillant des manifestations culturelles (festivals et saisons).
<b>Période de réalisation</b>	2009-2013
<b>Publics visés</b>	Collectivités locales (communes et communautés de communes) et extra-locales, organismes et personnes intéressées par les résultats de l'étude.
<b>Maîtrise d'ouvrage Maîtrise d'œuvre</b>	Pays Cœur d'Hérault Chargés de mission « Observatoire » et « Culture » du Pays Cœur d'Hérault, éventuellement un stagiaire.
<b>Partenaires</b>	Communautés de communes, Département de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon
<b>Estimation budgétaire</b>	Pour mémoire : salaires partiels des chargés de mission « Observatoire » et « Culture » Frais liés au recrutement éventuel d'un stagiaire

<b>Rappel de l'axe</b>	<b>II - Élargir les publics et favoriser l'accès à la culture pour tous</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>7. Améliorer la connaissance des publics</b>
<b>Action n° 7.2</b>	<b>Questionnaires publics en partenariat avec les festivals</b>
<b>État de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input checked="" type="checkbox"/> Action en cours <input type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	<p>En relation avec l'étude sur les publics (cf. fiche 7.1) et celle sur les retombées économiques de la culture et du patrimoine (cf. fiche 1.2), un questionnaire diffusé auprès du public permettra de disposer des données nécessaires à la bonne réalisation de ces études. Strictement anonyme, il pourra être déposé sur les lieux de festivals du territoire. La composition du questionnaire doit être retravaillé en groupe de travail avec les différents partenaires mais la trame pourrait être la suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Lieu d'habitation</li> <li>2) Catégorie socioprofessionnelle</li> <li>3) Année de naissance</li> <li>4) Fidélité au festival (participation les années précédentes)</li> <li>5) Raison du déplacement sur le festival (vacances, passage, déplacement dédié au festival, etc.)</li> <li>6) Type d'hébergement</li> <li>7) Budget lié au festival (billetterie, restauration, hébergement, achats, etc.)</li> <li>8) Satisfaction par rapport au festival (qualité de l'organisation, sécurité, parking, signalétique, programmation, accueil, convivialité, prix, etc.)</li> <li>9) Mode de connaissance du festival (interne, presse écrite, plaquettes, affiches, radio, etc.)</li> </ol> <p>Cette trame commune d'une dizaine de questions pourrait être complétées par des questions plus précises relatives à chaque festival (portant sur la programmation notamment).</p>
<b>Lieu</b>	Lieux accueillant des manifestations culturelles
<b>Période de réalisation</b>	2009-2013
<b>Publics visés</b>	Pour répondre aux questionnaires : public présent sur les manifestations Pour les résultats de l'étude : collectivités locales (communes et communautés de communes) et extra-locales, organismes et personnes intéressées par les résultats de l'étude.
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Pays cœur d'Hérault, en partenariat avec les organisateurs de manifestations
<b>Partenaires</b>	Communautés de communes, Département de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon
<b>Estimation budgétaire</b>	Pour mémoire : salaires partiels des chargés de mission « Observatoire » et « Culture » Frais liés au recrutement éventuel d'un stagiaire

Rappel de l'axe	III - Soutenir la création et accompagner une diffusion qualitative de la culture en milieu rural
Mesure opérationnelle	8. Encourager le mécénat et les partenariats
Action n° 8.1	Club de mécènes
État de l'action	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input type="checkbox"/> Action en cours <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
Description	<p>L'arrêté du 06 janvier 1989 définit le mécénat comme « étant le soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général ». Le versement des entreprises ouvrent dorénavant droit à une réduction d'impôt de 60% du montant de versement. Le plafond maximum des versements au titre du mécénat est porté 0,5% du chiffre d'affaires.</p> <p>En dehors du mécénat financier, des partenariats peuvent également être développés au travers du mécénat de compétences (mise à disposition de salariés, mise à profit de savoir-faire...) ou du mécénat « technologique » (prêt ou don de matériel, de locaux pour des répétitions, etc.).</p> <p>S'il peut permettre aux porteurs de projets de financer une partie de leurs actions, les entreprises ont également beaucoup de motivations à devenir mécènes : développement des retombées en terme d'image, affirmer des valeurs, reconnaissance, toucher un public nouveau, attractivité, compétitivité et enjeu économique, motivation des salariés, sympathie des clients, opportunité de devenir acteur du rayonnement culturel de leur territoire, etc.</p> <p>On pourrait penser que le mécénat n'est pas envisageable sur un territoire comme le Cœur d'Hérault qui ne comptabilise pas de grandes entreprises. En fait, les PME représentent 76% des mécènes et un important potentiel est donc à développer auprès des entreprises du secteur de l'industrie, de l'artisanat, du BTP, des services... La culture du mécénat étant récente en France, les mécènes potentiels ou porteurs de projets ne savent cependant pas toujours comment s'y prendre pour s'engager dans le dispositif.</p> <p>La naissance d'un <b>club de mécènes</b> est donc animée par la volonté de faciliter la démarche de mécénat et permettre à un public plus nombreux de bénéficier de ce financement. Ce regroupement permettrait d'avoir une meilleure portée car les énergies sont mutualisées et les enveloppes financières plus importantes.</p> <p>Le club de mécènes du Cœur d'Hérault pourrait fonctionner grâce aux cotisations annuelles apportées par les entreprises membres. Un comité composé de professionnels serait chargé de sélectionner les projets culturels à soutenir, après validation par l'instance décisionnaire composée, entre autres, de chefs d'entreprises.</p> <p>En retour, être membre du club de mécènes comporterait certains « avantages » : places réservées aux spectacles, rencontres avec les artistes, placement privilégié, visites privées des coulisses, etc. Un véritable projet de développement entre les secteurs de la culture et de l'économie pourrait ainsi voir le jour.</p>
Lieu	Lieu du siège du club de mécène est à définir
Période de réalisation	A définir en fonction du porteur de projet
Publics visés	Entreprises, associations, artistes, structures culturelles
Maîtrise d'ouvrage	A définir - Un accompagnement du Pays Cœur d'Hérault peut être envisagé
Partenaires	Chambre Commerce Industrie, DRAC + autres partenaires à définir
Estimation budgétaire	A définir

<b>Rappel de l'axe</b>	<b>III - Soutenir la création et accompagner une diffusion qualitative de la culture en milieu rural</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>9. Équilibrer la diffusion programmée (festivals et saisons)</b>
<b>Action n° 9.1</b>	<b>Mise en place de critères d'évaluation</b>
<b>État de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input checked="" type="checkbox"/> Action en cours <input type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	<p>Le Pays Cœur d'Hérault soutient un certain nombre de projets culturels depuis la signature de son premier contrat en 2005. Les projets étaient alors retenus en fonction de leur adéquation avec la charte de développement du territoire. Le présent schéma étant la déclinaison culturelle de la charte de pays, sa philosophie doit être retranscrite dans des critères d'évaluation permettant au pays, et éventuellement à ses membres ou partenaires, de prioriser leur soutien aux projets s'intégrant le mieux dans le schéma de développement culturel du Cœur d'Hérault.</p> <p>Les critères retenus sont les suivants (voir détail dans le document page suivante) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. COHERENCE DU PROJET</li> <li>2. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</li> <li>3. PARTENARIAT ET COORDINATION</li> <li>4. TERRITORIALITE DE L'ACTION OU DE LA DYNAMIQUE DE PROJET</li> <li>5. COHESION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN</li> <li>6. AUTRES EFFETS STRUCTURANTS DE L'ACTION / PROJET DU TERRITOIRE</li> <li>7. PLACE DE L'ARTISTE</li> <li>8. APPROCHE ENVIRONNEMENTALE</li> <li>9. CONTENU ET CARACTERE INNOVANT DE L'ACTION</li> <li>10. CONCERTATION ET EVALUATION</li> </ol>
<b>Lieu</b>	Pays Cœur d'Hérault (77 communes)
<b>Période de réalisation</b>	2009-2013
<b>Publics visés</b>	Collectivités, acteurs culturels
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Pays Cœur d'Hérault
<b>Partenaires</b>	Communautés de communes, Département de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon
<b>Estimation budgétaire</b>	Pour mémoire (poste chargée de développement culturel)

## Grille d'évaluation / critères d'éligibilité

**RAPPEL** : Un contrat de Pays est un contrat de développement territorial durable. Les projets qui composent le programme doivent correspondre à cette notion.

### 1. COHERENCE DU PROJET

- Positionnement de l'action dans le projet culturel du Pays (cohérence avec les axes et mesures)
- Cohérence avec la politique culturelle locale (inter communale ou com.)

### 2. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Professionnalisme de la structure : *permanents qualifiés, salariés, licence d'entrepreneur du spectacle, adéquation équipe artistique/territoire...*
- Capacité financière de la structure : *30% minimum d'autofinancement numéraire (produits hors financements publics extra-locaux)*
- Pertinence du budget prévisionnel et du plan de financement : *faisabilité, adéquation budget/action*
- Stratégie de communication : *plan média (presse radio, presse écrite, affiches et flyers, numériques)*
- Cohérence du calendrier prévisionnel et du fonctionnement prévu

### 3. PARTENARIAT ET COORDINATION

- Partenariats locaux (écoles, bibliothèques, associations, artistes...)
- Partenariats publics (collectivités locales, Conseil général, Région, État)
- Partenariats privés
- Actions communes et /ou moyens mutualisés

### 4. TERRITORIALITE DE L'ACTION OU DE LA DYNAMIQUE DE PROJET

- Échelle du Pays
- Échelle inter communale
- Échelle supra communautaire
- Itinérance

### 5. COHESION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN

- Mise en place d'outils favorisant la connaissance des publics
- Éducation artistique / Action culturelle (public jeune / tout public)
- Prise en compte de l'intergénérationnel, de la mixité des publics
- Mise en place d'actions favorisant l'accès du plus grand nombre à la culture (accès et outils handicapés, tarification spécifique...)
- Valorisation du patrimoine naturel et culturel
- Questionnement de la diversité des identités du territoire

### 6. AUTRES EFFETS STRUCTURANTS DE L'ACTION / PROJET DU TERRITOIRE

- Dimension économique (création d'emplois, retombées économiques directes ou indirectes), attractivité
- Pérennisation de l'action dans le temps : *minimum 3 ans*
- Travail dans l'année
- Inscription de l'action dans la stratégie globale de la structure porteuse

### 7. PLACE DE L'ARTISTE

- Rémunération des artistes
- Résidences, compagnonnage
- Choix artistique
- Accompagnement dans le temps

### 8. APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

- Incitation aux modes « verts » de transport et de déplacement du public (covoiturage, transport en commun, vélos...)
- Supports de communication utilisant des matériaux recyclables
- Politique de recyclage des déchets de buvette ou de restauration légère, toilettes sèches...
- Qualité des produits alimentaires proposés : *produits bio, valorisation des produits locaux ou circuits courts...*

### 9. CONTENU ET CARACTERE INNOVANT DE L'ACTION

- Intérêt du projet
- Opération réalisée pour la première fois sur le territoire
- Originalité / Modes d'expression culturelle originaux
- Démarche de réalisation innovante (*fonctionnement coopératif par ex.*)

### 10. CONCERTATION ET EVALUATION

- Dispositif de concertation utilisé pour l'élaboration et le suivi de l'action (groupes de travail, comités de pilotage, réunions...)
- Objectifs recherchés
- Critères quantitatifs et qualitatifs envisagés (mise en place d'un dispositif de comptage du nombre de participants par ex.)
- Évaluation des actions passées (qualitatif / quantitatif)



<b>Rappel de l'axe</b>	<b>III - Soutenir la création et accompagner une diffusion qualitative de la culture en milieu rural</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>9. Équilibrer la diffusion programmée (festivals et saisons)</b>
<b>Action n° 9.2</b>	<b>Festivals, saisons* et « théâtre ouvert »</b>
<b>État de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action déjà engagée <input type="checkbox"/> Action en cours <input type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	<p>La vie culturelle sur le territoire est le fait de nombreuses initiatives ponctuelles, portées par des associations, des individus ou des collectivités. Le Pays Cœur d'Hérault soutient chaque année certaines de ces manifestations dans le cadre du Contrat de Pays qu'il signe avec la Région Languedoc-Roussillon et le Conseil Général de l'Hérault.</p> <p>Les critères d'éligibilité qui font l'objet de la fiche 9.1 permettront d'évaluer les différentes actions et de faire des choix dans la programmation.</p>
<b>Lieu</b>	Pays Cœur d'Hérault (77 communes)
<b>Période de réalisation</b>	2008-2013
<b>Publics visés</b>	Directement : communes et communautés de communes, associations, structures culturelles, artistes. Indirectement : public (population local et touristes)
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Communes et communautés de communes, associations, structures culturelles, artistes.
<b>Partenaires</b>	Communautés de communes, Département de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon, DRAC Languedoc-Roussillon
<b>Estimation budgétaire</b>	Environ 2.000.000 euros / an (programmation Contrat de Pays)

<b>Rappel de l'axe</b>	<b>III - Soutenir la création et accompagner une diffusion qualitative de la culture en milieu rural</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>10. Doter le territoire d'équipements culturels structurants et améliorer les équipements existants (« pôles culturels »)</b>
<b>Action n° 10.1</b>	<b>Pôle culturel à Clermont l'Hérault (cinéma, théâtre, école de musique, bibliothèque)</b>
<b>État de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input type="checkbox"/> Action en cours <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	<p>Clermont l'Hérault est identifié comme pôle culturel pour le théâtre et le cinéma. Pourtant, comme pointé dans l'état des lieux en première partie de la présente étude, les équipements correspondants sont aujourd'hui à qualifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le théâtre nécessite des rénovations (bureaux pour le personnel, accès handicapés, etc.) et sa jauge reste limitée (200 places)</li> <li>• le cinéma est aujourd'hui trop petit (un seul écran) et vétuste (mauvaise isolation, pas de climatisation, etc.).</li> </ul> <p>D'autre part, la bibliothèque de la commune apparaît également trop petite par rapport à la taille de la commune, celle d'Aspiran (1.170 hab.) est par exemple mieux développée.</p> <p>Aussi, il est pertinent, dans le cadre de la prise de compétence culture par la Communauté de Communes du Clermontais, de réaliser un pôle culturel où seraient rassemblés et qualifiés le théâtre, le cinéma, la bibliothèque et l'école de musique.</p> <p>La Communauté de Communes du Clermontais a déjà voté l'acquisition de locaux en centre ville (ancienne usine d'emouteillage de vin) afin d'y établir le futur pôle.</p>
<b>Lieu</b>	Clermont l'Hérault
<b>Période de réalisation</b>	2010-2013
<b>Publics visés</b>	Population locale et régionale, touristes, structures culturelles intercommunales
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Communauté de Communes du Clermontais
<b>Partenaires</b>	Département de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon, DRAC Languedoc-Roussillon
<b>Estimation budgétaire</b>	A définir par l'étude de structuration de la compétence culture (étude engagée au printemps 2009)

Rappel de l'axe	III - Soutenir la création et accompagner une diffusion qualitative de la culture en milieu rural
Mesure opérationnelle	10. Doter le territoire d'équipements culturels structurants et améliorer les équipements existants (« pôles culturels »)
Action n° 10.2	Aménagement de l'espace des arts numériques à Ceyras
État de l'action	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input checked="" type="checkbox"/> Action en cours <input type="checkbox"/> Nouvelle action
Description	<p>La commune de Ceyras a acquis en 2003 la cave coopérative, édifice de 1000m2 situé au cœur du centre ancien. Fortement imprégné d'un passé viticole avec une esthétique industrielle riche, le bâtiment est structuré en plusieurs entités variées (3 corps distincts). En 2008, la communauté de Communes du Clermontais a initié une étude de faisabilité et de concept afin de réfléchir sur la vocation exacte de ce lieu.</p> <p>Compte tenu du contexte régional porteur dans une économie numérique mondiale en développement et de la proximité de Montpellier Agglomération, le cabinet d'études propose de réhabiliter le site en créant un Centre de Recherche en Arts Numériques (CRAN).</p> <p>Cet espace associerait la recherche et la production, autour de 4 axes principaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Valoriser la création des œuvres numériques</li> <li>2) Améliorer la compétitivité des acteurs économiques et sociaux</li> <li>3) Favoriser l'insertion du territoire</li> <li>4) Améliorer des capacités numériques des populations du Pays Cœur d'Hérault.</li> </ol> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sa mission</b> : intégrer / former / accompagner les artistes scientifiques, et plus particulièrement, favoriser le développement de la recherche dirigée dans l'univers numérique.</li> <li>• <b>Ses vocations</b> : favoriser la création de liens avec le territoire d'insertion et son environnement / Stimuler le développement d'activités exportatrices garantissant la régénérescence du lieu.</li> <li>• <b>Ses fonctions</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plateforme de création / recherche en art dirigé</li> <li>• Espace d'éducation / formation à l'Open Source</li> <li>• Forum / espace de médiation et d'échanges</li> <li>• Pôle de services publics numériques aux populations</li> <li>• Lieu de transfert et diffusion des connaissances / Lieu de partage et de convivialité</li> </ul> </li> </ul> <p>Ces propositions n'ont pas encore été validées par le maître d'ouvrage, des données complémentaires étant à apporter.</p>
Lieu	Ceyras
Période de réalisation	2010-2013 ?
Publics visés	Chercheurs, artistes, professionnels des arts numériques, population locale et régionale
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes du Clermontais, avec une exploitation des lieux dans le cadre d'une délégation de services publics
Partenaires	État, DRAC Languedoc-Roussillon, Région Languedoc-Roussillon, Conseil général de l'Hérault
Estimation budgétaire	Selon résultats de l'étude : 5.000.000 € TTC en investissement + 800.000 € de fonctionnement (délégation de services publics)

Rappel de l'axe	III - Soutenir la création et accompagner une diffusion qualitative de la culture en milieu rural
Mesure opérationnelle	10. Doter le territoire d'équipements culturels structurants et améliorer les équipements existants (« pôles culturels »)
Action n° 10.3	Centre d'arts plastiques (lieu d'exposition permanent, école, artothèque)
État de l'action	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input type="checkbox"/> Action en cours <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
Description	<p>Le diagnostic culturel en première partie de cette étude a pointé l'absence d'un lieu structurant pour les arts plastiques. Cet espace, véritable point d'appui d'une mise en réseau des artistes, pourrait regrouper plusieurs missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>lieu d'échange et d'accueil des artistes</b> : organisation de rencontres, conférences, actions de formation, etc.</li> <li>• <b>Lieu de diffusion permanent</b> de qualité (cimaises, éclairages, gardiennage) disponible à toute personne du territoire. Une <b>artothèque</b> (possibilité d'emprunter une œuvre comme on le fait pour un livre) pour y être greffée afin de favoriser la présence quotidienne de l'art sur les lieux de vie de chacun : appartement, bureau, école, entreprise, etc.</li> <li>• <b>Lieu d'animation, d'éducation</b> : donner à chacun la possibilité d'être en relation directe avec des créateurs chargés de transmettre leurs savoirs en dehors de l'école. Par cette transmission, les créateurs trouveraient un revenu adapté à leurs compétences. Ateliers et stages de pratiques artistiques seraient développés dans ce lieu.</li> <li>• <b>Lieu de création</b> : les créateurs sont nombreux sur le territoire. Disséminés, ils mènent leur activité individuellement. Pour expérimenter certains moyens d'expressions (gravure, sculpture, installation, photos, etc.) et pour réaliser leurs premières commandes monumentales, des artistes manquent de moyen et de place. Des espaces « ateliers de création » équipés, ouverts et loués aux professionnels apporterait un service, une émulation et une solidarité entre les artistes.</li> </ul>
Lieu	A définir, la thématique des arts plastiques n'étant aujourd'hui représentée sur aucun des « pôles culturels » du territoire.
Période de réalisation	A définir par le porteur de projet
Publics visés	Artistes, population locale et touristes, entreprises, collectivités, établissements scolaires
Maîtrise d'ouvrage	A définir
Partenaires	Conseil Général de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon, DRAC Languedoc-Roussillon, Éducation Nationale
Estimation budgétaire	A définir

<b>Rappel de l'axe</b>	<b>III - Soutenir la création et accompagner une diffusion qualitative de la culture en milieu rural</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>10. Doter le territoire d'équipements culturels structurants et améliorer les équipements existants (« pôles culturels »)</b>
<b>Action n° 10.4</b>	<b>Lieu de fabrique spectacle vivant</b>
<b>État de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input type="checkbox"/> Action en cours <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	FICHE A COMPLETER
<b>Lieu</b>	Lodévois & Larzac
<b>Période de réalisation</b>	2011-2013
<b>Publics visés</b>	
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Lodévois et Larzac
<b>Partenaires</b>	
<b>Estimation budgétaire</b>	

<b>Rappel de l'axe</b>	<b>III - Soutenir la création et accompagner une diffusion qualitative de la culture en milieu rural</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>10. Doter le territoire d'équipements culturels structurants et améliorer les équipements existants (« pôles culturels »)</b>
<b>Action n° 10.5</b>	<b>Création d'une salle de concert à Gignac</b>
<b>État de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input checked="" type="checkbox"/> Action en cours <input type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	<p>La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault porte un projet de parc multi-activités correspondant à des besoins d'animations économiques et culturelles du territoire. Il est susceptibles d'accueillir des manifestations variées (expositions, congrès, salons professionnels, rencontres associatives, spectacles...). La localisation de l'équipement sur l'axe autoroutier de l'A75, peut permettre de proposer une alternative intéressante aux structures existant dans l'aire montpelliéraine : plus facile d'accès, dans un environnement plus naturel.</p> <p>Au sein de ce parc multi-activités est prévu une salle de spectacles de 1000 à 1500 places assises, jauge aujourd'hui inexistante sur le territoire. Cela permettrait d'organiser des concerts pour un public local, mais également élargi. L'offre devra cependant correspondre aux capacités financières de la demande locale et compléter l'existant.</p> <p>Ce projet sera également à articuler avec le théâtre de l'Espace culturel de Gignac déjà présent et qui n'a actuellement pas les moyens de fonctionner à hauteur de son potentiel.</p> <p>Il est clair que cet équipement est réfléchi dans le cadre d'une logique d'anticipation, ce territoire connaissant un développement rapide. Il correspond à la volonté de diffuser une culture de qualité et de ne pas laisser la population partir sur Montpellier. Une salle de concert de qualité comme celle-ci, accessible aux organisateurs, permettrait le déroulement d'évènements hors saison (manque de salles sur le territoire pouvant accueillir des évènements de grande envergure).</p>
<b>Lieu</b>	Gignac
<b>Période de réalisation</b>	2011-2012
<b>Publics visés</b>	Professionnels et grand public
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
<b>Partenaires</b>	Programmateurs locaux (associations), tourneurs, Département de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon, DRAC Languedoc-Roussillon
<b>Estimation budgétaire</b>	1,5 M€ HT

Rappel de l'axe	III - Soutenir la création et accompagner une diffusion qualitative de la culture en milieu rural
Mesure opérationnelle	10. Doter le territoire d'équipements culturels structurants et améliorer les équipements existants (« pôles culturels »)
Action n° 10.6	Agrandissement du Musée de Lodève
État de l'action	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input type="checkbox"/> Action en cours <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
Description	<p>Le Musée Fleury de Lodève, installé dans l'Hôtel particulier de la famille Fleury, constitue un des éléments majeurs de la politique culturelle forte et dynamique de la ville de Lodève. Le projet d'extension/rénovation du musée Fleury doit permettre à cet équipement culturel de jouer pleinement son rôle dans la stratégie de développement culturel, touristique et économique du territoire. Le projet Scientifique et culturel du musée a été réalisé en 2006-2007. Il a été validé par le ministère de la Culture et un comité scientifique. Il préconise un agrandissement du musée, afin de répondre à plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mettre en valeur et redéployer les collections permanentes :</b> Valoriser le patrimoine paléontologique de premier ordre et reconnu à l'échelle internationale Renforcer l'histoire du territoire lodevois, la présence des artistes et personnalités locaux Développer un véritable parcours de Beaux arts Ancrer le musée au cœur de la création contemporaine</li> <li>• <b>Consolider la politique d'exposition temporaire :</b> Mettre en place une politique d'exposition temporaire innovante par des cycles de présentation spécifique Accroître la capacité d'accueil des expositions temporaires Améliorer les conditions de présentation des collections temporaires afin d'encourager les prêts de valeur</li> <li>• <b>Élargir l'audience en terme de public :</b> Poursuivre la politique de communication auprès du grand public Cibler les publics touristiques Améliorer les conditions d'accueil des groupes et particulièrement des scolaires</li> <li>• <b>Mettre à niveau l'ensemble des fonctions du musée :</b> Comblent les déficits en terme de logistique générale et bureaux Rendre accessible les espaces aux personnes à mobilité réduite Créer un véritable pôle permettant le traitement et la conservation des œuvres</li> <li>• <b>Renforcer la place du musée dans le dispositif culturel régional :</b> Renforcer la politique événementielle Inscrire le musée dans son territoire</li> </ul>
Lieu	Lodève
Période de réalisation	2009-2012
Publics visés	Population locale et régionale, touristes, scolaires
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Lodévois & Larzac
Partenaires	DRAC Languedoc-Roussillon, Région Languedoc-Roussillon, Département de l'Hérault
Estimation budgétaire	A définir selon l'étude Maîtrise d'ouvrage pour l'extension du musée programmée en 2009

<b>Rappel de l'axe</b>	<b>III - Soutenir la création et accompagner une diffusion qualitative de la culture en milieu rural</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>10. Doter le territoire d'équipements culturels structurants et améliorer les équipements existants (« pôles culturels »)</b>
<b>Action n° 10.7</b>	<b>Amélioration du parc technique du théâtre de Gignac</b>
<b>État de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input type="checkbox"/> Action en cours <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	FICHE A COMPLETER
<b>Lieu</b>	Gignac
<b>Période de réalisation</b>	2009 ?
<b>Publics visés</b>	
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Ville de Gignac
<b>Partenaires</b>	
<b>Estimation budgétaire</b>	15.000 euros



Rappel de l'axe	III - Soutenir la création et accompagner une diffusion qualitative de la culture en milieu rural
Mesure opérationnelle	11. Favoriser le rayonnement de la culture sur l'ensemble du territoire (villages)
Action n° 11.1	<b>Inventaire, réhabilitation de lieux de formation, de création (résidences, répétition) et de diffusion (bibliothèque comprises) et mise en réseau à l'échelle du Pays</b>
État de l'action	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input type="checkbox"/> Action en cours <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
Description	<p>Parallèlement à l'existence d'équipements thématiques structurants définis dans l'état des lieux du présent Schéma, la plupart des communes du territoire dispose de salles ou d'espaces qui pourraient combler le déficit de lieux de formation, de création et de diffusion ; à condition qu'ils soient identifiés, éventuellement réhabilités, et mis en réseau.</p> <p>Un <b>travail de recensement de ces lieux est donc à réaliser</b> auprès des collectivités locales, et éventuellement des propriétaires privés. Une enquête sur les salles peut être élaborée à l'aide d'un questionnaire : salles des fêtes, salles polyvalentes, salles d'exposition, etc. Il serait utile de connaître la jauge moyenne des salles, leur taille et dimensions, leur aménagement (scène, gradins, équipements lumière et son...), la présence d'un personnel rattaché, etc. La base de données résultant de cet inventaire, mise en ligne sur le site « culture » du Pays (cf. fiche 4.1), facilitera le montage de projets culturels par les artistes, compagnies et associations. Ce travail d'inventaire permettra également de pointer des <b>besoins de réhabilitation et d'aménagement</b>, en vue de qualifier les salles.</p> <p>La deuxième étape de cette action serait la <b>mise en réseau des salles</b> identifiées qui répondraient à un cahier des charges éventuel, favorisant ainsi le rayonnement de la culture sur l'ensemble du territoire. Un parc de matériel itinérant et une mutualisation de moyens humains permettrait d'équiper les salles en fonction des besoins (cf. Fiche 1.2).</p> <p>La fonction de ces lieux sera d'assurer un relais des équipements principaux, à disposition des acteurs culturels.</p> <p>La mise en réseau concernent également les bibliothèques du territoire, qui pourraient intégrer un réseau de lecture publique intercommunal comme il en existe sur la Vallée de l'Hérault.</p>
Lieu	Inventaire et réhabilitation à définir par une étude sur les 77 communes du territoire. Lieu des salles mises en réseau à définir selon cahier des charges.
Période de réalisation	2010-2013
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directement : les collectivités locales (communes et communautés de communes), les propriétaires privés, les artistes professionnels et les acteurs associatifs</li> <li>• Indirectement : le public (population locale et touristes)</li> </ul>
Maîtrise d'ouvrage	Étude : Pays Cœur d'Hérault. Réhabilitation : communes, communautés de communes, propriétaires privés. Mise en réseau : Pays Cœur d'Hérault + communautés de communes membres.
Partenaires	Collectivités locales (communes et communautés de communes), propriétaires privés, acteurs culturels, Département de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon
Estimation budgétaire	Étude : pour mémoire (poste Chargée de développement culturel) Réhabilitation et mise en réseau : à définir par l'étude

<b>Rappel de l'axe</b>	<b>III - Soutenir la création et accompagner une diffusion qualitative de la culture en milieu rural</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>11. Favoriser le rayonnement de la culture sur l'ensemble du territoire (villages)</b>
<b>Action n° 11.2.</b>	<b>Acquisition d'un parc de matériel itinérant et mutualisation de moyens humains</b>
<b>État de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input type="checkbox"/> Action en cours <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	<p>Beaucoup de communes disposent de salles polyvalentes non équipées pour la diffusion culturelle. D'autre part, de nombreuses manifestations se déroulent en plein air. Beaucoup d'acteurs culturels du territoire utilisent aujourd'hui le matériel de l'ARTDA prêté par le Conseil général de l'Hérault mais il est souvent saturé car déjà très demandé.</p> <p>Aussi, afin de mettre en réseau les salles (cf. fiche 11.1) et de soutenir les manifestations culturelles du territoire, il est proposé de créer un pôle de matériel scénique qui pourrait être mis à disposition des communes, lieux de diffusion, associations culturelles, etc. à des tarifs préférentiels ou sous forme d'abonnement.</p> <p>Ce parc pourrait concerner du matériel de sonorisation, d'éclairage, de structures scéniques, etc. Un catalogue du matériel disponible et les conditions d'emprunts / tarifs pourraient être mis en ligne sur Internet afin d'être accessibles à tous.</p> <p>Ce service de location, véritable outil de développement culturel et d'aménagement du territoire permettrait de faciliter l'accès à la dimension technique d'un événement souvent jugé inaccessible tant du point de vue de l'équipement technique que des moyens financiers. Il permettrait notamment de recréer de véritables lieux de spectacles dans des salles non équipées.</p> <p>La réussite de cette action implique de ne pas négliger l'aspect « gestion et fonctionnement » car la gestion du parc devra être assurée par un technicien (1 poste de gestionnaire à prévoir). Un rôle de conseil et d'accompagnement des acteurs culturels dans la structuration et l'optimisation de leurs équipements peuvent être envisagés, de même que la mise en place de formations techniques à destination d'utilisateurs non techniciens.</p>
<b>Lieu</b>	A définir
<b>Période de réalisation</b>	A définir
<b>Publics visés</b>	Professionnels de la culture, lieux de diffusion, associations, collectivités
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Communautés de communes ?
<b>Partenaires</b>	Région Languedoc-Roussillon, Conseil général de l'Hérault
<b>Estimation budgétaire</b>	A définir

<b>Rappel de l'axe</b>	<b>III - Soutenir la création et accompagner une diffusion qualitative de la culture en milieu rural</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>11. Favoriser le rayonnement de la culture sur l'ensemble du territoire (villages)</b>
<b>Action n° 11.3</b>	<b>Labellisation de « Cafés Culture »</b>
<b>État de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input type="checkbox"/> Action en cours <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	<p>Beaucoup de cafés concerts ont disparu sur le territoire. Lieux de vie essentiels à l'émergence et la diffusion artistique, les cafés-concerts éprouvent aujourd'hui de plus en plus de difficultés à exercer leurs activités. L'idée est donc de soutenir et de qualifier des lieux de diffusion de petits jauges, liés à la convention collective de l'hôtellerie / restauration et proposant une programmation artistique à l'année, ainsi que des temps de débats sur la thématique culturelle. Ce soutien pourrait être apporté par le biais d'une labellisation « café culture », en fonction d'un cahier des charges précis. Il pourrait se traduire par une aide financière pour la programmation du lieu (environ 3.000 / 4.000 euros par café à l'année).</p> <p>Il peut également être envisagé de s'appuyer sur le label national « café de pays » au lieu de recréer un label indépendant.</p>
<b>Lieu</b>	5 ou 6 cafés culturels sur le territoire (lieux à définir en fonction des établissements labellisés)
<b>Période de réalisation</b>	2011-2013
<b>Publics visés</b>	Directement : responsables de cafés Indirectement : population locale, touristes
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Pays Cœur d'Hérault
<b>Partenaires</b>	DRAC Languedoc-Roussillon, Région Languedoc-Roussillon, Département de l'Hérault
<b>Estimation budgétaire</b>	Environ 20.000 euros / an

Rappel de l'axe	III - Soutenir la création et accompagner une diffusion qualitative de la culture en milieu rural
Mesure opérationnelle	11. Favoriser le rayonnement de la culture sur l'ensemble du territoire (villages)
Action n° 11.4	Dépliant ateliers d'artistes avec journée portes ouvertes
État de l'action	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input type="checkbox"/> Action en cours <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
Description	<p>Le Pays Cœur d'Hérault compte une centaine d'artistes semi-professionnels ou professionnels dans le domaine des arts plastiques (peintres, dessinateurs, graveurs, sculpteurs, photographes, etc.). Beaucoup d'entre eux ont des ateliers de création mais peu sont réellement accessibles, en raison de la difficulté pour le grand public à connaître les emplacements et horaires d'ouverture.</p> <p>Aussi, il serait pertinent de recenser dans un même <b>document</b> (plan-dépliant par exemple) tous les artistes du territoire, ainsi que les ateliers ouverts au public. Le document serait à mettre à jour chaque année et serait disponible dans les lieux publics, culturels et touristiques du territoire. Pour faire partir du réseau, les artistes devront s'engager à respecter certaines obligations (assurances, participation aux animations, accueil du public, etc.).</p> <p>Un <b>évènement</b>, de type week-end « portes ouvertes » d'ateliers d'artistes, parcours de découverte ou exposition collective, est à imaginer pour lancer le document et faire découvrir ces lieux au grand public. Ce type de manifestation permettraient aux amateurs d'arts plastiques, promeneurs ou simples curieux d'entrer chez les artistes et d'échanger avec eux. Pour les artistes, c'est l'occasion de se faire connaître, de se mettre à la portée de tous et de sortir de l'intimité de leur espace de création.</p> <p>De plus, cette action permettrait de <b>mettre en réseau</b> les artistes et lieux de diffusion sur la thématique des arts plastiques, tout en valorisant la richesse des créations artistiques et artisanales du territoire auprès du public. Il s'agit également par cette promotion de soutenir l'activité de ces professionnels. Ce projet est à lier avec celui concernant la création d'un centre Arts plastiques (cf. fiche 10.3).</p>
Lieu	Document : à définir en fonction des ateliers recensés Évènement : à définir, un évènement itinérant peut être envisagé.
Période de réalisation	2010-2013
Publics visés	Population locale et régionale, touristes
Maîtrise d'ouvrage	Pays Cœur d'Hérault, avec une maîtrise d'œuvre déléguée à une association ou un collectif arts plastiques par exemple ?
Partenaires	Professionnels artistes et artisans d'art, associations, offices de tourisme, Communautés de communes, Région Languedoc-Roussillon, Conseil Général de l'Hérault
Estimation budgétaire	Environ 5.000 € / an

<b>Rappel de l'axe</b>	<b>III - Soutenir la création et accompagner une diffusion qualitative de la culture en milieu rural</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>11. Favoriser le rayonnement de la culture sur l'ensemble du territoire (villages)</b>
<b>Action n° 11.5</b>	<b>Acquisition matériel cinéma itinérant</b>
<b>État de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input type="checkbox"/> Action en cours <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	<p>Beaucoup d'habitants se déplacent dans les deux cinémas sur le territoire mais certains d'entre eux n'ont pas la possibilité ou la volonté de faire ce trajet. L'absence de moyens de transports peut être à l'origine de cette mobilité réduite : personnes âgées, jeunes, personnes en difficulté. D'autres facteurs peuvent freiner cette mobilité en milieu rural, y compris pour une population qui travaillent sur Montpellier : un immobilisme concernant les loisirs qui ne sont pas à portée de « jambes ». Aussi, s'appuyant sur son expérience d'exploitant et sa programmation annuelle, le cinéma Alain Resnais souhaite mettre en œuvre un réseau de diffusion itinérant : des séances seraient proposées de village en village. De plus, les productions de la région y seraient spécialement diffusées, afin de soutenir la diffusion des créations des professionnels du territoire du Pays.</p> <p>Une programmation dans les communes du Pays Cœur d'Hérault dans des salles communales, pour les habitants de ces lieux, qui s'appuierait sur l'équipe et l'expérience du cinéma Alain Resnais. L'acquisition du matériel de projection transportable, la participation des communes et la création d'un emploi à temps partiel (dans un premier temps) sont à portée de mains.</p> <p>L'organisation du réseau par le cinéma Alain Resnais est un atout majeur et offre plusieurs avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce réseau ne perturbera pas l'économie de la salle par la concurrence d'une autre structure.</li> <li>• L'organisation sera d'autant plus efficace qu'elle reposera sur l'expérience d'une salle ayant prouvée ses compétences.</li> <li>• Une économie d'échelle est réalisable du fait de programmer ce réseau en parallèle avec la salle existante.</li> </ul>
<b>Lieu</b>	Depuis le cinéma Alain Resnais de Clermont l'Hérault, organiser un réseau de diffusion itinérant dans des communes du Pays Cœur d'Hérault.
<b>Période de réalisation</b>	2010-2013
<b>Publics visés</b>	Habitants des villages du Pays Cœur d'Hérault et plus particulièrement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les personnes âgées</li> <li>- Les jeunes dans le cadre scolaire ou non</li> <li>- Les personnes travaillant loin de leur lieu de résidence</li> </ul>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Cinéma Alain Resnais
<b>Partenaires</b>	DRAC Languedoc-Roussillon, Région Languedoc-Roussillon, Département de l'Hérault, communes participantes
<b>Estimation budgétaire</b>	Investissement : 70.500 € / Fonctionnement : 40.000 € / an

<b>Rappel de l'axe</b>	<b>III - Soutenir la création et accompagner une diffusion qualitative de la culture en milieu rural</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>11. Favoriser le rayonnement de la culture sur l'ensemble du territoire (villages)</b>
<b>Action n° 11.6</b>	<b>Développement de la bibliothèque de Paulhan</b>
<b>État de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input type="checkbox"/> Action en cours <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	FICHE A COMPLETER
<b>Lieu</b>	Paulhan
<b>Période de réalisation</b>	
<b>Publics visés</b>	
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Ville de Paulhan
<b>Partenaires</b>	
<b>Estimation budgétaire</b>	

Rappel de l'axe	IV - Connaître, valoriser et animer le patrimoine
Mesure opérationnelle	12. Faire du patrimoine un outil de développement : qualifier, labelliser
Action n° 12.1	Création d'un Pays d'Art et d'Histoire
État de l'action	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input type="checkbox"/> Action en cours <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
Description	<p>Le patrimoine naturel et bâti du Pays Cœur d'Hérault est très riche et particulièrement varié, avec la présence de sites remarquables mais également d'un patrimoine rural très dense. Par ailleurs, la ville de Lodève a obtenu le label National « Ville d'Art et d'Histoire » en 2006.</p> <p>La création d'un Pays d'Art et d'Histoire, suite au travail de concertation mené avec les institutions et acteurs locaux, a été préconisée comme une action importante et stratégique. Le Cœur d'Hérault dispose de tous les atouts nécessaires pour prétendre à l'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire ». C'est un projet global de territoire transversal, mêlant action culturelle, action éducative, habitat, urbanisme, développement durable, tourisme, etc.</p> <p>Ses enjeux permettent de répondre à chacun des quatre axes de la Charte de développement durable du Pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impulser une dynamique de mise en réseau des acteurs du patrimoine et du tourisme.</li> <li>• Favoriser la qualité architecturale et paysagère.</li> <li>• Faire de la dynamique culturelle et patrimoniale un élément majeur de la préservation de la qualité du cadre de vie et de la consolidation du lien social, notamment hors saison touristique. La sensibilisation et l'appropriation de l'architecture et du patrimoine par les habitants, au travers de l'éducation, est au cœur du projet stratégique du Pays et de celui du label Pays d'Art et d'Histoire, notamment au travers du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) prévu dans la convention nationale (cf. fiche 14.1).</li> <li>• Valoriser les ressources patrimoniales et artisanales (métiers d'art), outil de développement par la qualification. Le Pays d'Art et d'Histoire participerait à développer un tourisme appuyé sur le patrimoine à l'échelle du Pays, à partir d'une mise en réseau, notamment des Grands Sites. Le recrutement d'un personnel qualifié (animateur du patrimoine, guides conférenciers) permettrait de mettre en place des visites de qualité culturelle et scientifique, et pouvant s'adapter à tous les publics.</li> </ul> <p><b>Une étude de préfiguration d'un Pays d'Art et d'Histoire permettra de formuler la demande de candidature au label national.</b></p>
Lieu	Sur l'ensemble du territoire du Pays (77 communes)
Période de réalisation	2009-2010
Publics visés	Les collectivités locales (communes et communautés de communes, et leurs offices de tourisme rattachés), les associations du patrimoine (une soixantaine d'associations ou personnes ressources) ; les scolaires ; la population locale et les touristes.
Maîtrise d'ouvrage Maîtrise d'œuvre	Pays Cœur d'Hérault + communautés de communes membres Étude réalisée par la mission de développement culturel et patrimonial du Pays, en étroite collaboration avec les partenaires. Un comité de pilotage sera chargé de suivre l'avancée de l'étude et d'en valider les différentes étapes.
Partenaires	Communautés de communes du Pays, DRAC Languedoc-Roussillon, Conseil National des Villes et Pays d'Art et d'Histoire, Département de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon, CAUE, acteurs du patrimoine et du tourisme.
Estimation budgétaire	Étude : 22.000 euros (50% du temps de travail de la chargée de mission sur 12 mois). Fonctionnement du PAH : 300.000 euros/ an ? (à affiner par l'étude de préfiguration d'un Pays d'Art et d'Histoire)

<b>Rappel de l'axe</b>	<b>IV - Connaître, valoriser et animer le patrimoine</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>13. Réaliser l'inventaire du patrimoine et le centraliser</b>
<b>Action n° 13.1</b>	<b>Inventaire du patrimoine et mise en réseau via un site Intranet</b>
<b>État de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input type="checkbox"/> Action en cours <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	<p>Le travail d'inventaire du patrimoine engagé sur le territoire par les communautés de communes et les associations patrimoniales doit être poursuivi et élargi. Le Pays pourra animer un réseau et se positionner comme relais des travaux conduits par les professionnels et les bénévoles, au travers de la constitution d'un centre de ressources numérique qui permettra de mettre à la disposition de tous ces travaux de recherche.</p> <p>Cet outil est fondamental pour la protection, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine du Cœur d'Hérault. Il pourra d'autre part servir de base à la réalisation d'études et publications, conférences, visites guidées, expositions, projets patrimoniaux, etc.</p>
<b>Lieu</b>	Pays Cœur d'Hérault (77 communes)
<b>Période de réalisation</b>	2010-2013
<b>Publics visés</b>	Collectivités, associations, chercheurs, étudiants
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<p>Pour la réalisation de l'inventaire : communauté de communes, associations</p> <p>Pour la mise en réseau : Pays Cœur d'Hérault, au travers de la mission de développement culturel et patrimonial accompagné par un groupe de travail « patrimoine ».</p>
<b>Partenaires</b>	Service Régional de l'Inventaire, SDAP, service patrimoine du Conseil Général, Archives départementales, CAUE, chercheurs locaux (archéologues, historiens....), associations.
<b>Estimation budgétaire</b>	?



Rappel de l'axe	IV - Connaître, valoriser et animer le patrimoine
Mesure opérationnelle	14. Mettre en réseau les acteurs, valoriser la recherche et élargir les publics
Action n° 14.1	Créer une « maison du patrimoine », centre de documentation, d'animation et de dépôt archéologique local
État de l'action	<input type="checkbox"/> Action déjà conduite <input type="checkbox"/> Action en cours <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
Description	<p>Une « maison du patrimoine », site phare consacré au patrimoine (naturel, archéologique, historique), lieu de communication vers le grand public et de ressources pour les chercheurs, est fortement demandée par les acteurs locaux et semble toute indiquée sur le territoire. Cet équipement répondrait également parfaitement au CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) prévu dans le cadre du conventionnement Pays d'Art et d'Histoire (cf. fiche action 12.1).</p> <p>La « maison du patrimoine » rassemblerait 3 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un lieu d'animation (espace permanent d'exposition / interprétation) : espace d'échanges, d'information et de sensibilisation au patrimoine pour les chercheurs, les associations, les scolaires et le grand public. Des animations (conférences, expositions...) organisées dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire, favoriseraient ces rencontres.</li> <li>• Un centre de documentation : rassemblement des documents immatériels (cf. fiche 13.1 « Mise en réseau de l'inventaire du patrimoine ») et matériels (mémoires, publications...) concernant le territoire.</li> <li>• Un dépôt archéologique local : lieu d'étude et de présentation où seraient rassemblées la collection archéologique du musée Fleury de Lodève, la collection du GAL, les dépôts de fouilles du GREC de Clermont l'Hérault, le dépôt municipal d'Octon. Toutes ces collections étant aujourd'hui éparpillées sur le territoire et en recherche de locaux.</li> </ul>
Lieu	A définir
Période de réalisation	2011-2013
Publics visés	Population locale, scolaires, chercheurs, associations, touristes
Maîtrise d'ouvrage	Structure porteuse du Pays d'Art et d'Histoire « Cœur d'Hérault »
Partenaires	DRAC Languedoc-Roussillon, Conseil National des Villes et Pays d'Art et d'Histoire, Département de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon, acteurs du patrimoine et du tourisme
Estimation budgétaire	A définir par l'étude de préfiguration du Pays d'Art et d'Histoire

<b>Rappel de l'axe</b>	<b>IV - Connaître, valoriser et animer le patrimoine</b>
<b>Mesure opérationnelle</b>	<b>15. Restaurer, valoriser le patrimoine et mettre en réseau les sites</b>
<b>Action n° 15.1</b>	<b>Schéma directeur d'interprétation du patrimoine (étude + actions préconisées)</b>
<b>État de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action déjà conduite <input type="checkbox"/> Action en cours <input type="checkbox"/> Nouvelle action
<b>Description</b>	<p>Dans la continuité du schéma de développement touristique dont le tourisme culturel, patrimonial et scientifique constitue un des axes stratégiques, et dans la perspective d'un projet de création d'un Pays d'Art et d'Histoire, le Pays Cœur d'Hérault a souhaité initié un <b>schéma directeur d'interprétation du patrimoine</b>. Ce document de référence commun à l'échelle du Pays permettra de mettre en cohérence et en complémentarité les ressources du territoire, de valoriser le patrimoine auprès du public et de favoriser sa mise en tourisme dans une logique de réseau. Il pourra être déclinable ultérieurement à des échelles plus locales.</p> <p>Cette mission a été confiée à un étudiant en Master 2 Géographie IUP « Valorisation du Patrimoine » de l'Université de Limoges, de mars à septembre 2008, sous l'encadrement des services « Observatoire » et « Culture » du Pays.</p> <p>L'étude a été découpée en 2 phases successives et complémentaires : « <b>diagnostic</b> » et « <b>stratégie</b> » :</p> <p><b>Diagnostic</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Acteurs du patrimoine</b> : chaque acteur a été identifié puis rencontré dans le but de mieux connaître, coordonner et renforcer le réseau des acteurs patrimoniaux du Pays.</li> <li>• <b>Patrimoine d'intérêt Pays</b> : identification des richesses patrimoniales, sites et curiosités d'intérêt Pays par thématique et unité territoriale.</li> <li>• <b>Pratiques en cours et projets</b> : inventaire des actions en cours et projets prévus.</li> </ul> <p><b>Stratégie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition d'un <b>regroupement de ces patrimoines par thématique et unité territoriale, liés par un fil conducteur</b>.</li> <li>• Proposition de <b>projets prioritaires</b>.</li> <li>• Proposition d'<b>outils</b> qui permettent d'expliquer le territoire aux visiteurs.</li> </ul> <p>Ce travail de qualité servira de <b>cadre de référence pour restaurer, valoriser le patrimoine du territoire et favoriser sa mise en tourisme dans une logique de réseau, et sera déclinable à des échelles plus locales.</b></p>
<b>Lieu</b>	Pays Cœur d'Hérault (77 communes)
<b>Période de réalisation</b>	Étude terminée (septembre 2008) Actions préconisées : 2008-2013
<b>Publics visés</b>	Étude : collectivités, associations du patrimoine Actions préconisées : directement collectivités, associations / Indirectement : population locale, touristes
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Étude : Pays Cœur d'Hérault Actions préconisées : Pays Cœur d'Hérault, Communautés de communes, communes, associations
<b>Partenaires</b>	Communautés de communes ; communes ; associations ; Département de l'Hérault ; Région Languedoc-Roussillon ; associations ; structures locales, départementales et régionales « patrimoine » ; laboratoires de recherche.
<b>Estimation budgétaire</b>	Étude : 6.000 euros (frais stagiaire - salaires, déplacements, frais divers) Actions préconisées : à définir

### 3 - Tableau opérationnel (synthèse)

AXES (objectifs stratégiques)	MESURES OPERATIONELLES	ACTIONS PRECONISEES	MAITRISE D'OUVRAGE	ESTIMATION BUDGETAIRE (coût total : autofinancement + subv.)		PERIODE REALISATION
				Investissement	Fonctionnement et investissement immatériel	
I- STRUCTURER, ACCOMPAGNER ET VALORISER LA DYNAMIQUE COLLECTIVE	1. Identifier et valoriser les ressources culturelles	1.1. Constitution d'une base de données Internet 1.2. Etude retombées économiques de la culture (observatoire Pays)	PCH		PM	2008-2013
	2. Professionnaliser les acteurs	2.1. Relayer des programmes de formation technique / administratif / Mettre en œuvre des journées d'information	PCH	-	1.500€/an	2008-2013
		2.2. Structure ressources musique (lieu d'information, d'accompagnement...)	Association x	-	?	?
	3. Améliorer la communication entre les acteurs afin de coordonner les initiatives et de favoriser des projets communs	3.1. Agenda partagé Internet* et/ou Agenda Culturel papier* 3.2. Forum annuel des acteurs culturels*	PCH		6.000€ + 25.000€ ? /an	2008-2013
	4. Centraliser et améliorer la communication envers le grand public	4.1. Site Internet dédié à la culture	PCH	10.000€		2009-2010
4.2. Constitution d'un réseau d'affichage numérique (10 à 20 points)		CC ou communes	?		2010-2013	
4.3. Flyer festivals*		PCH		3.000€/an	2009-2013	
II- ELARGIR LES PUBLICS ET FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE POUR TOUS	5. Encourager l'éducation artistique, l'action culturelle et la mixité des publics	5.1. Identification des actions, mise en réseau et promotion	PCH	-	3.000€/an	2010-2013
		5.2. Projet de territoire du théâtre de Clermont l'Hérault (Archipel, Poem Express...)	Théâtre de Clermont l'Hérault	-	50.000€/an	2009-2013
	6. Accompagner une réflexion autour des tarifications	6.1. Pass'culture à l'échelle du Pays / Homogénéisation des tarifications / Tarifications public spécifique	PCH (coordination)	-	5.000€/an	2011-2013
7. Améliorer la connaissance des publics	7.1. Etude des publics en partenariat avec l'Observatoire du Pays 7.2. Questionnaires publics en partenariat avec les festivals	PCH	-	PM	2009-2013	
III- SOUTENIR LA CREATION ET ACCOMPAGNER UNE DIFFUSION QUALITATIVE DE LA CULTURE EN MILIEU RURAL	8. Encourager le mécénat et les partenariats	8.1. Club de mécènes	Association ?	-	?	?
	9. Equilibrer la diffusion programmée (festivals et saisons)	9.1. Mise en place des critères d'éligibilité	PCH	-	-	2009-2013
		9.2. Festivals, saisons* et - théâtre ouvert -	Associations et collectivités	-	2.000.000€ /an	2008-2013
	10. Doter le territoire d'équipements culturels structurants et améliorer les équipements existants (- pôles culturels -)	10.1. Pôle culturel à Clermont l'Hérault (cinéma, théâtre, école de musique, bibliothèque)	CC Clermontais	7.000.000€ ? (acquisitions incluses)	-	2010-2013
		10.2. Aménagement de l'espace des arts numériques à Ceyras*	CC Clermontais	5.000.000€ ?	-	2010-2013 ?
		10.3. Centre d'arts plastiques (lieu d'exposition permanent, école, artothèque)	?	?	?	?
		10.4. Lieu de fabrique spectacle vivant	CC Lodévois-Larzac réunie	?	?	2011-2013
		10.5. Création d'une salle de concert à Gignac*	CCVH	1.500.000€ HT	-	2011-2012
		10.6. Agrandissement du Musée de Lodève*	CC Lodévois & Larzac	?	-	2009-2012
		10.7. Amélioration du parc technique du théâtre de Gignac	Ville	15.000€		2009
	11. Favoriser le rayonnement de la culture sur l'ensemble du territoire (villages)	11.1. Inventaire, réhabilitation de lieux de formation, de création (résidences, répétition) et de diffusion (bibliothèque comprises) et mise en réseau à l'échelle du Pays	PCH/CC/communes	?	?	2010-2013
		11.2. Acquisition d'un parc de matériel itinérant et mutualisation de moyens humains	CC ?	?	?	?
		11.3. Labellisation de - Cafés Culture -	PCH	-	20.000€ / an	2011-2013
11.4. Dépliant ateliers d'artistes avec journée portes ouvertes		PCH	-	5.000€/an	2010-2013	
11.5. Acquisition matériel cinéma itinérant*		Cinéma A. Resnais	70.500€	40.000€ / an	2010-2013	
11.6. Développement de la bibliothèque de Paulhan		Commune	?	-	?	
IV- CONNAITRE, VALORISER ET ANIMER LE PATRIMOINE	12. Faire du patrimoine un outil de développement : qualifier, tabelliser	12.1. Création d'un Pays d'Art et d'Histoire	PCH + CC	-	300.000€/an	2009-2010
13. Réaliser l'inventaire du patrimoine et le centraliser	13.1. Inventaire du patrimoine et mise en réseau via un site Intranet	Collectivités / Associations / PCH	?	-	2008-2013	
14. Mettre en réseau les acteurs, valoriser la recherche et élargir les publics	14.1. Créer une - maison du patrimoine -, centre de documentation, d'animation et de dépôt archéologique local	?	?	?	2011-2013	
15. Restaurer, valoriser le patrimoine et mettre en réseau les sites	15.1. Schéma directeur d'interprétation du patrimoine (étude + actions préconisées)*	PCH / CC / Communes / Associations	?	?	2008-2013	

# Annexes

## 1 - Personnes rencontrées en entretien individuel (entre juillet 2007 et janvier 2008)

NOM	FONCTION	ORGANISME
APPOURCHAUX Stéphane	Coordinateur	Office culturel de Gignac
AUBELEAU Marlène	Élue à la culture	Commune de St André de Sangonis
BIDAULT Frédéric	Agent	Mairie de Ceyras
BROUSSET Joseph	Directeur	C.C Vallée de l'Hérault
CARTAYRADE Henri	Membre du Conseil de Développement	Pays Cœur d'Hérault
CAZALET Claude	Élue à la culture	Commune de Clermont l'Hérault
COUDERQ Sylvaine	Animatrice culture	Charte Lodévois-Larzac
DARDÉ Mathieu	Animateur	Association Les Tas d'Urgence
DUFOUR Patrick	Chargé de mission patrimoine	C.C Vallée de l'Hérault
ESTANY Jean-Louis	Directeur	Théâtre de Clermont l'H.
FEU Frédéric	Animateur	C.I.S.T
FORGUE Jean-Marie	Élu à la culture	Commune d'Aniane
GENTON Marie-Laure	Coordnatrice	Atelier de Pédagogie Personnalisée du Lodévois
GUILLOT Mathieu	Directeur	Charte Lodévois-Larzac
HUSSENOT Rémi	Directeur	Cinéma Alain Resnais
IVORRA Marie-Hélène	Directrice	Agence culturelle cœur d'Hérault (CG 34)

NOM	FONCTION	ORGANISME
LACROIX Jean-Louis	Élu	Commune de Nébian
MANUEL Fabrice	Directeur de la culture	Région Languedoc-Roussillon
MICHEL Jean-Hervé	Président	Association Les Nuits de Gignac
RICHARD Jean-Claude	Élu à la culture	Commune de St Guilhem le Désert
ROCHE Carine	Service culturel	Mairie de Paulhan
SCHNEIDER Laurent	Archéologue	CNRS
SENEGAS Christine	Chargée de l'enseignement musical	ADDM 34
SOTO Bernard	Maire Président	Commune de Paulhan C.C du Clermontais
TEXIER Karine	Service culturel	Mairie d'Aniane
VILLENET-HAMEL Mélanie	Directrice	DDLL 34
ZAMBRANO Yves	Directeur	C.C du Clermontais

## 2 - Comité technique

Le comité technique était chargé de suivre l'avancée du Schéma de développement culturel et d'apporter des conseils et méthodes pour sa bonne élaboration.

5 réunions du comité technique ont été organisées :

- le 03 juillet 2007
- Le 20 août 2007
- Le 05 octobre 2007
- Le 23 novembre 2007
- Le 09 janvier 2008

**Toutes les comptes-rendus sont disponibles auprès de la mission de développement culturel du Pays Cœur d'Hérault**

Les membres du comité de pilotage :

NOM	FONCTION	ORGANISME
APPOURCHAUX Stéphane	Coordinateur	Office culturel de Gignac
MANUEL Fabrice	Directeur de la Culture et du patrimoine	Région Languedoc-Roussillon
ESTRADA Lysiane	Chargée de communication	C.C du Clermontais
BROUSSET Joseph	Directeur	C.C Vallée de l'Hérault
CARTAYRADE Henri	Membre du Conseil de Développement	Pays Cœur d'Hérault
ROCHE Carine	Service culturel	Mairie de Paulhan
COUDERQ Sylvaine	Animatrice culture	Charte Lodévois-Larzac
ESTANY Jean-Louis	Directeur	Théâtre de Clermont l'H.
TEIXIER Carine	Service culture	Commune d'Aniane
GUILLOT Mathieu	Directeur	Charte Lodévois-Larzac
IVORRA Marie-Hélène	Directrice	Agence culturelle cœur d'Hérault (CG 34)

## 3 - Comité de pilotage

Le comité de pilotage était chargé de valider les grandes étapes du Schéma de développement culturel (objectifs stratégiques, mesures opérationnels et plan d'actions).

2 réunions du comité de pilotage ont été organisées :

- le 19 juin 2008
- Le 19 septembre 2008

**Toutes les comptes-rendus sont disponibles auprès de la mission de développement culturel du Pays Cœur d'Hérault**

Les membres du comité de pilotage :

NOM	FONCTION	ORGANISME
CAZORLA Alain	Maire Président	Ville de Clermont l'H. CC du Clermontais
GAY André	Président	Conseil de Dév. PCH
BAUDOT Bernard	Élu à la culture	Ville de Paulhan
MADANI Hadj	Élu à la culture	Ville de Lodève
RICARDO Christian	Sous-prefet	Sous-Préf. de Lodève
DESCHAMPS Didier	Directeur	DRAC L.-R
EDMOND-MARIETTE D.	Élue à la culture	Ville de Gignac
ROIG Frédéric	Conseiller Général	Conseil Général 34
LABADY Gérard	Président	Office culturel de Gignac
JULIEN Guillaume	Directeur de la culture	Conseil Général 34
MOLINE Jacques	Président	Office cult. du Clermontais
TRINQUIER Jean	Président	C.C Lodévois-Larzac
VILLARET Louis	Président	Pays Cœur d'Hérault
DIAZ Manuel	Conseiller général	Conseil général 34
MANUEL Fabrice	Directeur de la Culture et du patrimoine	Région Languedoc-Roussillon
BRUSQUE Myriam	Présidente	Association PARC

## 4 - Réunions de concertation thématiques

### Programmation réunions 1 (diagnostic) :

- Réunion 1 **OCCITAN** le lundi 10 septembre de 18h à 20h, Calandreta « La Garriga » à GIGNAC
- Réunion 1 **CINEMA / IMAGE** le jeudi 13 septembre de 18h à 20h, salle du Parc de la Communauté de Communes du Clermontais à CLERMONT L'HERAULT
- Réunion 1 **PATRIMOINE** le lundi 17 septembre de 18h à 20h, salle polyvalente à ST JEAN DE LA BLAQUIERE
- Réunion 1 **MUSIQUE ET CHANT** le jeudi 20 septembre de 18h à 20h, Espace culturel de GIGNAC
- Réunion 1 **SPECTACLE VIVANT** le mercredi 26 septembre de 18h à 20h, Théâtre de Clermont l'Hérault
- Réunion 1 **ARTS PLASTIQUES** le jeudi 04 octobre de 18h à 20h, salle d'exposition du Village des Arts et Métiers d'OCTON
- Réunion 1 **LECTURE/ECRITURE/EDITION** le lundi 08 octobre de 18h à 20h, Bibliothèque de Paulhan

### Programmation réunions 2 (objectifs et pistes d'actions) :

- Réunion 2 **OCCITAN** le mardi 16 octobre de 18h à 20h, salle du Conseil à SOUBES
- Réunion 2 **CINEMA/IMAGE** le lundi 22 octobre de 18h à 20h, salle Jacques Brel à PERET
- Réunion 2 **PATRIMOINE** le mercredi 24 octobre de 18h à 20h, salle Julien Vidal à NEBIAN
- Réunion 2 **MUSIQUE ET CHANT** le lundi 29 octobre de 18h à 20h, salle du foyer rural à ST FELIX DE LODEZ
- Réunion 2 **SPECTACLE VIVANT** le lundi 05 novembre de 18h à 20h, à PLAISSAN
- Réunion 2 **ARTS PLASTIQUES** le jeudi 08 novembre de 18h à 20h, MJC de LODEVE
- Réunion 2 **LECTURE/ECRITURE/EDITION** le mardi 13 novembre de 18h30 à 20h30, Bibliothèque de PAULHAN

Ces réunions de concertation ont réuni près de 140 participants au total.

**Toutes les comptes-rendus sont disponibles auprès de la mission de développement culturel du Pays Cœur d'Hérault**

### Les participants aux réunions de concertation

#### Réunions 1 et 2 « Occitan »

ARNAUD Albert, IEO Hérault  
BOURGADE Marie-Christine, association Teleoc  
CHEVILLON Corinne, Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Hérault  
DERRIEU Bernard, Charte Lodévois-Larzac  
FROISSART Annie, Atelier d'occitan de Pouzols  
GAY Virginie, Agence culturelle Cœur d'Hérault (Conseil Général de l'Hérault)  
JOLIE Félip, association De Cor d'Erau e d'Oc  
JUNOD Françoise, Calandreta La Garriga  
LACROIX Jean-Louis, APN Nébian  
LAFONT Daniel, Tega-Los (cercle occitan du Clermontais)  
LAUTIER Bernadette, Atelier d'occitan de Pouzols  
LEBRARD Ginette, Cercle occitan de Cabrières  
VINEL Bernard, Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Hérault

#### Réunions 1 et 2 « Cinéma / Image »

BILHAC Christian, Maire de Péret  
EDMOND-MARIETTE Dominique, Présidente de l'association Plaisir de lire cultures vivantes  
FRANCOIS Frédéric, Agence culturelle Cœur d'Hérault (Conseil Général de l'Hérault)  
GERBAUD Philippe, dessinateur  
GRAS-LAVIGNE Mireille, association Plaisir de lire cultures vivantes  
GUY Chrystelle, association Le petit ciné  
HOLTZ Jean-Marie, Responsable du Foyer rural d'Olmet et Villecun



HUSSENOT Rémi, Directeur du cinéma Alain Resnais  
LEHMANN Olivier, opérateur projectionniste  
LEON Yann, formateur Passeport Formation / illustrateur-infographiste en free-lance  
MONTAGNE Jacques, Adjoint au Maire de Péret  
POITEVIN Marie, réalisatrice / technicienne de l'image (association Cinescola)  
VANBOCKSAEEL Bruno, réalisateur/photographe (association Métaphore)

### Réunions 1 et 2 « Patrimoine »

ALESSANDRI Nicole, Adjointe - Municipalité de Villeneuve  
BOUTELOUP Rémy, Les Amis de Villeneuve  
CASTANIER B., Secrétaire du Groupe Archéologique Lodévois  
CHAPOT BLANQUET Maguy, Vice-Présidente A.P.N  
DERRIEU Bernard, animateur Charte Lodévois-Larzac  
DÔ Renée, Présidente du G.R.E.C  
FEU Frédéric, Centre de l'Imaginaire Scientifique  
GAY Virginie, Agent de développement à l'agence culturelle Cœur d'Hérault - DPCT CG 34  
GIRARD Anne-Marie, Présidente ass. La Cauquilhada  
GIRARD Manon, Vice-Présidente ass. La Cauquilhada  
GUILLOT Matthieu, Directeur de la Charte Lodévois-Larzac  
HILLEBRAND Anne, Animatrice CPIE des Causses Méridionaux  
HOLTZ Jean-Marie, Responsable du Foyer Rural d'Olmet et Villecun  
IVORRA Marie-Hélène, Responsable de l'agence culturelle cœur d'Hérault - DPCT Conseil Général de l'Hérault  
KOSTRZEWSKI Jacques, Président Valeurs et Patrimoine Clermontais  
LACROIX Jean-Louis, Président A.P.N  
MAREAU G., Président du Groupe Archéologique Lodévois  
MARTIN Philippe, Permanent MATORRAL  
MOLINIE Jacques, Vice-Président du G.R.E.C et Président de l'Office culturel du Clermontais  
MOREAU Francis, SPES  
PRADES Fabienne, Présidente APPO  
RICHARD Jean-Claude, Premier Adjoint de St Guilhem le Désert et Président d'honneur de l'ass. Arts et Traditions Rurales  
SIMON G., association Sauvegarde du château et village de Lauzières et commune de St André de Sangonis

### Réunions 1 et 2 « Musique et chant »

ALESSANDRI Nicole, adjointe au Maire de Villeneuve  
APPOURCHAUX Stéphane, coordinateur Office culturel de Gignac  
BROU Christophe, plasticien et performeur, coordinateur du collectif 9x9 au 29  
CONEJERO Ronald, groupe Tomawox  
COUDERQ Sylvaine, animatrice culturelle Charte Lodévois-Larzac  
DARDE Mathieu, animateur Les Tas d'Urgence  
DEBILLIERS Daniel, auteur compositeur interprète  
DI IORIO Marie, musicienne ass. Extra-Muros  
DUBOUCHET Élodie, secrétaire association Boulevard de la Liberté  
DUQUET Marc, groupe Tomawox  
FAURE Amélie, administratrice Les Nuits de Gignac  
FRANCON Christophe, programmateur association La Boîte à Musique  
GAY Virginie, Agence culturelle Cœur d'Hérault (Conseil Général de l'Hérault)  
MICHEL Jean-Hervé, Président Nuits de Gignac  
SCHECK Mona, secrétaire La Cauquilhada  
SOLAIRE Patrice, groupe Tomawox  
THEULE Aude-Lise, Présidente des Amis de St Guilhem  
TRICOT Jean, Cie Musicanu

### Réunions 1 et 2 « Spectacle vivant »

ADEN Corinne, responsable artistique - Cie Espace Nomade  
BAGES Fabien, conteur  
BARTHE Nathalie, animatrice théâtre association Le Récantou (Paulhan) / présidente « Terre de Sorcières »  
BAUMERT Caroline, artiste - Cie du Poing de Singe  
BOURDON Véronique, artiste - Cie Durama n'Tana  
BUSTIN Véronique, directrice / animatrice - association Têt'en'air (danse voltige)  
CARTAYRADE Henri, Membre du Conseil de Développement du Pays Cœur d'Hérault  
COUDERQ Sylvaine, animatrice culture - Charte Lodévois Larzac  
DARDE Mathieu, animateur - Association Les Tas d'Urgence  
DEBILLIERS Daniel, comédien - Cie de la Distillerie  
DOMBRES Emilie, chargée de communication « Têt'en l'air »  
DUMONT Guilhem, artiste de cirque - Cie du Poing de Singe

DURAND Nicolas, président Cie Le Grand Kabar (théâtre)  
ELOPHE Julien, artiste et administrateur - Cie du Point de Singe  
ESTANY Jean-Louis, Directeur du Théâtre de Clermont l'Hérault  
FAIVRE Périne, comédienne / directrice artistique - Cie Les Arts Oseurs  
FRANCOIS Frédéric, agent Conseil Général de l'Hérault - Agence Cœur d'Hérault  
GUERRY Emmanuelle, responsable artistique - Cie Espace Nomade  
IVORRA Marie-Hélène, responsable de l'Agence culturelle Cœur d'Hérault - Conseil Général de l'Hérault  
JUDA Christine, présidente de l'association Lou Récantou  
LEVAVASSEUR Julie, chargée de diffusion - Cie Les Arts Oseurs  
MARIET Valérie, président de l'association Boulevard de la Liberté  
MARTINEZ Fred, peintre / Association WAT - TBM - Gecko Basic  
MERVEILLE Véronique, artiste - Cie Carambole  
NUNGE Véronique, chargée de médiation - Théâtre de Clermont l'Hérault  
PIEGAY Lydie, comédienne clown - association Deng Dildi Bee  
SABOT Luc, artiste - Cie Nocturne  
SAUNIER Béatrice, conteuse  
SEMPREZ Catherine, peintre  
THIERY Eric, formateur CEMEA Cœur d'Hérault

#### Réunions 1 et 2 « Arts plastiques »

ALESSANDRI Nicole, adjointe au maire de Villeneuve  
BACHLER SMIETANSKI Johanna, peintre  
BEALL Joan, Association Eaux Fortes & Cie  
BEAUQUIER Maurice, Président de l'association des arts plastiques du Clermontais  
BROU C. Uzitof, plasticien 9x9 au 29  
BRUSQUE Myriam, Présidente PARC  
CARTAYRADE Henri, P.A. R.C  
DANION Patrick, plasticien SPASP  
DARDE Mathieu, animateur Les Tas d'Urgence  
DUCROT Annick, « Annick et Charly »  
GENTON Marie-Laure, Tiers Lieu APP du Lodévois  
JOHNSON Richard, Directeur artistique ANPG  
KALINOWSKI Serge, artiste  
LACROIX Jean-Louis, Président du collège « Cadre de vie, gestion de

l'espace » du Conseil de Développement du Pays Cœur d'Hérault  
LIEBARD Yann, sculpteur  
PETERELLE Hugues, plasticien Cie Carambole  
SAEZ Gérard, sculpteur  
SEMPREZ Catherine, artiste  
SILBERT Christiane  
TARA Carine, Agent de Développement - Agence culturelle Cœur d'Hérault (Conseil Général de l'Hérault)  
THIERY Eric, formateur CEMEA  
VAN DE POLL Caroze, artiste - Association « Au bol chantant »  
VANNIER-DRUSSSEL Anne

#### Réunions 1 et 2 « Lecture / Écriture / Édition »

AUDEMAR Andrée, Présidente Les Amis de Paulhan  
CAPGRAS Madame, Groupe mémoire du Foyer Rural d'Aspiran  
GENTON Marie-Laure, coordinatrice Tiers Lieu Culturel - APP du Lodévois  
GOUPY Myriam, bibliothécaire - Médiathèque municipale de Gignac  
HAUCHARD Paulette, Groupe mémoire du Foyer Rural d'Aspiran  
JUDA Christine- Présidente Lou Récantou  
KOSKAS Anne, peintre « Artémise »  
KOSKAS Yves - Editeur La Coop  
NUNGE Véronique, Chargée de médiation - Théâtre de Clermont l'Hérault (scène conventionnée écritures poétiques et scéniques)  
PLUMELLE Marie-France, Formatrice - APP du Lodévois  
PONTAC Marie-Odile, Bibliothécaire - Bibliothèque municipale de Paulhan  
RAVAZ Yvan, Bibliothécaire - Communauté de Communes Vallée de l'Hérault  
RIVES Arlette, écrivain  
SIMON Berthe-Irène, Secrétaire Les Amis de Paulhan  
TARA Carine, Agent de développement - Agence Culturelle Cœur d'Hérault (Conseil Général de l'Hérault)

## 5 - Bases de données

L'état des lieux de la présente étude a permis de recenser un certain nombre d'éléments concernant les ressources culturelles du territoire.

**Aussi, plusieurs bases de données sont disponibles au sein de la mission de développement culturel du Pays :**

- lieux accueillant des expositions, concerts, spectacles, etc. (environ 90 lieux)
- Évènementiels (lieu, dates, organisateurs, contenus...)
- Sites patrimoniaux et monuments
- Acteurs culturels (environ 550 contacts recensés)

## 6 - Bibliographie partielle

- *Étude du marché cinématographique de Clermont l'Hérault*, réalisée à l'attention de la Communauté de Communes du Clermontais par le cabinet HEXACOM (avril 2007)
- BONNAFOUS Elsa, *Bilan du grand Site de Navacelles : État des lieux, actions réalisées et enjeux - Document de travail* (2007)
- *Chemins de culture - La nouvelle politique culturelle du Département de l'Hérault 2006-2010 : un élan solidaire*, Conseil Général de l'Hérault, mars 2006
- Direction Départementale du livre et de la lecture de l'Hérault, « Rapport d'activités 2006 ».
- Dossier de candidature au programme Leader 2007-2013, réalisé par le Pays Cœur d'Hérault avec l'appui du cabinet TERCIA (janvier 2008)
- HONVAULT Valéry, *Le pays Larzac Cœur d'Hérault se penche sur la thématique culturelle* (septembre 2005)
- *Initiatives cinématographiques en Cœur d'Hérault - État des lieux*, Fédération Départementale des Foyers Ruraux (Décembre 2006)
- LAFOND-GRELLETY Jean et MAZURIER Laurent, *Les politiques culturelles en milieu rural - Méthodologies et bonnes pratiques*, éditions Territorial, Mars 2007.
- Projet culturel de territoire, Charte Lodévois-Larzac (octobre 2007)
- Schéma de développement pluriannuel du Patrimoine culturel 2007-2010, Conseil Général de l'Hérault - PASCAL-DRPEC Service patrimoine culturel
- Schéma départemental d'enseignement musical de l'Hérault (Décembre 2004)
- Schéma Régional pour la culture et le patrimoine - Le pacte régional (2008)
- SONNET Bertrand, *Étude de faisabilité de projets culturels en Moyenne Vallée de l'Hérault* (1998)

## *Remerciements*

*Le Pays Cœur d'Hérault tient à remercier pour leur contribution à l'élaboration de ce Schéma de développement culturel :*

- les membres du comité technique qui ont orienté et accompagné la mise en œuvre de la démarche,*
- les membres du comité de pilotage et du Conseil d'administration du Pays Cœur d'Hérault qui ont validé ce document,*
- et l'ensemble des acteurs culturels, techniciens et élus, qui ont contribué à enrichir, par leur participation et leurs propositions le contenu de ce schéma.*